



Mauna Kea Technologies

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

MAUNA KEA TECHNOLOGIES EN RESUME

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale spécialisée dans les dispositifs médicaux, dédiée à l'avènement de la biopsie optique et leader en endomicroscopie.

La société conçoit, développe et commercialise des outils innovants pour la visualisation et la détection en temps réel des anomalies cellulaires lors de procédures standard d'endoscopie gastro-intestinales et pulmonaires.

Son produit phare, Cellvizio®, système d'endomicroscopie confocale par minisonde (ECM), fournit aux médecins et aux chercheurs des images haute résolution des tissus au niveau cellulaire.

Des essais cliniques randomisés multicentriques internationaux de grande envergure ont démontré que le Cellvizio pouvait aider les médecins à détecter de façon plus précise des formes précoces de pathologies et à prendre des décisions thérapeutiques immédiates. Conçu pour aider les médecins dans leur diagnostic, mieux traiter les patients et réduire les coûts hospitaliers, le Cellvizio est utilisable avec pratiquement n'importe quel endoscope.

Le Cellvizio a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration, aux États-Unis et le marquage CE, en Europe, pour son utilisation dans les appareils digestifs, urinaires et pulmonaires, pour l'exploration endoscopique des voies biliaires, pancréatiques et les procédures d'aspiration à aiguille fine. Le Cellvizio a également obtenu les autorisations réglementaires SFDA en Chine et MHLW au Japon. Il est aujourd'hui commercialisé dans plus de 40 pays.

La société a obtenu la délivrance de 167 brevets.

Pour plus d'informations sur Mauna Kea Technologies, visitez le site www.maunakeatech.fr

Plan du Rapport Financier

| | |
|------------------------|---|
| Personnes responsables | 4 |
|------------------------|---|

Rapports d'activité

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 | 6 |
| Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux | 16 |
| Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques | 37 |
| Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale | 51 |
| Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 65 |

Comptes consolidés

| | |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2014 | 69 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 114 |

Comptes annuels

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 | 116 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 142 |
| Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 144 |
| Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Mauna Kea Technologies | 146 |

Personnes responsables

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Alexandre LOISEAU, Directeur Général de Mauna Kea Technologies

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées. »

Alexandre Loiseau

Directeur Général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE



Alexandre LOISEAU

Directeur général

Adresse : 9, rue d'Enghien 75010 Paris

Téléphone : 01 70 08 09 70

Télécopie : 01 70 08 09 77

Mél : investor-dg@maunakeatech.com



Eric Cohen

Vice-Président Finance

Adresse : 9, rue d'Enghien 75010 Paris

Téléphone : 01 70 08 09 70

Télécopie : 01 70 08 09 77

Mél : investor-vpf@maunakeatech.com

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

1. PRÉAMBULE

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 13 avril 2015 a procédé à l'examen des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et a arrêté lesdits comptes. Ces comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

2. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Compte rendu de l'activité et événements importants au cours de l'exercice 2014

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale spécialisée dans les dispositifs médicaux, dédiée à l'avènement de la biopsie optique et leader en endomicroscopie. La société conçoit, développe et commercialise des outils innovants pour la visualisation et la détection en temps réel des anomalies cellulaires lors de procédures standard d'endoscopie gastro-intestinales et pulmonaires. Son produit phare, Cellvizio, système d'endomicroscopie confocale par minisonde (ECM), fournit aux médecins et aux chercheurs des images haute résolution des tissus au niveau cellulaire. Des essais cliniques multicentriques internationaux de grande envergure ont démontré que le Cellvizio pouvait aider les médecins à détecter de façon plus précise des formes précoces de pathologies et à prendre des décisions thérapeutiques immédiates. Conçu pour aider les médecins dans leur diagnostic, mieux traiter les patients et réduire les coûts hospitaliers, le Cellvizio est utilisable avec pratiquement n'importe quel endoscope. Le Cellvizio a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration, aux États-Unis et le marquage CE, en Europe, pour son utilisation dans les appareils digestifs, urinaires et pulmonaires, pour l'exploration endoscopique des voies biliaires, pancréatiques et les procédures d'aspiration à aiguille fine. Le Cellvizio a également obtenu les autorisations réglementaires SFDA en Chine et MHLW au Japon.

Au 31 décembre 2014, le groupe Mauna Kea Technologies est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 120 collaborateurs, bénéficie d'une base installée de 444 équipements dans 40 pays, et a réalisé depuis sa création un chiffre d'affaires cumulé d'environ 53 millions d'euros, dont 11,0 M€ sur l'exercice 2014.

L'obtention de nouveaux codes de remboursements et d'autorisations réglementaires

Instauration par les autorités de santé américaine d'une rétribution des praticiens

En janvier 2014, soit une année après l'entrée en vigueur des premiers codes de remboursement CPT pour les hôpitaux, les autorités de santé américaines (Centers for Medicare & Medicaid Services, CMS) ont publié les montants des honoraires Medicare 2014 pour les médecins réalisant des procédures Cellvizio dans les voies digestives hautes. Les praticiens seront désormais rémunérés pour ces procédures selon le tarif publié.

Par ailleurs, les codes CPT d'endomicroscopie ont été réévalué en 2014 de 927\$ à 1 013\$.

Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la FDA en urologie

En mars 2014, la société a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food & Drug Administration (FDA) pour l'utilisation du Cellvizio en urologie via les minisondes confocales Uroflex™ B et CystoFlex™ F dans les voies anatomiques. La biopsie optique peut désormais être utilisée pour une série d'applications en urologie, notamment pour l'imagerie de la vessie durant les procédures de cystoscopie ainsi que dans les uretères pour lesquels les biopsies traditionnelles sont très difficiles à réaliser et manquent d'efficacité.

Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) pour un nouveau Cellvizio utilisant une longueur d'infrarouge

En juillet 2014, la société a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration aux États-Unis (FDA) pour la commercialisation d'un nouveau système Cellvizio, utilisant une longueur d'onde infrarouge de 785 nanomètres.

Cette nouvelle autorisation permet d'élargir le périmètre de l'analyse microscopique des tissus in vivo. Elle devrait notamment faciliter le recours au Cellvizio en conjonction avec des systèmes d'imagerie macroscopique pour de futures applications chirurgicales, notamment dans le domaine de la chirurgie robotisée.

France : avis favorable rendu par la Haute Autorité de Santé

En octobre 2014, la Haute Autorité de Santé a rendu un avis favorable à l'inscription sur la liste des actes et prestations de l'utilisation de l'endomicroscopie sur des patients atteints de la maladie de Barrett, qui est l'une des indications principales du Cellvizio.

La Haute Autorité de Santé a par ailleurs inscrit à son programme de travail pour la période T4 2014 - T4 2015, l'évaluation de l'endomicroscopie pour le suivi des marges de résection des polypes dans le colon durant une coloscopie et pour la caractérisation des sténoses biliaires lors d'une procédure d'endoscopie biliaire (CPRE).

Obtention de l'autorisation réglementaire du Cellvizio au Japon

En avril 2014, le Ministère japonais de la santé, du travail et de la protection sociale (MHLW) a octroyé à la société une double autorisation : une de Classe 1 pour l'utilisation de la technologie Cellvizio et une de Classe 2 (NINSHO), pour l'utilisation endoscopique des minisondes Cellvizio. Elles portent toutes deux sur l'ensemble des indications cliniques actuelles du Cellvizio : la gastroentérologie (à l'exception de la sonde aiguille AQ Flex), l'urologie, et la pneumologie.

Obtention des autorisations réglementaires au Brésil

En mars 2014, l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) a octroyé son autorisation pour la commercialisation des minisondes AQ-Flex 19™, pour l'observation en temps réel et au niveau microscopique des kystes pancréatiques, pour l'UroFlex™, première sonde dédiée à la réalisation de biopsies optiques en urologie et pour le logiciel de biopsie optique EVA, l'assistant virtuel pour l'endomicroscopie.

L'expansion territoriale

Expansion territoriale en Inde

En février 2014, la société installe son premier Cellvizio en Inde, à l'hôpital Apollo Gleneagles de Kolkata, centre hospitalier de référence en gastro-entérologie en Inde, faisant partie du groupe Apollo Hospitals.

Le groupe Apollo Hospitals est l'un des premiers centres de soins intégrés en Asie et au niveau mondial. Cet établissement de soins tertiaires multi-spécialités de 510 lits, combine excellence médicale, technologique, infrastructures de pointe et exemplarité en matière de prise en charge des patients.

Expansion territoriale au Brésil

En mars 2014, la Société installe le Cellvizio dans trois hôpitaux brésiliens de premier plan : ICESP (Centre de Lutte Anti-Cancer de l'Université de São Paulo), INCA (Institut National du Cancer de Rio de Janeiro) et FUGAST (Institut de Gastro-entérologie du Rio Grande do Sul).

Le marché brésilien des dispositifs médicaux est en forte croissance, et le besoin d'innovations médicales afin d'améliorer le soin des patients est réel. La plateforme technologique Cellvizio aide les hôpitaux à la pointe au Brésil à proposer les meilleures options de traitement dans de nombreuses pathologies et dans les procédures associées.

Trois prestigieuses cliniques françaises s'équipent du Cellvizio

En mars 2014, la société installe le Cellvizio à la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine, la Polyclinique Courlancy à Reims et l'Institut Arnault Tzanck à Saint-Laurent du Var qui offrent aux patients situés dans leur région l'innovation clinique et thérapeutique procurée par la Biopsie Optique à la fois en gastroentérologie, pneumologie et urologie.

Collaboration avec Siemens Healthcare

En novembre 2014, la société a annoncé sa collaboration avec Siemens Healthcare pour évaluer l'utilisation de l'endomicroscopie avec Cellvizio dans les procédures de Radiologie Interventionnelle.

Le Cellvizio sera utilisé en association avec les appareils d'imagerie médicale de Siemens (angiographie et radiologie interventionnelle [AX], et scanner [CT]) dans le cadre de deux études cliniques menées en France, à l'Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) de Paris et au centre hospitalier universitaire (CHU) de Strasbourg.

La radiologie interventionnelle représente plusieurs millions de procédures chaque année dans le monde. Lors de ces procédures, les médecins introduisent une très fine aiguille, guidée par radiographie, pour procéder à une biopsie ou, si nécessaire, à une ablation. Ces deux premiers essais cliniques se concentreront sur les examens des poumons, du foie et des reins. Les patients feront l'objet d'un examen complet combinant les technologies d'imagerie et de guidage de Siemens et celle de Mauna Kea Technologies.

Les deux études fourniront des informations quantitatives et qualitatives sur la faisabilité et l'efficacité de l'association des deux systèmes.

2.2 Recherche et développement, innovations et nouveaux produits

La Recherche et Développement

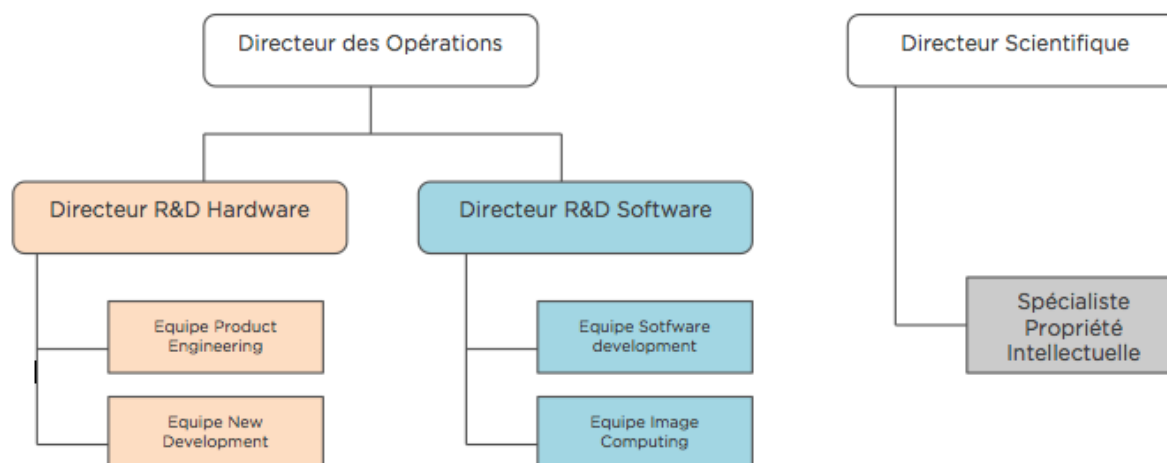
A fin décembre 2014, l'équipe de Recherche et Développement comptait 29 collaborateurs (docteurs, ingénieurs, ou techniciens) couvrant les domaines d'expertise nécessaires au développement des produits et des technologies du Groupe, à savoir :

- optique et optoélectronique,
- mathématiques appliquées au traitement de l'image,
- électronique numérique et analogique,
- développement logiciel,
- micro-mécanique, matériaux et procédés d'assemblage de précision.

L'équipe de R&D partage avec les spécialistes de l'équipe des Affaires Cliniques et les Chefs de Produit les connaissances médicales et biologiques sur les applications et l'utilisation des produits.

Un pôle de Recherche & Développement structuré

Le pôle Recherche et Développement est constitué de deux départements placés sous la responsabilité du Directeur des Opérations, et d'une Direction Scientifique, comme le représente le schéma ci-dessous.



Chaque département de R&D est l'interface dans le Groupe pour gérer toute problématique liée à son expertise et assure les travaux techniques pendant tout le cycle de vie du produit, de la conception initiale au support à la production.

La R&D amont

Le Groupe s'est organisé pour se doter des moyens de générer directement les innovations technologiques qui lui permettront de développer son marché et de conquérir de nouveaux en étudiant les solutions susceptibles de favoriser la mise au point de nouveaux produits innovants afin de continuer d'améliorer le soin apporté aux patients.

Une veille scientifique et technologique est effectuée en continu sous le pilotage de la Direction Scientifique pour identifier et valider l'intérêt de technologies ou composants émergents. Cette veille permet à la fois d'être à la pointe de la technologie mais également de pouvoir limiter d'éventuels risques liés à des composants concourant à la fabrication en identifiant en amont des solutions techniques alternatives.

Les études amont qui découlent de cette veille sont réalisées par les équipes des départements de R&D, soit en interne, soit à travers des collaborations externes.

Elles peuvent constituer la phase préliminaire d'évaluation de faisabilité permettant de décider de l'ouverture d'un projet de développement produit.

Au niveau clinique, le Groupe mène des travaux en collaboration avec différents hôpitaux pour évaluer l'intérêt potentiel et la faisabilité technique d'utiliser la technologie Cellvizio dans de nouvelles indications.

Les études amont menées en collaboration avec des laboratoires académiques sont souvent cofinancées pour optimiser les frais de recherche à travers des subventions ou des bourses de thèse de doctorat. A titre d'exemple, le groupe est engagé actuellement dans les collaborations suivantes :

- un projet d'atlas intelligent ou « Smart Atlas » qui est un outil logiciel totalement innovant de recherche de similarité par le contenu dans les images. Ce « Smart Atlas » intégrerait un historique de séquences d'observations sous Cellvizio et effectuerait une comparaison immédiate d'images de référence avec les images d'une procédure en cours. Cette étude a fait l'objet d'un travail de thèse démarré en 2008 en collaboration étroite et sous la direction de Nicholas Ayache, chef du laboratoire Asclepios de l'INRIA à Sophia Antipolis. Il se poursuit depuis 2012 sous la forme d'un contrat i-Lab entre l'INRIA et le Groupe, dans lequel interviennent, en plus des ingénieurs du Groupe, deux ingénieurs de l'INRIA experts en traitement d'image.
- un partenariat avec l'équipe du professeur Guang-Zhong Yang, Directeur du Hamlyn Centre de l'université britannique Imperial College London, démarré fin 2013. L'objectif est de développer de nouvelles possibilités d'imagerie permettant d'améliorer la procédure de biopsie optique et de la rendre totalement intuitive pour les praticiens, quelle que soit leur spécialité. Le Groupe et le Hamlyn Centre uniront leurs ressources pour développer des technologies innovantes de vision par ordinateur pour la plate-forme Cellvizio et son système d'exploitation EVA. Ces efforts permettront de faciliter l'utilisation de la biopsie optique lors des procédures endoscopiques et chirurgicales interventionnelles.

La R&D appliquée à l'amélioration des produits actuels et à l'optimisation de leur fabrication (support produit)

Les équipes de Recherche et Développement ont pour mission de faire évoluer les solutions existantes dans une démarche d'amélioration continue, à l'écoute de leurs clients internes et externes, et avec plus précisément comme missions:

- d'assurer et d'améliorer la fabrication des produits dans le cadre d'une démarche « lean ». A cette fin, des réunions mensuelles entre chaque département R&D, l'équipe de production et l'équipe support sont organisées.
- de développer de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations de performances sur les produits existants. Les améliorations sont mises en œuvre après analyse des besoins d'amélioration exprimés par les clients, et de leur faisabilité technique par les chefs de produit marketing

Un effort particulier est mis sur la validation de nouveaux procédés de désinfection ou de stérilisation des Minisondes Confocales afin de permettre l'utilisation du système conformément aux règles d'hygiène en vigueur dans les différents pays de commercialisation.

Nouveaux produits et avancées technologiques

Commercialisation du Cellvizio Software 2.2

En 2014, la société a finalisé les Pre-series Cellvizio Software 2.2 développés en 2013 et lancé la commercialisation du logiciel.

Ce logiciel apporte une amélioration majeure au produit Cellvizio 100 Series. Le Groupe a développé dans ce logiciel le concept EVA (Endomicroscopy Virtual Assistant) qui est destiné à faciliter l'utilisation du Cellvizio, qu'il s'agisse de l'acquisition et l'interprétation des images ou de l'intégration de la biopsie optique dans le dossier médical du patient. EVA permet une gestion efficace des procédures de biopsie optique par une optimisation des flux d'information, une amélioration de la valeur clinique et une meilleure intégration, en offrant :

-une plus grande fiabilité pour les médecins utilisant Cellvizio : la fonction SmartReview™ d'EVA met en valeur les segments stables dans les vidéos du Cellvizio et optimise la procédure de biopsie optique. La fonction FastExtract™ autorise en outre une sélection immédiate des vidéos identifiées par SmartReview™. Enfin, la fonction Atlas d'EVA présente les vidéos de référence pour chaque organe et pathologie directement dans le système Cellvizio ;

-un modèle de partage du Cellvizio au sein de l'hôpital : la fonction de connectivité DICOM™ d'EVA facilite l'intégration du Cellvizio dans le Système d'Information de l'hôpital, permettant l'archivage et la diffusion numérique des données issues des biopsies optiques à l'échelle de l'établissement. Avec la fonction QuickReport™,

fondée sur un modèle simple d'utilisation, EVA produit des rapports prêts à imprimer ou destinés au dossier médical électronique du patient ;

-un meilleur accès au Cellvizio : avec une interface utilisateur entièrement revue, EVA permet aux médecins d'annoter les images capturées et propose une solution de dépannage à distance pour une meilleure assistance.

Commercialisation du Cellvizio Dual Band en préclinique

Une mise à jour majeure du logiciel Cellvizio Dual Band pour le système Dual à destination de la recherche préclinique a été déployée à partir de mi 2014.

Le package logiciel Cellvizio Dual Band en version 2.0 apporte une amélioration majeure attendue par les clients du Groupe sur l'ergonomie et l'expérience utilisateur, qui repose sur une reconception complète de l'interface Graphique Utilisateur.

Cette mise à jour logicielle apporte plus de 50 améliorations ou nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles :

- une reconception complète de l'interface utilisateur avec l'automatisation de séquences de tâches clés comme la calibration du système, et une navigation simple et ergonomique permettant de réduire la courbe d'apprentissage
- un nouveau mode d'acquisition (time lapse) qui permet de limiter l'exposition des tissus à l'excitation laser et d'éviter le blanchiment des marqueurs fluorescents lors d'expérience d'imagerie Cellvizio de longue durée
- l'ajout de commentaires ou de repères sur les images (flags) pendant l'enregistrement des séquences
- un panneau de contrôle optimisé pour le réglage de l'excitation des deux lasers
- l'amélioration de l'affichage des niveaux de signal des images acquises : la Look Up Table (ou LUT) a été revue, offrant maintenant par exemple des fonctionnalités avancées de contrôle pour l'affichage en fausses couleurs.

2.3 Activité de Recherche Clinique

Témoignant de l'intérêt croissant des médecins pour la biopsie optique, le Cellvizio et l'endomicroscopie ont fait l'objet de 64 publications cliniques au cours de l'année 2014 contre 65 en 2013.

Entre les périodes 2007 et 2014, ce sont plus de 270 publications toutes indications confondues qui ont été publiées.

En 2014, parmi les publications les plus marquantes, nous pouvons citer la suivante :

En octobre 2014, les résultats de l'étude CONTACT 1, une étude clinique pilote prospective multicentrique, ont montré que l'endomicroscopie confocale laser par aiguille avec Cellvizio® avait permis de confirmer avec succès la nature bénigne de kystes pancréatiques indéterminés avec 100 % de spécificité grâce à l'identification d'un réseau vasculaire superficiel présent uniquement dans ce type de kyste et invisible par imagerie traditionnelle. Les résultats de cette étude ont été publiés dans la revue scientifique Endoscopy dans un article intitulé : « une approche nouvelle du diagnostic des cystadénomes pancréatiques séreux : l'endomicroscopie confocale laser par aiguille ».

2.4 Ventes et marketing

En marketing, le Groupe disposait fin 2014 d'une équipe de 23 personnes, qui couvre les activités de Marketing Opérationnel (France, Europe, USA et Asie), l'activité de développement produits *Systèmes* et *Sondes* ainsi que les Affaires Cliniques et la communication marketing.

Les ventes sont réalisées en direct en France, en Allemagne et aux Etats-Unis et par l'intermédiaire de distributeurs dans le reste de l'Europe et en Asie.

En vente, en zone EMEA, fin 2014, l'équipe est composée de 5 personnes : trois responsables de vente « Systèmes » et deux responsables de vente « Sondes ».

Aux Etats-Unis, à fin décembre 2014, l'équipe comprend 18 personnes. L'équipe est composée de 8 responsables de vente régionaux « Systèmes » et de 7 responsables de vente « Sondes ». Ces équipes de vente sont dirigées par 3 directeurs commerciaux.

Enfin, en Asie, le General Manager Asie est la tête de pont commerciale du Groupe sur la zone. Il est accompagné dans le développement en Asie par un consultant au Japon et un country manager en Chine.

Au total, fin 2014, le Groupe dispose d'une force de vente de 26 personnes.

2.5 Ressources Humaines

Les effectifs du Groupe se portent à 120 personnes en fin d'année 2014, contre 112 en fin d'année 2013.

L'entreprise a depuis toujours fait le choix d'investir fortement en formation, le développement des collaborateurs étant central dans sa politique ressources humaines.

| FORMATION (périmètre monde entier) | 2014 | 2013 |
|---------------------------------------------|-------|-------|
| nombre d'heures de formation | 1 877 | 3 074 |
| nombre de salariés ayant reçu une formation | 129 | 116 |
| nombre d'heures / mois par salarié formé | 1,37 | 2,21 |

Pour 2014, 2 facteurs expliquent la baisse du nombre d'heures de formation :

- un investissement en baisse sur les formations managériales collectives
- les formations sécurité non renouvelées en 2014 (le nombre de SST, Guide et Serre File et habilitation extincteurs étant suffisant)

A noter que plus de 50% des heures de formation sont dispensées en interne (formation qualité, formation technique/produit/clinique sur le produit Cellvizio, formations informatiques notamment).

2.6 Financement et structure du capital

Au 31 décembre 2014, la société dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie d'environ 15 millions d'Euros. 2014 a été également marquée par la sortie du capital de son actionnaire CREADEV qui détenait 17% du capital et était entré au capital de la société dix ans auparavant. Plus de 80% des actions de la société sont désormais au porteur et échangeables sur la place de marché Euronext sur laquelle la société est cotée.

La Société a par ailleurs l'intention de mettre en place des solutions de financement appropriées pour assurer ses besoins futurs de trésorerie. Une ligne de financement en fonds propres a notamment été finalisée avec la Société Générale le 11 mars 2015, comme évoqué en 3.5 *Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé jusqu'à l'établissement du présent rapport.*

2.7 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'année 2014 a été marquée de nombreux succès dans les domaines réglementaire, du remboursement, des études cliniques et par le démarrage d'une collaboration clinique avec Siemens dans un nouveau champ thérapeutique pour le Cellvizio, la radiologie interventionnelle. Tous les progrès réalisés en 2014 permettent de confirmer que l'endomicroscopie prend sa place jour après jour dans l'hôpital partout dans le monde. La croissance modérée de 10% de ses ventes en 2014 atteste aussi qu'il reste encore quelques étapes essentielles pour conquérir de plus larges parts de marchés et imposer l'endomicroscopie comme un standard de soin. Parmi ces prochaines étapes, un accès au remboursement dans les différents pays et des recommandations des sociétés savantes nous semblent essentielles. L'accès à une force de vente de taille plus significative dans chaque spécialité médicale pourrait aussi constituer un accélérateur commercial.

3. Situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé

3.1.1. Chiffre d'affaires et ventes:

Par activité : poursuite d'une dynamique solide en Préclinique avec le succès du Cellvizio Dual Band

Mauna Kea Technologies affiche sur l'exercice un chiffre d'affaires en hausse de +10% à 11 016 K€ contre 9 977 K€ sur l'exercice 2013. Les ventes des activités Clinique et Préclinique affichent une augmentation respective de +7% à 8 591 K€ et +25% à 2 425 K€, contre 8 036 K€ et 1 941 K€. Sur l'exercice, les ventes aux hôpitaux et cliniques représentent 78% de l'activité (vs. 81% en 2013).

Par produit et par nature : ventes de consommables en hausse à +30%, poursuite de l'adoption par les gastroentérologues

La décomposition du chiffre d'affaires par produit et par nature révèle sur l'ensemble de l'exercice une croissance des ventes de systèmes de +5% à 7 175 K€, contre 6 835 K€ l'an passé et une progression des ventes de consommables de +14% à 2 958 K€, contre 2 603 K€ en 2013.

En volume sur l'année 2014, la société a enregistré la vente de 88 systèmes et 896 sondes (vs. 73 et 688 en 2013), soit une croissance en volume des ventes d'équipements et de consommables de +21% et +30% respectivement.

La croissance significative du nombre de minisondes vendues est le reflet d'une croissance équivalente des procédures cliniques réalisées avec Cellvizio.

Au 31 décembre 2014, Mauna Kea Technologies dispose d'un parc installé de 444 Cellvizio. La base installée nette de Cellvizio progresse à 315 systèmes cliniques et à 129 précliniques, dont 23 Cellvizio Dual Band.

La vente de services associés augmente également de +64% à 882 K€, contre 538 K€ en 2013, reflétant les efforts menés pour développer ce revenu récurrent.

Par zone géographique : nouvelle forte croissance en zone Asie-Pacifique

L'analyse de la répartition géographique des ventes confirme à nouveau la bonne dynamique en Asie Pacifique, avec une croissance des ventes sur la zone de +52% à 3 806 K€ contre 2 501 K€ en 2013. La zone EMEA affiche une progression de +8% à 3 197 K€ contre 2 973 K€. La zone Amériques est la seule zone à afficher un recul sur l'année de -11% à 4 012 K€ contre 4 502 K€, la société n'ayant pas retrouvé la juste dynamique commerciale aux États-Unis. Sur l'ensemble de l'année 2014, le chiffre d'affaires en zone Amériques représente 36% du total des ventes, contre 29% et 35% pour les zones EMEA et APAC. La répartition géographique du parc installé de 444 Cellvizio à travers le monde se présente comme suit : 144 en Amérique du Nord (134 aux États-Unis), 191 en zone EMEA, 94 en zone APAC et 15 en Amérique Latine.

3.1.2 Autres revenus

Les autres revenus proviennent principalement de la part non activée du Crédit d'Impôt Recherche pour 1178 K€.

3.1.3 Coût de production et marge brute

Le coût des produits vendus ressort à 3 675 K€ pour 2014 contre 3 042 K€ en 2013, correspondant respectivement à 33% et 30% du chiffre d'affaires. La marge brute s'établit à 67% en 2014 contre 70% en 2013. Cette baisse s'explique par la diminution du prix de vente moyen des systèmes notamment aux États-Unis.

3.1.4 Frais de Recherche et de Développement

Au cours de l'exercice 2014, pour la partie *systèmes* l'équipe de Recherche et de Développement a poursuivi ses travaux liés au projet Cellvizio Software 2.2 qui ont abouti à la commercialisation du concept EVA (Endomicroscopy Virtual Assistant) visant à faciliter l'utilisation du Cellvizio. Les travaux ont également été poursuivis sur la nouvelle génération de Cellvizio Dual band en préclinique menant à sa commercialisation, et sur le programme en Chirurgie PERSEE.

Pour la partie des travaux liés aux *sondes* l'équipe a porté ses efforts de recherche sur de nouveaux modèles notamment dans le domaine de la chirurgie.

En charges de l'exercice 2014, les dépenses de Recherche et de Développement se sont élevées à 4 583 K€ contre 3 611 K€ pour l'exercice 2013.

En 2014, la part annuelle des frais de développement activés s'est réduit pour s'établir à 207 K€. Les dépenses de Recherche et Développement ont essentiellement porté sur de la recherche. En 2013, la part annuelle des frais de développement activés représentait 713 K€. Au global, l'ensemble des dépenses de R&D (celles en charges et celles activées) est en augmentation de 11%. Cette hausse est en partie compensée par la hausse du crédit d'impôt recherche enregistrée en produits qui augmente de 984 K€ à 1251 K€. En intégrant dans le calcul le Crédit d'Impôt Recherche les coûts de R&D sont stables par rapport à 2013.

3.1.5 Frais de Marketing et de Vente

Ils constituent le poste de dépenses le plus important. Ces frais sont passés de 11 174 K€ en 2013 à 12 753 K€ en 2014, soit une augmentation de 14%. Cette augmentation résulte essentiellement de la reconstitution de la force commerciale aux États-Unis courant 2013 qui était donc à effectif complet en 2014.

Ce poste reste le premier poste de dépenses de la Société et représente 49% de la totalité des charges opérationnelles de l'année 2014.

3.1.6 Frais Généraux

Les frais généraux sont relativement stables par rapport à 2013. Ils sont passés de 3 759 K€ en 2013 à 3 837 K€ en 2014 soit une légère progression de 2%.

3.1.7 Paiements fondés sur des actions

Comme au cours des exercices précédents, le Groupe a continué à octroyer des BSPCE et des stock-options à ses employés. Le coût de la charge affectée à ces attributions au titre de 2014 ressort à 1 257 K€ contre 851 K€ en 2013.

3.1.8 Résultat Opérationnel

Les charges opérationnelles s'élèvent à 26 106 K€ sur l'ensemble de l'année contre 22 437 K€ sur l'année 2013, soit une augmentation de 16% dont la composante principale est la hausse des Frais de Ventes et Marketing. En conséquence de cette hausse et de la hausse modérée de 10% du chiffre d'affaire le résultat opérationnel de l'exercice 2014 s'établit à -13 823 K€ contre -11 521 K€ en 2013.

3.1.10 Résultat Net

Après prise en compte d'un résultat financier de -168K€ au 31 décembre 2014 contre +5K€ au 31 décembre 2013, le résultat net de la Société s'établit à -13 991 K€ contre -11 516 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3.1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2014 ressort à 15 018 K€ contre 27 792 K€ au 31 décembre 2013.

3.2 RISQUES ET INCERTITUDES - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change.

Risque de change

Les principales devises pour lesquelles la Société est exposée à un risque de change significatif sont l'US dollar et le yen.

La filiale Mauna Kea Technologies Inc, établie dans l'Etat de Géorgie, a pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis. Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place 3 conventions :

- une convention de trésorerie pour un compte courant en USD ;
- un accord de distribution ;
- un contrat de services (Management fees).

Le principal risque de change auquel est confronté le Groupe concerne l'évolution de la parité Euro/USD. En effet, le Groupe commercialise ses produits et services aux Etats-Unis via sa filiale Mauna Kea Technologies Inc où l'ensemble des produits et charges - y compris l'achat de Cellvizio et sondes auprès de Mauna Kea Technologies SA - est libellé en US dollar, monnaie fonctionnelle de la filiale. Le Groupe est ainsi exposé à la variation du taux de change EUR/USD, par l'intermédiaire de cette filiale.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité EUR/USD de +10% générerait une amélioration du résultat de 527 K€ au 31 décembre 2014 ;
- Une variation de la parité EUR/USD de -10% générerait une dégradation du résultat de (644) K€ au 31 décembre 2014.

La Société a mis en place un contrat d'achat à terme de yen en 2013 pour réduire son exposition au risque de fluctuation des taux de change relative à ses achats futurs. Il est arrivé à échéance en 2014. Il n'existe plus d'autres contrats sur ce risque.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Ceux-ci sont composés de OPCVM monétaires et de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro d'un montant global non actualisé de 3 296 K€ détaillé en Note 11 : Emprunts et dettes financières.

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Selon l'expérience de la Société, le versement de certains financements publics de dépenses de recherche est soumis à un risque de crédit.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des OPCVM monétaires). Au 31 décembre 2014, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les relations avec les parties liées font l'objet de la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3 Litiges

En mai 2014 un litige prud'homal s'est dénoué de manière favorable aux Etats-Unis, sans décaissement pour le Groupe. La provision devenue sans objet a été intégralement reprise.

Deux nouveaux litiges prud'homaux ont été constatés en 2014 en France ainsi qu'un litige commercial aux Etats-Unis. Ces litiges font l'objet d'une provision dans les comptes.

3.4 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous sommes convaincus que l'endomicroscopie représente une avancée médicale majeure. Les résultats cliniques passés et récents (études CONTACT1, FOCUS, DETECT) en attestent et confirment sa pertinence dans les indications validées en gastro-entérologie. .

Son champ d'application dans le corps humain pourrait s'élargir à d'autres disciplines médicales comme la radiologie interventionnelle et la chirurgie et se confirmer en urologie et en pneumologie.

Notre mission est de permettre à tous les patients de bénéficier de cette technologie qui permet l'accès à une information microscopique en temps réel dans le corps humain.

3.5 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé jusqu'à l'établissement du présent rapport

Résultats positifs de l'essai clinique Focus

En janvier 2015, la société a annoncé la publication des résultats finaux de l'étude clinique prospective multicentrique internationale FOCUS évaluant l'utilisation du Cellvizio dans le diagnostic du cancer des voies biliaires, au cours d'une procédure CPRE (cholangiopancréatographie rétrograde endoscopique).

Les résultats de l'étude sont publiés dans la revue à comité de lecture Gastrointestinal Endoscopy et sont accompagnés d'un éditorial qui souligne que l'étude « repousse les frontières du diagnostic des sténoses biliaires indéterminées ».

Les résultats de l'étude soutiennent l'utilisation de l'endomicroscopie avec Cellvizio pour l'évaluation des sténoses biliaires indéterminées

Obtention d'un code remboursement CPT aux Etats-Unis pour une application du Cellvizio dans les voies biliaires

En mars 2015, la société s'est vue attribuée par le panel éditorial de l'American Medical Association (AMA) un nouveau code CPT lié à l'utilisation de l'endomicroscopie dans les procédures CPRE (cholangio-pancréatographie rétrograde endoscopique), qui permettent aux praticiens de diagnostiquer les affections des voies biliaires, notamment les sténoses et les cancers. Plus de 500 000 CPRE sont effectués chaque année aux États-Unis.

Mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres

Le 11 mars 2015, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale, sur le fondement de la 20ème résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2014.

Dans le cadre de cette ligne de financement, et sous réserve du respect de certaines conditions (prix plancher de souscription et volumes journaliers moyens minimum), la Société Générale s'est engagée à souscrire 1 390 000 actions nouvelles (représentant 9,9% du capital actuel) d'ici le 11 janvier 2016, dont au moins la moitié d'ici le 11 juillet 2015, aux périodes et au rythme qu'elle choisira.

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. En mars 2015, lors du premier mois de mise en place de cette ligne de financement, 140 000 bons de souscriptions d'actions ont été souscrits pour un montant de 704 900 Euros.

MAUNA KEA TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 559 701 euros
Siège social : 9, rue d'Enghien – 75010 Paris
431 268 028 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2014, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

RAPPORT DE GESTION

1. Présentation du groupe Mauna Kea (le « Groupe »)

1.1 Présentation de l'activité du Groupe

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale spécialisée dans les dispositifs médicaux, dédiée à l'avènement de la biopsie optique et leader en endomicroscopie. La société conçoit, développe et commercialise des outils innovants pour la visualisation et la détection en temps réel des anomalies cellulaires lors de procédures standard d'endoscopie gastro-intestinales et pulmonaires. Son produit phare, Cellvizio, système d'endomicroscopie confocale par minisonde (ECM), fournit aux médecins et aux chercheurs des images haute résolution des tissus au niveau cellulaire. Des essais cliniques multicentriques internationaux de grande envergure ont démontré que le Cellvizio pouvait aider les médecins à détecter de façon plus précise des formes précoces de pathologies et à prendre des décisions thérapeutiques immédiates. Conçu pour aider les médecins dans leur diagnostic, mieux traiter les patients et réduire les coûts hospitaliers, le Cellvizio est utilisable avec pratiquement n'importe quel endoscope. Le Cellvizio a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration, aux États-Unis et le marquage CE, en Europe, pour son utilisation dans les appareils digestifs, urinaires et pulmonaires, pour l'exploration endoscopique des voies biliaires, pancréatiques et les procédures d'aspiration à aiguille fine. Le Cellvizio a également obtenu les autorisations réglementaires SFDA en Chine et MHLW au Japon.

Au 31 décembre 2014, le groupe Mauna Kea Technologies est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 120 collaborateurs, bénéficie d'une base installée de 444 équipements dans 40 pays, et a réalisé depuis sa création un chiffre d'affaires cumulé d'environ 53 millions d'euros, dont 11,0 M€ sur l'exercice 2014.

Son siège social en France est situé au 9 rue d'Enghien, 75010 Paris. Le siège commercial de sa filiale aux États-Unis, Mauna Kea Technologies Inc. est situé à Suwanee, Georgia (GA).

1.2 Faits marquants de l'exercice écoulé

1.2.1 L'obtention de nouveaux codes de remboursements

L'obtention de nouveaux codes de remboursements

Instauration par les autorités de santé américaine d'une rétribution des praticiens

En janvier 2014, soit une année après l'entrée en vigueur des premiers codes de remboursement CPT pour les hôpitaux, les autorités de santé américaines (Centers for Medicare & Medicaid Services, CMS) ont publié les montants des honoraires Medicare 2014 pour les médecins réalisant des procédures Cellvizio dans les voies digestives hautes. Les praticiens seront désormais rémunérés pour ces procédures selon le tarif publié.

Par ailleurs, les codes CPT d'endomicroscopie ont été réévalué en 2014 de 927\$ à 1 013\$.

Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la FDA en urologie

En mars 2014, la société a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food & Drug Administration (FDA) pour l'utilisation du Cellvizio en urologie via les minisondes confocales Uroflex™ B et CystoFlex™ F dans les voies anatomiques. La biopsie optique peut désormais être utilisée pour une série d'applications en urologie, notamment pour l'imagerie de la vessie durant les procédures de cystoscopie ainsi que dans les uretères pour lesquels les biopsies traditionnelles sont très difficiles à réaliser et manquent d'efficacité.

Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) pour un nouveau Cellvizio utilisant une longueur d'infrarouge

En juillet 2014, la société a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration aux Etats-Unis (FDA) pour la commercialisation d'un nouveau système Cellvizio, utilisant une longueur d'onde infrarouge de 785 nanomètres.

Cette nouvelle autorisation permet d'élargir le périmètre de l'analyse microscopique des tissus in vivo. Elle devrait notamment faciliter le recours au Cellvizio en conjonction avec des systèmes d'imagerie macroscopique pour de futures applications chirurgicales, notamment dans le domaine de la chirurgie robotisée.

France : avis favorable rendu par la Haute Autorité de Santé

En octobre 2014, la Haute Autorité de Santé a rendu un avis favorable à l'inscription sur la liste des actes et prestations de l'utilisation de l'endomicroscopie sur des patients atteints de la maladie de Barrett, qui est l'une des indications principales du Cellvizio.

La Haute Autorité de Santé a par ailleurs inscrit à son programme de travail pour la période T4 2014 - T4 2015, l'évaluation de l'endomicroscopie pour le suivi des marges de résection des polypes dans le colon durant une coloscopie et pour la caractérisation des sténoses biliaires lors d'une procédure d'endoscopie biliaire (CPRE).

Obtention de l'autorisation réglementaire du Cellvizio au Japon

En avril 2014, le Ministère japonais de la santé, du travail et de la protection sociale (MHLW) a octroyé à la société une double autorisation : une de Classe 1 pour l'utilisation de la technologie Cellvizio et une de Classe 2 (NINSHO), pour l'utilisation endoscopique des minisondes Cellvizio. Elles portent toutes deux sur l'ensemble des indications cliniques actuelles du Cellvizio : la gastroentérologie (à l'exception de la sonde aiguille AQ Flex), l'urologie, et la pneumologie.

Obtention des autorisations réglementaires au Brésil

En mars 2014, l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) a octroyé son autorisation pour la commercialisation des minisondes AQ-Flex 19™, pour l'observation en temps réel et au niveau microscopique des kystes pancréatiques, pour l'UroFlex™, première sonde dédiée à la réalisation de biopsies optiques en urologie et pour le logiciel de biopsie optique EVA, l'assistant virtuel pour l'endomicroscopie.

1.2.2 L'expansion territoriale

Expansion territoriale en Inde

En février 2014, la société installe son premier Cellvizio en Inde, à l'hôpital Apollo Gleneagles de Kolkata, centre hospitalier de référence en gastro-entérologie en Inde, faisant partie du groupe Apollo Hospitals.

Le groupe Apollo Hospitals est l'un des premiers centres de soins intégrés en Asie et au niveau mondial. Cet établissement de soins tertiaires multi-spécialités de 510 lits, combine excellence médicale, technologique, infrastructures de pointe et exemplarité en matière de prise en charge des patients.

Expansion territoriale au Brésil

En mars 2014, la Société installe le Cellvizio dans trois hôpitaux brésiliens de premier plan : ICESP (Centre de Lutte Anti-Cancer de l'Université de São Paulo), INCA (Institut National du Cancer de Rio de Janeiro) et FUGAST (Institut de Gastro-entérologie du Rio Grande do Sul).

Le marché brésilien des dispositifs médicaux est en forte croissance, et le besoin d'innovations médicales afin d'améliorer le soin des patients est réel. La plateforme technologique Cellvizio aide les hôpitaux à la pointe au Brésil à proposer les meilleures options de traitement dans de nombreuses pathologies et dans les procédures associées.

Trois prestigieuses cliniques françaises s'équipent du Cellvizio

En mars 2014, la société installe le Cellvizio à la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine, la Polyclinique Courlancy à Reims et l'Institut Arnault Tzanck à Saint-Laurent du Var qui offrent aux patients situés dans leur région l'innovation clinique et thérapeutique procurée par la Biopsie Optique à la fois en gastroentérologie, pneumologie et urologie.

Collaboration avec Siemens Healthcare

En novembre 2014, la société a annoncé sa collaboration avec Siemens Healthcare pour évaluer l'utilisation de l'endomicroscopie avec Cellvizio dans les procédures de Radiologie Interventionnelle.

Le Cellvizio sera utilisé en association avec les appareils d'imagerie médicale de Siemens (angiographie et radiologie interventionnelle [AX], et scanner [CT]) dans le cadre de deux études cliniques menées en France, à l'Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) de Paris et au centre hospitalier universitaire (CHU) de Strasbourg.

La radiologie interventionnelle représente plusieurs millions de procédures chaque année dans le monde. Lors de ces procédures, les médecins introduisent une très fine aiguille, guidée par radiographie, pour procéder à une biopsie ou, si nécessaire, à une ablation. Ces deux premiers essais cliniques se concentreront sur les examens des poumons, du foie et des reins. Les patients feront l'objet d'un examen complet combinant les technologies d'imagerie et de guidage de Siemens et celle de Mauna Kea Technologies.

Les deux études fourniront des informations quantitatives et qualitatives sur la faisabilité et l'efficacité de l'association des deux systèmes.

1.2.3 Les avancées technologiques et les nouveaux produits

Commercialisation du Cellvizio Software 2.2

En 2014, la société a finalisé les Pre-series Cellvizio Software 2.2 développés en 2013 et lancé la commercialisation du logiciel.

Ce logiciel apporte une amélioration majeure au produit Cellvizio 100 Series. Le Groupe a développé dans ce logiciel le concept EVA (Endomicroscopy Virtual Assistant) qui est destiné à faciliter l'utilisation du Cellvizio, qu'il s'agisse de l'acquisition et l'interprétation des images ou de l'intégration de la biopsie optique dans le dossier médical du patient. EVA permet une gestion efficace des procédures de biopsie optique par une optimisation des flux d'information, une amélioration de la valeur clinique et une meilleure intégration, en offrant :

-une plus grande fiabilité pour les médecins utilisant Cellvizio : la fonction SmartReview™ d'EVA met en valeur les segments stables dans les vidéos du Cellvizio et optimise la procédure de biopsie optique. La fonction FastExtract™ autorise en outre une sélection immédiate des vidéos identifiées par SmartReview™. Enfin, la fonction Atlas d'EVA présente les vidéos de référence pour chaque organe et pathologie directement dans le système Cellvizio ;

-un modèle de partage du Cellvizio au sein de l'hôpital : la fonction de connectivité DICOM™ d'EVA facilite l'intégration du Cellvizio dans le Système d'Information de l'hôpital, permettant l'archivage et la diffusion numérique des données issues des biopsies optiques à l'échelle de l'établissement. Avec la fonction QuickReport™,

fondée sur un modèle simple d'utilisation, EVA produit des rapports prêts à imprimer ou destinés au dossier médical électronique du patient ;

-un meilleur accès au Cellvizio : avec une interface utilisateur entièrement revue, EVA permet aux médecins d'annoter les images capturées et propose une solution de dépannage à distance pour une meilleure assistance.

Commercialisation du Cellvizio Dual Band en préclinique

Une mise à jour majeure du logiciel Cellvizio Dual Band pour le système Dual à destination de la recherche préclinique a été déployée à partir de mi 2014.

Le package logiciel Cellvizio Dual Band en version 2.0 apporte une amélioration majeure attendue par les clients du Groupe sur l'ergonomie et l'expérience utilisateur, qui repose sur une reconception complète de l'interface Graphique Utilisateur.

Cette mise à jour logicielle apporte plus de 50 améliorations ou nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles :

- une reconception complète de l'interface utilisateur avec l'automatisation de séquences de tâches clés comme la calibration du système, et une navigation simple et ergonomique permettant de réduire la courbe d'apprentissage
- un nouveau mode d'acquisition (time lapse) qui permet de limiter l'exposition des tissus à l'excitation laser et d'éviter le blanchiment des marqueurs fluorescents lors d'expérience d'imagerie Cellvizio de longue durée
- l'ajout de commentaires ou de repères sur les images (flags) pendant l'enregistrement des séquences
- un panneau de contrôle optimisé pour le réglage de l'excitation des deux lasers
- l'amélioration de l'affichage des niveaux de signal des images acquises : la Look Up Table (ou LUT) a été revue, offrant maintenant par exemple des fonctionnalités avancées de contrôle pour l'affichage en fausses couleurs.

2. Examen des comptes et résultats

2.1. Comptes annuels de Mauna Kea Technologies

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 11 655 908 euros contre 8 756 328 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 33,11%.

Il convient de déduire de cette somme 22 025 euros, correspondant à des produits annexes pour un montant de 66 223 euros et une variation de produits finis négative de 88 248 euros.

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 11 633 883 euros contre 9 402 316 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 23,73 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 19 492 299 euros, contre 17 857 834 euros pour l'exercice précédent, soit un accroissement de 9,16% et comprennent les postes suivants :

| | |
|---------------------------------------------------------------|-------------|
| - Achats de marchandises | 69 338 € |
| - Achats de matières premières et autres approvisionnements : | 2 160 794 € |
| - Variation de stocks : | 104 577 € |
| - Autres achats et charges externes : | 7 318 475 € |
| - Impôts et taxes : | 218 057 € |
| - Salaires et traitements : | 6 280 883 € |
| - Charges sociales : | 2 746 803 € |
| - Dotations aux amortissements et aux provisions : | 345 556 € |
| - Dotations aux dépréciations : | 84 538 € |

| | |
|---------------------------------------------|----------|
| - Dotations aux provisions d'exploitation : | 97 986 € |
| - Autres charges : | 65 292 € |

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -7 858 417 euros contre un résultat déficitaire de -8 455 519 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 871 882 euros et de -9 066 332 euros, soit un résultat financier déficitaire de -8 194 450 euros contre un déficit de -4 028 603 euros pour l'exercice précédent. Cette perte s'explique essentiellement par la dépréciation du compte courant de la filiale américaine pour un montant de 8 778 122 euros.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à -12 484 122 euros contre un résultat négatif de -6 292 335 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à une perte de -244 euros contre une perte de -8 066 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu du Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à la somme de 1 250 629 euros et des autres crédits d'impôt à hauteur de 62 337 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -14 741 711 euros contre une perte de -11 413 995 euros pour l'exercice 2013.

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 181 343 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 614 588 euros.

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2014, à la somme nette de 1 420 880 euros.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 22 214 055 euros, les charges constatées d'avance à 316 102 euros.

Passif :

Le capital social s'établit à la somme de 559 701 euros au 31 décembre 2014, contre 552 138 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion représentant à la somme totale de 58 161 723 euros au 31 décembre 2014.

Le solde du compte de report à nouveau s'élève à - 30 027 977 euros au 31 décembre 2014.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste Dettes s'élève à la somme 4 548 593 euros (contre 4 665 719 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

| | |
|------------------------------------------------------|-------------|
| - de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour : | 2 182 332 € |
| - de dettes fiscales et sociales pour : | 2 248 976 € |
| - d'autres dettes pour : | 47 168 € |
| - de produits constatés d'avance pour : | 70 117 € |

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dettes fournisseurs d'un montant total de 1 240 080 euros, contre 1 284 838 euros pour l'exercice précédent, se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

| | Exercice 2014 (en euros) | Exercice 2013 (en euros) |
|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Moins de 60 jours | 870 980 | 912 913 |
| De 60 à 90 jours | 42 006 | 34 044 |

| | | |
|-------------------------|---------|---------|
| De 90 à 180 jours | 10 295 | 1 345 |
| De 180 jours à 9 mois : | 47 | 0 |
| Plus de 9 mois : | 316 751 | 336 536 |

3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'année 2014 a été marquée de nombreux succès dans les domaines réglementaire, du remboursement, des études cliniques et par le démarrage d'une collaboration clinique avec Siemens dans un nouveau champ thérapeutique pour le Cellvizio, la radiologie interventionnelle. Tous les progrès réalisés en 2014 permettent de confirmer que l'endomicroscopie prend sa place jour après jour dans l'hôpital partout dans le monde. La croissance modérée de 10% de ses ventes en 2014 atteste aussi qu'il reste encore quelques étapes essentielles pour conquérir de plus larges parts de marchés et imposer l'endomicroscopie comme un standard de soin. Parmi ces prochaines étapes, un accès au remboursement dans les différents pays et des recommandations des sociétés savantes nous semblent essentielles. L'accès à une force de vente de taille plus significative dans chaque spécialité médicale pourrait aussi constituer un accélérateur commercial.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés – Utilisation des instruments financiers

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférents sont décrits en **Annexe B** du présent rapport de gestion.

5. Activité en matière de recherche et développement

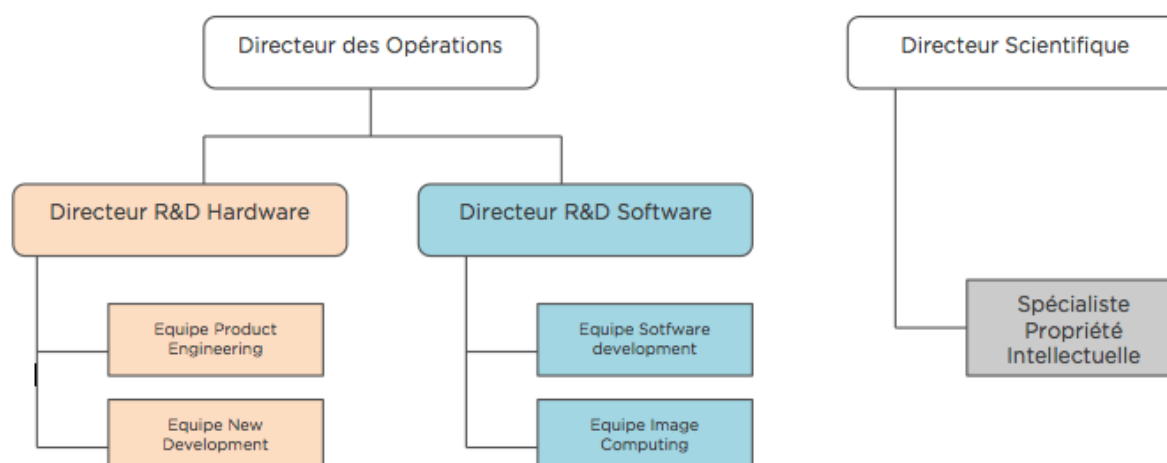
A fin décembre 2014, l'équipe de Recherche et Développement comptait 29 collaborateurs (docteurs, ingénieurs, ou techniciens) couvrant les domaines d'expertise nécessaires au développement des produits et des technologies du Groupe, à savoir :

- optique et optoélectronique,
- mathématiques appliquées au traitement de l'image,
- électronique numérique et analogique,
- développement logiciel,
- micro-mécanique, matériaux et procédés d'assemblage de précision.

L'équipe de R&D partage avec les spécialistes de l'équipe des Affaires Cliniques et les Chefs de Produit les connaissances médicales et biologiques sur les applications et l'utilisation des produits.

Un pôle de Recherche & Développement structuré

Le pôle Recherche et Développement est constitué de deux départements placés sous la responsabilité du Directeur des Opérations, et d'une Direction Scientifique, comme le représente le schéma ci-dessous.



Chaque département de R&D est l'interface dans le Groupe pour gérer toute problématique liée à son expertise et assure les travaux techniques pendant tout le cycle de vie du produit, de la conception initiale au support à la production.

La R&D amont

Le Groupe s'est organisé pour se doter des moyens de générer directement les innovations technologiques qui lui permettront de développer son marché et de conquérir de nouveaux en étudiant les solutions susceptibles de favoriser la mise au point de nouveaux produits innovants afin de continuer d'améliorer le soin apporté aux patients.

Une veille scientifique et technologique est effectuée en continu sous le pilotage de la Direction Scientifique pour identifier et valider l'intérêt de technologies ou composants émergents. Cette veille permet à la fois d'être à la pointe de la technologie mais également de pouvoir limiter d'éventuels risques liés à des composants concourant à la fabrication en identifiant en amont des solutions techniques alternatives.

Les études amont qui découlent de cette veille sont réalisées par les équipes des départements de R&D, soit en interne, soit à travers des collaborations externes.

Elles peuvent constituer la phase préliminaire d'évaluation de faisabilité permettant de décider de l'ouverture d'un projet de développement produit.

Au niveau clinique, le Groupe mène des travaux en collaboration avec différents hôpitaux pour évaluer l'intérêt potentiel et la faisabilité technique d'utiliser la technologie Cellvizio dans de nouvelles indications.

Les études amont menées en collaboration avec des laboratoires académiques sont souvent cofinancées pour optimiser les frais de recherche à travers des subventions ou des bourses de thèse de doctorat. A titre d'exemple, le groupe est engagé actuellement dans les collaborations suivantes :

- un projet d'atlas intelligent ou « Smart Atlas » qui est un outil logiciel totalement innovant de recherche de similarité par le contenu dans les images. Ce « Smart Atlas » intégrerait un historique de séquences d'observations sous Cellvizio et effectuerait une comparaison immédiate d'images de référence avec les images d'une procédure en cours. Cette étude a fait l'objet d'un travail de thèse démarré en 2008 en collaboration étroite et sous la direction de Nicholas Ayache, chef du laboratoire Asclepios de l'INRIA à Sophia Antipolis. Il se poursuit depuis 2012 sous la forme d'un contrat i-Lab entre l'INRIA et le Groupe, dans lequel interviennent, en plus des ingénieurs du Groupe, deux ingénieurs de l'INRIA experts en traitement d'image.

- un partenariat avec l'équipe du professeur Guang-Zhong Yang, Directeur du Hamlyn Centre de l'université britannique Imperial College London, démarré fin 2013. L'objectif est de développer de nouvelles possibilités d'imagerie permettant d'améliorer la procédure de biopsie optique et de la rendre totalement intuitive pour les praticiens, quelle que soit leur spécialité. Le Groupe et le Hamlyn Centre uniront leurs ressources pour développer des technologies innovantes de vision par ordinateur pour la plate-forme Cellvizio et son système d'exploitation EVA. Ces efforts permettront de faciliter l'utilisation de la biopsie optique lors des procédures endoscopiques et chirurgicales interventionnelles.

La R&D appliquée à l'amélioration des produits actuels et à l'optimisation de leur fabrication (support produit)

Les équipes de Recherche et Développement ont pour mission de faire évoluer les solutions existantes dans une démarche d'amélioration continue, à l'écoute de leurs clients internes et externes, et avec plus précisément comme missions:

- d'assurer et d'améliorer la fabrication des produits dans le cadre d'une démarche « lean ». A cette fin, des réunions mensuelles entre chaque département R&D, l'équipe de production et l'équipe support sont organisées.

- de développer de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations de performances sur les produits existants. Les améliorations sont mises en œuvre après analyse des besoins d'amélioration exprimés par les clients, et de leur faisabilité technique par les chefs de produit marketing

Un effort particulier est mis sur la validation de nouveaux procédés de désinfection ou de stérilisation des Minisondes Confocales afin de permettre l'utilisation du système conformément aux règles d'hygiène en vigueur dans les différents pays de commercialisation.

6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

Nous sommes convaincus que l'endomicroscopie représente une avancée médicale majeure. Les résultats cliniques passés et récents (études CONTACT1, FOCUS, DETECT) en attestent et confirment sa pertinence dans les indications validées en gastro-entérologie. .

Son champ d'application dans le corps humain pourrait s'élargir à d'autres disciplines médicales comme la radiologie interventionnelle et la chirurgie et se confirmer en urologie et en pneumologie.

Notre mission est de permettre à tous les patients de bénéficier de cette technologie qui permet l'accès à une information microscopique en temps réel dans le corps humain.

7. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Résultats positifs de l'essai clinique Focus

En janvier 2015, la société a annoncé la publication des résultats finaux de l'étude clinique prospective multicentrique internationale FOCUS évaluant l'utilisation du Cellvizio dans le diagnostic du cancer des voies biliaires, au cours d'une procédure CPRE (cholangiopancréatographie rétrograde endoscopique).

Les résultats de l'étude sont publiés dans la revue à comité de lecture Gastrointestinal Endoscopy et sont accompagnés d'un éditorial qui souligne que l'étude « repousse les frontières du diagnostic des sténoses biliaires indéterminées ».

Les résultats de l'étude soutiennent l'utilisation de l'endomicroscopie avec Cellvizio pour l'évaluation des sténoses biliaires indéterminées

Obtention d'un code remboursement CPT aux Etats-Unis pour une application du Cellvizio dans les voies biliaires

En mars 2015, la société s'est vue attribuée par le panel éditorial de l'American Medical Association (AMA) un nouveau code CPT lié à l'utilisation de l'endomicroscopie dans les procédures CPRE (cholangio-pancréatographie rétrograde endoscopique), qui permettent aux praticiens de diagnostiquer les affections des voies biliaires, notamment les sténoses et les cancers. Plus de 500 000 CPRE sont effectués chaque année aux États-Unis.

Mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres

Le 11 mars 2015, La Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale, sur le fondement de la 20ème résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2014.

Au cours de référence à cette date, l'utilisation en totalité de cette ligne de financement procurerait à la Société un financement complémentaire de 7 millions d'euros.

Dans le cadre de cette ligne de financement, et sous réserve du respect de certaines conditions, la Société Générale s'est engagée à souscrire 1 390 000 actions nouvelles (représentant 9,9% du capital actuel) au cours des 10 prochains mois, aux périodes et au rythme qu'elle choisira.

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Cette décote permet à Société Générale, qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.

8. Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (c'est-à-dire dans le cadre d'une gestion collective), était de 0 %.

9. Direction générale de la Société

Monsieur Alexandre Loiseau assure les fonctions de directeur général de la Société. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alexandre Loiseau en tant que directeur général.

10. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce :

Rémunérations des mandataires sociaux

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| | Exercice 2014 | Exercice 2013 |
|------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Alexandre LOISEAU – directeur général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 219 169 € | 283 263 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 333 333 (*) € | Néant |

(*) plan de 100 000 BSPCE attribué le 12 février 2014, à un prix de souscription de 10,56€

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

| | Exercice 2014 | | Exercice 2013 | |
|----------------------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Alexandre LOISEAU – directeur général | | | | |
| Rémunération fixe | 205 000 € | 205 000 € | 200 000 € | 200 000 € |
| Rémunération variable | 0 € | 70 000 € ⁽¹⁾ | 70 000 € | 85 000 € ⁽¹⁾ |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Avantages en nature | 14 169 € | 14 169 € | 13 263 € | 13 263 € |
| Total | 219 169 € | 289 169 € | 283 263 € | 298 263 € |

(1) Prime due au titre de l'exercice précédent

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis au mandataire social :

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Alexandre Loiseau, Directeur général | | X | | X | | X | | X |
| <i>Date début mandat :</i> | AGO du 25 mai 2011 | | | | | | | |
| <i>Date fin mandat :</i> | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 | | | | | | | |

Enfin, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute(s) société(s) :

| <u>Nom et fonction exercée la Société</u> | <u>Principales fonctions exercées dans toute(s) société(s)</u> | <u>Autres mandats exercés dans toute(s) société(s)</u> |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chris McFadden – Président du conseil d'administration | Canyon Healthcare Partners, Associé Directeur | -Foundation Radiology Group, administrateur indépendant -ValueCentric, LLC, administrateur indépendant -Montefiore Medical Center, administrateur -The Natural History Museum of the Adirondacks Administrateur et Directeur |
| Alexandre Loiseau – Directeur général | Néant | Mauna Kea Technologies Inc, Directeur général |
| André-Michel Ballester – administrateur indépendant | Sorin Group Spa, PDG et membre du conseil d'administration | - Carmat, administrateur indépendant - Pixum Vision, administrateur indépendant |
| Jean-Luc Boulnois – administrateur indépendant | Quadrature LLC, Directeur Général Microline Surgical, Président Executif du conseil d'administration | -InnFocus, Inc, administrateur Fiberoptic Components, administrateur |
| Marie Meynadier – administrateur indépendant | EOS Imaging, Directrice générale | Stentys, administrateur |

11. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation ni cédé de participation.

12. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2014, la Société détenait la filiale suivante :

Mauna Kea Technologies, Inc. : Anciennement basée à San José, Mauna Kea Technologies Inc., a été créée en 2005 et est désormais située à Suwanee (Georgie). Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain ainsi qu'une interface avec les autorités réglementaires (FDA). Au 31 décembre 2014, elle comptait 22 collaborateurs et affichait un chiffre d'affaires de 3 516 K\$ (soit 2 896 K€) et une perte nette de 7 738 K\$ (soit -6 373 K€).

13. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2014 :

| Actionnaires | Situation au 31 décembre 2014 | | |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| The Capital Group Companies, Inc | 881 400 | 6,29% | 5,35% |
| Finadvance | 717 059 | 5,12% | 8,70% |
| Seventure | 660 021 | 4,71% | 8,01% |
| Alexandre Loiseau | 604 240 | 4,31% | 6,98% |

La Société avait conclu, le 2 septembre 2011, un contrat de liquidité avec SG SECURITIES (PARIS) SAS. Ce contrat a été résilié et par un contrat signé le 24 mai 2012, la Société a décidé de confier la mise en œuvre du nouveau contrat de liquidité à la société GILBERT DUPONT SNC.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2014, 17 537 actions, représentant 0,097% de son capital.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital. La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

14. Restrictions imposées par le conseil en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants.

Le dirigeant mandataire social n'est pas titulaire d'options ou de bons de souscription d'actions.

15. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

| | Nombre | Valeur nominale (euros) | Capital social (euros) |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|------------------------|
| 1. <u>Actions composant le capital social au début de l'exercice</u> | 13.803.457 | 0,04 | 552.138,28 |
| 2. <u>Actions émises au cours de l'exercice</u> | | | |
| Exercices de Stocks Options | 4.687 | 0,04 | 187,48 |
| Exercices de BSPCE | 184.375 | 0,04 | 7.375,00 |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice | 13.992.519 | 0,04 | 559.700,76 |

16. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Sur l'année 2014, il s'est échangé 11 678 826 titres de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris. Le titre est coté 5,27 euros à la date d'établissement du présent rapport au 23 mars 2014.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 4,68 euros le 16 octobre 2014 et le cours le plus haut à 15,37 euros le 6 mars 2014.

La capitalisation boursière de la Société à la date d'établissement du présent rapport ressortait à 74M euros.

17. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Les opérations suivantes, qui figurent sur le site de l'AMF, ont été déclarées par les intéressés

| Déclarant | Instrument financier | Nature l'opération | Nombre d'opérations | Montant des opérations (en euros) |
|-------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Alexandre Loiseau | Actions | Souscription de 57 500 actions sur exercice de 230 000 BSPCE (*) | 1 | 130 433 € |

(*) Plan de BSPCE du 18 mai 2004 arrivant à échéance qui a fait l'objet d'une levée simple sans cession par le bénéficiaire.

18. Informations requises par l'article L. 225-100-3 du code de commerce

18.1. Structure du capital de la Société

| Actionnaires | Nombre d'actions | % du capital |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Alexandre Loiseau | 604 240 | 4,31% |
| Sous-total « Conseil d'administration » (*) | 604 240 | 4,31% |
| Autres actionnaires détenant plus de 5% du capital | | |
| The Capital Group Companies Inc | 881 400 | 6,29% |
| Finadvance | 717 059 | 5,12% |
| Sous-total « Actionnaires détenant plus de 5% du capital » | 1 598 459 | 11,41% |
| Call-Pers | 607 021 | 4,33% |
| Seventure | 660 021 | 4,71% |
| «Autres au nominatif» | 731 309 | 5,22% |
| Flottant autres | 9 791 469 | 69,98% |
| TOTAL | 13 992 519 | 100,00% |

(*) Dans sa composition actuelle

18.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant

18.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir section 13 ci-dessus.

18.4. Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

18.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place des systèmes d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

18.6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

18.7. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale mixte de la Société du 11 juin 2014 a autorisé le conseil à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers. Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, à quelque moment que ce soit, étant précisé que, lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et lorsqu'elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne peut excéder 5% du nombre total d'actions ; Prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 30 euros par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 5 000 000 €.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure le cas échéant avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011 ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

18.8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant

18.9. Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Voir la section 10 ci-dessus.

19. Informations sociales et environnementales requises par l'article R. 225-105-1 du code de commerce

Se référer au rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit la somme de 14 741 711 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à (44 769 688) euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, qui s'élève à 8 558 euro.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

RAPPORT DU PRESIDENT

Au présent rapport est joint en annexe C le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe A un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code en cours de validité. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice. (il manque le détail de l'utilisation des délégations)

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes lors de l'utilisation par le directoire des délégations qui lui ont été consenties ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

Le conseil d'administration

ANNEXE A

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

| Date de l'assemblée générale des actionnaires | Objet de la délégation | Date d'expiration | Modalités de fixation du prix d'émission |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 juin 2014 (16 ^{ème} résolution) | <i>Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital</i> | 11 décembre 2015 (18 mois) | Prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) : 30 euros Plafond global : 5.000.000 euros |
| 11 juin 2014 (17 ^{ème} résolution) | <i>Autorisation à donner au conseil en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois</i> | 11 décembre 2015 (18 mois) | N/A |
| 11 juin 2014 (18 ^{ème} résolution) | <i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – Plafond nominal : 184.000 €</i> <i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i> | 11 août 2016 (26 mois) | N/A |
| 11 juin 2014 (19 ^{ème} résolution) | <i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public – Plafond nominal : 184.000 €*</i> <i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i> | 11 août 2016 (26 mois) | le prix d'émission des actions, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5%) et corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus. |
| 11 juin 2014 (20 ^{ème} résolution) | <i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier – Plafond nominal : 184.000 €*</i> <i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i> | 11 août 2016 (26 mois) | cf. ci-dessus – 19 ^{ème} résolution |
| 11 juin 2014 (21 ^{ème} résolution) | <i>Autorisation au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale</i> <i>(article L. 225-136-1° du code de commerce)</i> | 11 août 2016 (26 mois) | le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue |

| <u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u> | <u>Objet de la délégation</u> | <u>Date d'expiration</u> | <u>Modalités de fixation du prix d'émission</u> |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus. |
| 11 juin 2014 <i>(22^{ème} résolution)</i> | <i>Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées</i> <i>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i> | 11 août 2016 <i>(26 mois)</i> | Même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale |
| 11 juin 2014 <i>(23^{ème} résolution)</i> | <i>Délégation de compétence consentie au conseil à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société – Plafond nominal : 184.000 €</i> <i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i> | 11 août 2016 <i>(26 mois)</i> | N/A |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>11 juin 2014 (24^{ème} résolution)</p> | <p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange – Plafond nominal : 184.000 €* </i></p> | <p>11 août 2016 (26 mois)</p> | <p>N/A</p> |
| <p>11 juin 2014 (26^{ème} résolution)</p> | <p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres – Plafond nominal : 16.000 €</i></p> | <p>11 août 2016 (26 mois)</p> | <p>N/A</p> |
| <p>11 juin 2014 (27^{ème} résolution)***</p> | <p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société – Nombre maximum de BSPCE : 400.000**</i></p> | <p>11 juillet 2015 (13 mois)</p> | <p>Le prix de souscription d'une action ordinaire de la Société sur exercice d'un BSPCE, qui sera déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des BSPCE, devra être au moins égal à la plus élevée des trois valeurs suivantes :</p> <p>(i) le prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les BSPCE ;</p> <p>(ii) quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les BSPCE ;</p> <p>(iii) si une ou plusieurs augmentations de capital étai(en)t réalisée(s) moins de six mois avant la décision du conseil d'administration d'attribuer les BSPCE concernés, le prix de souscription d'une action ordinaire de la Société retenu dans le cadre de la plus récente desdites augmentations de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSPCE.</p> |
| <p>11 juin 2014 (28^{ème} résolution)</p> | <p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société, ou (iii) de membres, n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place – Nombre maximum de BSA : 400.000**</i></p> | <p>11 juillet 2015 (13 mois)</p> | <p>Le prix d'émission d'un BSA sera déterminé par le conseil au jour de l'émission dudit BSA en fonction des caractéristiques de ce dernier et sera en tout état de cause au moins égal à 10 % du prix de souscription (prime d'émission incluse) de l'action à laquelle le BSA donnera droit.</p> <p>Le prix de souscription d'une action sur exercice d'un BSA sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution dudit BSA par le conseil.</p> |
| <p>11 juin 2014 (29^{ème} résolution)</p> | <p><i>Autorisation donnée au conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société – Nombre maximum d'options : 400.000**</i></p> | <p>11 juillet 2015 (13 mois)</p> | <p>Le prix d'achat ou de souscription par action par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la</p> |

| | | | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options. |
| 11 juin 2014 (30 ^{ème} résolution) | <i>Autorisation donnée au conseil de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre – Nombre maximum : 400.000**</i> | 11 juillet 2015 (13 mois) | N/A |

* Plafond commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des dix-huitième à vingtième et des vingt-deuxième à vingt-quatrième résolutions ci-dessus

** la somme (i) des actions susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en vertu de la vingt-septième résolution ci-dessus, (ii) des actions susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions qui seraient attribués en vertu de la vingt-huitième résolution ci-dessus, (iii) des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des options attribuées en vertu de la vingt-neuvième résolution ci-dessus, et (iv) des actions qui seraient attribuées gratuitement en vertu de la trentième résolution ci-dessus, ne pourra pas ni excéder 400.000.

***La 27^{ème} résolution pour délégation de compétence n'a pas été utilisée à ce jour et ne le sera pas car la Société n'a plus la faculté d'émettre de BSPCE à compter du 5 juillet 2014.

ANNEXE B

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change.

Risque de change

Les principales devises pour lesquelles le Groupe est exposé à un risque de change significatif sont l'US dollar et le yen.

La filiale Mauna Kea Technologies Inc, établie dans l'Etat de Géorgie, a pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis. Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place 3 conventions :

- une convention de trésorerie pour un compte courant en USD ;
- un accord de distribution ;
- un contrat de services (Management fees).

Le principal risque de change auquel est confronté le Groupe concerne l'évolution de la parité Euro/USD. En effet, le Groupe commercialise ses produits et services aux Etats-Unis via sa filiale Mauna Kea Technologies Inc où l'ensemble des produits et charges - y compris l'achat de Cellvizio et sondes auprès de Mauna Kea Technologies SA- est libellé en US dollar, monnaie fonctionnelle de la filiale. Le Groupe est ainsi exposé à la variation du taux de change EUR/USD, par l'intermédiaire de cette filiale.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres du Groupe, comme suit :

- Une variation de la parité EUR/USD de +10% générerait une amélioration du résultat de 527 K€ au 31 décembre 2014 ;
- Une variation de la parité EUR/USD de -10% générerait une dégradation du résultat de (644) K€ au 31 décembre 2014.

La Société a mis en place un contrat d'achat à terme de yen en 2013 pour réduire son exposition au risque de fluctuation des taux de change relative à ses achats futurs. Il est arrivé à échéance en 2014. Il n'existe plus d'autres contrat sur ce risque.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Ceux-ci sont composés de OPCVM monétaires et de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro d'un montant global non actualisé de 3 296 K€.

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Selon l'expérience de la Société, le versement de certains financements publics de dépenses de recherche est soumis à un risque de crédit.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des OPCVM

monétaires). Au 31 décembre 2014, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

ANNEXE C

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 559.701 euros
Siège social : 9, rue d'Enghien – 75010 Paris
431 268 028 R.C.S. Paris

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2014 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport, préparé par le management de la Société, a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 avril 2015.

1. Gouvernement d'entreprise

La Société est dirigée par un Directeur Général et un conseil d'administration. Cette structure a été mise en place par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2011 pour les besoins de l'introduction en bourse.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 25 mai 2011, s'est doté d'un règlement intérieur qui précise notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et des comités et précise les règles de détermination de la rémunération de leurs membres.

La Société a choisi de se référer, pour organiser sa gouvernance, au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des marchés financiers (le « Code MiddleNext »). Le conseil d'administration, lors de sa séance du 25 mai 2011, après avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code MiddleNext, a ainsi décidé d'adopter ce code comme code de référence de gouvernement d'entreprise.

1.1. Composition du Conseil d'administration

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de 3 ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les administrateurs peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein au moins deux administrateurs indépendants au sens du Code MiddleNext. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du Conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

La Société dispose, en la personne de Monsieur Chis McFadden, Monsieur André-Michel Ballester, Monsieur Jean-Luc Boulnois et Madame Marie Meynadier de quatre administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext.

Le recrutement d'un ou plusieurs autres administrateurs indépendants est envisagé par la Société dans le cadre de l'amélioration de sa gouvernance d'entreprise.

L'indépendance des membres du conseil est examinée par ce dernier sur la base des critères suivants édictés par le Code MiddleNext :

- n'être ni salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une de ses filiales et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe, ou non significatif dont la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société; et
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Au moins un des membres indépendants doit, en outre, avoir des compétences particulières en matière financière ou comptable pour pouvoir être nommé au comité d'audit.

Le tableau qui suit décrit la composition du conseil d'administration tel que désigné suite à l'assemblée générale du 11 juin 2014.

Au 31 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société est constitué de 5 administrateurs. Aucun censeur n'a été désigné par la dernière assemblée générale du 11 juin 2014.

| Nom ou dénomination sociale | Fonction | Date de nomination | Date de fin de mandat |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chris McFadden | Président du conseil d'administration, administrateur indépendant | AGO du 11/06/2014 | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| Alexandre Loiseau | Administrateur et directeur général | AGO du 25/05/2011, renouvelé lors de l'AGO du 11/06/2014 | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| André-Michel Ballester | Administrateur indépendant | AGO du 25/05/2011, renouvelé lors de l'AGO du 11/06/2014 | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| Jean-Luc Boulnois | Administrateur indépendant | AGO du 11/06/2014 | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| Marie Meynadier | Administrateur indépendant | AGO du 11/06/2014 | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |

Le conseil d'administration du 23 octobre 2013 avait nommé, à titre provisoire, Monsieur Christopher McFadden en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Albert Waxman, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 2014.

Le conseil d'administration du 11 juin 2014 a pris acte de la démission de Creadev de sa fonction d'administrateur représenté par Monsieur Bertrand de Talhouët et par conséquent de leurs fonctions respectives au sein des comités du conseil d'administration avec effet au 23 mai 2014.

Le conseil d'administration du 11 juin 2014 a pris acte de la démission de Madame Marie-Laure Pochon de sa fonction d'administrateur et par conséquent de ses fonctions respectives au sein des comités du conseil d'administration à compter du 11 juin 2014.

Le conseil d'administration du 11 juin 2014 a rappelé que la société Health Evolution Partners a démissionné de ses fonctions de censeur avec effet au 1^{er} avril 2014.

Le conseil d'administration du 11 juin 2014 a rappelé que Monsieur Philippe Maes a démissionné de ses fonctions de censeur avec effet au 2 juin 2014.

Le conseil d'administration du 11 juin 2014 rappelle que Monsieur Gilles Brisson n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur qui est arrivé à expiration à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2014 arrêtant les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Par conséquent, il a été décidé de compléter le conseil d'administration en nommant deux nouveaux administrateurs : Monsieur Jean-Luc Boulnois, et Madame Marie Meynadier, pour une durée de 3 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.2. Missions du conseil d'administration

Le conseil est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le conseil est chargé notamment :

- de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- de nommer le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux délégués et de fixer leur rémunération,
- d'autoriser les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce, et
- d'approuver le rapport du président du conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président du Conseil et le directeur général.

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Les membres du Conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel cinq (5) jours au moins avant chaque réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Conformément aux dispositions de la recommandation 15 du Code MiddleNext, le Conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement une fois par an et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur.

Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

1.4. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2014

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Directeur Général, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration de la Société sous sa forme de société anonyme s'est réuni à 7 reprises, les 12 février, 9 avril, 11 juin, 28 août, 15 octobre, 30 octobre et 16 décembre. Le président du conseil a présidé toutes ces réunions. Le taux de participation des administrateurs est proche de 90%.

1.5. Comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a, lors de sa séance du 25 mai 2011, décidé de la création d'un comité d'audit.

La mission du comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le conseil d'administration et veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes dont la nomination proposée à l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation éventuelle des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est, si possible, composé au minimum de deux membres nommés par le conseil d'administration. La durée des fonctions des membres du comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, deux tiers d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Les membres du comité d'audit nommés le 11 juin 2014 sont :

- Jean-Luc Boulnois, Président du Comité d'Audit, administrateur indépendant.
- Chris McFadden, Président du Conseil d'Administration, administrateur indépendant, et

Ce nombre de deux a été jugé suffisant en l'état eu égard au nombre total d'administrateurs de la Société. Le règlement intérieur du comité d'audit, adopté le 25 mai 2011 après approbation par le conseil d'administration, précise les missions légales du comité d'audit ainsi que ses modalités d'organisation, notamment le nombre minimum de réunions annuelles du comité. Il précise également que le comité peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (vice-président finance, directeur administratif et financier). Il dispose d'un droit de consultation directe, indépendant et confidentiel, des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014 : les 02 avril et 28 août 2014.

1.6. Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux du Groupe, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des membres du conseil d'administration. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du conseil d'administration,
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil d'administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration,
- de préparer et de présenter les rapports le cas échéant prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration, et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération.

De manière générale, le comité apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité des rémunérations est, si possible, composé au minimum de deux membres nommés par le conseil d'administration étant précisé qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité. La durée des fonctions des membres du comité des rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

Les membres du comité des rémunérations nommés les 25 mai 2011 et 11 juin 2014 sont :

- Monsieur Chris McFadden, Président du Comité des Rémunérations, Président du Conseil d'Administration et administrateur indépendant,
- Monsieur André-Michel Ballester, administrateur indépendant,
- Madame Marie Meynadier, administrateur indépendant.

Dans le cadre de sa mission, le comité peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014, les 12 février et 26 août 2014.

1.8. Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

Pour l'exercice 2014, concernant la partie variable de la rémunération du directeur général, les objectifs ont été fixés et approuvés par le Conseil d'administration sur recommandation du comité des rémunérations du 12 février 2014. Ces objectifs prenaient en compte mais pas uniquement la croissance du chiffre d'affaires de la Société.

Le conseil d'administration du 09 février 2015, sur la proposition du comité des rémunérations du 09 février 2015, a évalué le degré de réalisation de ces objectifs et décidé, de verser au directeur général la partie variable de sa rémunération correspondant à l'atteinte de ses objectifs, ceux-ci étant fonction de la performance de l'entreprise.

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a procédé à l'octroi de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise à des salariés de la Société et d'options de souscription pour les salariés de sa filiale, respectivement le 12 février 2014 et le 1er septembre 2014.

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext.

| Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| (Président du conseil d'administration à compter du 11 juin 2014) Chris McFadden | Exercice clos le 31/12/2014 (en euros) (du 11/06/2014 au 31/12/2014) | Exercice clos le 31/12/2013 (en euros) |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 32 571 | Non applicable |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 32 413 | Non applicable |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant | Non applicable |
| (Directeur général) Alexandre Loiseau | Exercice clos le 31/12/2014 (en euros) | Exercice clos le 31/12/2013 (en euros) |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 219 169 | 283 263 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 333 333 | Néant |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |

| Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------|----------|
| (Président du conseil d'administration à compter du 11 juin 2014) Chris McFadden | Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 (en euros) | | Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 (en euros) | |
| | Montants dus | Montants | Montants dus | Montants |

| | | versés | | versés |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| - rémunération fixe | 0 | 0 | NA | NA |
| - rémunération variable | 0 | 0 | NA | NA |
| - rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | NA | NA |
| - jetons de présence | 32 571 | 17 821 | NA | NA |
| - avantages en nature | 0 | 0 | NA | NA |
| TOTAL | 32 571 | 17 821 | NA | NA |
| (Directeur général) Alexandre Loiseau | Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 (en euros) | | Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 (en euros) | |
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| - rémunération fixe | 205 000 | 205 000 | 200 000 | 200 000 |
| - rémunération variable | 0 | 70 000 (1) | 70 000 | 85 000 (1) |
| - rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - avantages en nature (2) | 14 169 | 14 169 | 13 263 | 13 263 |
| TOTAL | 219 169 | 289 169 | 283 263 | 298 263 |

(1) Prime due au titre de l'exercice précédent

(2) Les avantages en nature sont composés d'une part d'un contrat de bail mobilier et d'autre part d'une cotisation de garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

| Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------|--------------------|
| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
| Chris McFadden | 01/09/2014 | BSA | 32 413 | 30 000 | 6,12 | 10 ans |
| Alexandre Loiseau | 12/02/2014 | BSPCE | 333 333 | 100 000 | 10,56 | 10 ans |
| TOTAL | | | | | | |

| Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Chris McFadden (Président du Conseil d'administration à compter du 11/06/2014) | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice | Année d'attribution |
| | | | | |

| Néant | | | | |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice | Année d'attribution |
| Alexandre Loiseau (Directeur Général) | BSPCE du 18/05/2004 | Souscription de 230 000 BSPCE | 2,2684 € par action | 2004 |

| Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Actions de performance attribuées durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
| Néant | | | | | | |

| Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|--|
| Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Condition d'acquisition | Année d'attribution | |
| Néant | | | | | |

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux :

| <u>Dirigeants mandataires sociaux</u> | <u>Contrat de travail</u> | | <u>Régime de retraite supplémentaire</u> | | <u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u> | | <u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u> | |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Chris McFadden, Président du Conseil d'Administration | | X | | X | | X | | X |
| <i>Date début mandat :</i> | Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2014 | | | | | | | |
| <i>Date fin mandat :</i> | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 | | | | | | | |
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Alexandre Loiseau, Directeur général | | X | | X | | X | | X |
| <i>Date début mandat :</i> | Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011 | | | | | | | |
| <i>Date fin mandat :</i> | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 | | | | | | | |

1.1.1 Jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

| Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Membres du conseil d'administration | Jetons de présence versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 (en euros) | Jetons de présence versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 (en euros) |
| André-Michel Ballester | | |
| - jetons de présence | 8 011 | 9 750 |
| - autres rémunérations | 0 | |
| TOTAL | 8 011 | 9 750 |
| Jean-Luc Boulnois | | |
| - jetons de présence | 0 | NA |
| - autres rémunérations | 0 | NA |
| TOTAL | 0 | |
| Marie Meynadier | | |
| - jetons de présence | 0 | NA |
| - autres rémunérations | 0 | NA |
| TOTAL | 0 | |

Le Conseil d'administration du 28 août 2014 a fixé les rémunérations de ses membres de la manière suivante sous réserve de validation par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2015 :

- le conseil d'administration procède à la répartition des jetons de présence sur une base annuelle et à leur paiement sur une base trimestrielle,
- le président du conseil d'administration se voit attribuer la somme de 45 000 euros par an, prorata temporis,
- les administrateurs indépendants, à l'exclusion du président du conseil d'administration, se voient chacun attribuer la somme de 20 000 euros prorata temporis de leur taux de présence aux réunions du conseil,
- les présidents des comités d'audit et de rémunération se voient attribuer la somme de 7 000 euros par an pour cette fonction,
- les membres des comités d'audit et de rémunération (non présidents) se voient attribuer la somme de 5 000 euros pour cette fonction.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraite, d'indemnité susceptible d'être due en raison de la cessation de fonctions ou d'indemnités de non concurrence.

2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

2.1. Principes généraux de gestion des risques

A) Définition

Mauna Kea Technologies poursuit la formalisation de sa démarche de gestion des risques.

Cette démarche vise à identifier l'ensemble des risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société. Elle a pour vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

B) Les objectifs de la gestion des risques

Mauna Kea Technologies adopte la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des Marchés Financiers¹, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

C) Composantes du dispositif de gestion des risques

Les facteurs de risques identifiés à ce jour par la Société sont présentés dans le chapitre IV du document de référence enregistré auprès de l'AMF en date du 6 août 2014 qui fera l'objet d'une mise à jour en 2015.

A ce jour, la Société a recensé les grandes familles de risques suivantes :

- Environnement compétitif,
- Déploiement commercial lié notamment au rythme d'adoption des professionnels de santé, aux conditions de remboursement des procédures endomicroscopiques et au recrutement et à la fidélisation d'une force de vente,
- Propriété intellectuelle,
- Processus de fabrication,
- Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits
- Risques financiers,
- Risques juridiques liés notamment à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux, et aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours et à l'environnement réglementaire
- Organisation de la société,

Une mission de revue et d'analyse des risques a été confiée au Cabinet Mazars au mois de décembre 2013 afin de mettre à jour la liste des risques et des facteurs de risques de la société, de classer ces risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur conséquences financières potentielles. L'objectif suivant a été de formaliser la liste des actions à mettre en place pour gérer ces risques et les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, ainsi que d'évaluer l'efficacité des plans d'actions mis en place.

2.2. Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

¹ Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour le 22 juillet 2010

Parallèlement, le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser. Historiquement, la Société a élaboré et développé un dispositif de contrôle interne depuis l'origine de la Société, alors que la formalisation de la démarche de gestion des risques est plus récente. La Société s'engage maintenant dans une démarche d'articulation des deux dispositifs, qui vise notamment à identifier les modalités de contrôles dont doivent faire l'objet les processus clés de l'entreprise susceptibles d'être affectés par des risques analysés comme « majeurs ».

2.3. Principes généraux de contrôle interne

A) Définition

Mauna Kea Technologies adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers², selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ; et

d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Mauna Kea Technologies a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

B) Les composantes du contrôle interne

Organisation et mise en place d'un Progiciel de Gestion intégrée

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation claire des responsabilités, des référentiels, des ressources et des procédures mises en œuvre. Depuis l'origine, la Société s'est dotée d'un système d'Assurance Qualité. Les processus de l'ensemble des domaines d'activité sont décrits par des procédures, des modes opératoires, des notices et des formulaires. Ces documents écrits retracent le déroulement des activités, définissent les moyens et les responsabilités des intervenants, précisent le savoir-faire de la Société et donnent des instructions précises pour effectuer une opération donnée.

En 2013, afin de renforcer son système qualité et son contrôle interne, la société a choisi de mettre en place un PGI (Progiciel de Gestion Intégré) au travers de l'éditeur SAP avec une offre pré paramétrée destinée aux Petites et Moyennes Entreprises.

Le lancement effectif de ce PGI réalisé début janvier 2013 s'est déroulé conformément au planning d'implémentation. Dans ce premier lot mis en place, sont concernées les fonctions Achats/Fournisseurs, Ventes/Clients, la fonction Comptable et le Contrôle de gestion.

En 2013, les procédures concernées par le PGI ont été revues afin de prendre en compte les changements relatifs aux processus opérationnels et à la production de l'information financière qu'implique la mise en place de ce PGI.

L'ensemble des acteurs de la Société est impliqué dans le dispositif de contrôle interne.

Les procédures relatives aux processus opérationnels

Toute la documentation relative au système de management de la qualité (SMQ) est enregistrée sur un intranet dédié qui permet d'optimiser l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité (gestion du cycle de vie des documents). L'objectif poursuivi est une amélioration continue de la qualité, des processus de fonctionnement de la Société et du Groupe, que ce soit les processus opérationnels, les processus de management ou les processus de support.

² Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour le 22 juillet 2010

Le système d'assurance de qualité couvre les domaines suivants :

- Piloter l'entreprise
- Innover
- Manager la qualité
- Ecouter le client
- Développer et améliorer les produits
- Démontrer la proposition de valeur
- Vendre
- Réaliser le produit
- Gérer les moyens et ressources
- Acheter
- Homologuer
- Maîtriser les risques

Le système de management de la qualité a fait l'objet de sa première inspection de routine de la FDA (US Food and Drug Administration) en Janvier 2014. Celle-ci s'est parfaitement déroulée confirmant la solidité du SMQ de la société. La FDA a relevé 2 non conformités mineures dites « 483 » auxquelles la société a répondu dans les 15 jours suivants.

Les procédures relatives à l'information financière

La Société a mis en place l'organisation suivante pour limiter les risques en matière de gestion financière :

- La Direction générale de la Société et plus particulièrement le personnel de la Direction Financière ont le souci de l'amélioration du contrôle interne et intègrent les recommandations des auditeurs externes et du comité d'audit,
- La Société maintient une séparation en interne, entre la production et la supervision des états financiers et fait intervenir des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes comme le Crédit Impôt Recherche et la valorisation des stock-options ou des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise,
- Un expert-comptable intervient pour préparer la liasse de consolidation en normes IFRS,
- La gestion financière et comptable de la filiale au Etats-Unis, Mauna Kea Technologies Inc fait l'objet d'une revue interne régulière sur site de l'équipe comptable du siège,
- La gestion de la paye en France et aux Etats-Unis est sous-traitée à un cabinet spécialisé indépendant.

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la société est défini par la direction financière, discuté avec la Direction générale et les Commissaires aux Comptes puis présenté au Comité d'Audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

En fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la direction financière et validé par la Direction générale. Ce budget est présenté au Conseil d'administration. A la fin de chaque semestre, les équipes comptables mettent en œuvre une clôture des comptes consolidés des sociétés du Groupe.

Des revues budgétaires organisées périodiquement avec l'ensemble des responsables opérationnels permettent d'assurer une validation analytique des écritures et une revue de l'ensemble des dépenses. A l'occasion de chaque conseil d'administration un *reporting* est préparé par la direction financière à l'attention de la Direction générale et des administrateurs. Ce *reporting* est présenté et discuté périodiquement lors des séances du Conseil d'administration.

2.4. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Depuis la création de la Société, la Direction générale a exercé un rôle moteur pour définir et impulser le dispositif de contrôle interne puis la gestion des risques.

2.5. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

Depuis 2014, la Société s'attache à adapter son système de gestion des risques à son nouveau système d'information (PGI) et à améliorer le suivi des plans d'action identifiés.

La société pourrait compléter à moyen terme la couverture fonctionnelle de son PGI avec des fonctions supplémentaires comme la production et le service après-vente.

3. Représentation des femmes et des hommes au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la loi n° 2011-103, du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le conseil d'administration comprend une femme à ce jour.

Le conseil d'administration approuve les termes du présent rapport qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Le président du conseil d'administration

MAUNA KEA TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 559 701 euros
Siège social : 9, rue d'Enghien – 75010 Paris
431 268 028 R.C.S. Paris

Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Exercice clos le 31 décembre 2014

Les informations présentées dans ce rapport sont publiées en application de l'article 225 de la Loi dite « Grenelle 2 » et de son décret d'application. Ces informations font l'objet de travaux de vérification par le Département Développement Durable d'Ernst & Young, vérificateur indépendant, dont les conclusions figurent à la suite du présent rapport.

Périmètre et exclusions :

Les données présentées dans le présent rapport prennent en compte l'intégralité des sociétés du Groupe pour l'année civile 2014 :

- Mauna Kea Technologies SA, siège du groupe, basé à Paris (10^{ème} arr.) qui conçoit, élabore et commercialise les produits pour le monde entier.
- Mauna Kea Technologies Inc, filiale de distribution basée aux Etats Unis, à Atlanta en Géorgie.

Les salariés détachés en Allemagne et en Asie font également partie du périmètre de ce rapport.

Pour les indicateurs suivants, seuls les salariés du siège font partie du périmètre car ces indicateurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier par le management dans les autres pays :

Organisation du temps de travail
Absentéisme
Formation
Utilisation durable des ressources

Nous avons exclu du rapport les éléments suivants car jugés non pertinents eu égard à notre activité:

- Protection de la biodiversité,
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement,
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
- L'utilisation des sols,
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- L'impact sur les populations riveraines ou locales,
- Actions en faveur des droits de l'homme,
- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

TABLE DES MATIERES

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. La responsabilité sociale de Mauna Kea Technologies | 53 |
| A. L'emploi..... | 53 |
| B. L'organisation du temps de travail..... | 55 |
| C. Les rémunérations et leur évolution..... | 55 |
| D. Les relations sociales..... | 56 |
| E. Santé et sécurité..... | 56 |
| F. La formation..... | 56 |
| G. Diversité et égalité des chances | 57 |
| 2. La responsabilité environnementale de Mauna Kea Technologies | 58 |
| A. Politique générale en matière de gestion de l'environnement..... | 58 |
| B. Pollution et gestion des déchets | 58 |
| C. Utilisation durable des ressources..... | 58 |
| 3. La responsabilité sociétale de Mauna Kea Technologies | 59 |
| A. Impact territorial, économique et social..... | 59 |
| 1) <i>Bénéfice patient/système de santé</i> | 59 |
| 2) <i>Brevets</i> | 59 |
| 3) <i>Création d'emplois</i> | 60 |
| B. Relations entretenues avec les parties prenantes | 60 |
| C. Sous-traitance et fournisseurs | 61 |
| D. Loyauté des pratiques..... | 61 |
| 1) <i>Essais cliniques</i> | 62 |
| 1) <i>Transparence des avantages accordés aux professionnels de santé</i> | 62 |
| 2) <i>Code de conduite et règles d'indépendance</i> | 63 |
| 3) <i>Sites patients</i> | 63 |
| Table de correspondance : | 64 |

1. La responsabilité sociale de Mauna Kea Technologies

Chez Mauna Kea Technologies, nous savons que les collaborateurs sont notre capital le plus précieux. C'est pourquoi la mission des ressources humaines est de contribuer à la croissance et à la rentabilité à long terme de la Société en développant et mettant en oeuvre des pratiques en Ressources Humaines qui permettent d'attirer, motiver, développer et retenir les meilleurs collaborateurs, de satisfaire les besoins actuels et d'anticiper les besoins futurs de l'entreprise, tout en fédérant une culture, une identité et des valeurs fortes et partagées par tous.

Nous prenons un soin particulier à l'accueil des nouveaux collaborateurs, en leur présentant l'ensemble des activités de l'entreprise, mais aussi en leur donnant un bon aperçu de notre technologie et de son utilisation.

Nous focalisons les revues de performance sur le développement des collaborateurs, et investissons fortement sur la formation et le partage des connaissances.

Nous avons développé nos valeurs avec nos collaborateurs, en les associant à la fois sur les différents principes, et sur leurs illustrations dont ils sont eux-mêmes les auteurs.

Travailler chez Mauna Kea Technologies ne doit pas se résumer à la simple exécution des tâches assignées aux collaborateurs. Nous attendons bien d'autres choses. Tout d'abord une éthique de travail sans faille : honnêteté, franchise, respect font partie des valeurs que nous partageons tous et elles doivent toujours être présentes à l'esprit de chacun dans son comportement quotidien. Ensuite, nous attendons d'eux motivation, initiative et créativité : outre les tâches et missions planifiées, nous favorisons l'innovation et l'amélioration par l'écoute de propositions.

L'innovation ne suit pas un parcours rectiligne et bien tracé. Pour innover, il faut savoir risquer, explorer, se tromper, se remettre en question, écouter, changer.

Voici les valeurs qui font la force de notre entreprise :

- la passion de la performance
- au delà du cadre
- grandir avec l'entreprise
- la cohésion des équipes

Des valeurs fortes sur lesquelles chaque collaborateur doit s'appuyer tous les jours dans son travail et dans les échanges avec ses collègues ... elles font partie de la politique qualité et les salariés sont évalués tous les ans sur leur adéquation par rapport à ces valeurs.

Nous visons l'excellence, mais la bonne humeur reste un de nos grands principes : être sérieux, sans se prendre au sérieux.

Et surtout, chaque jour, nous cherchons à contribuer à notre objectif à tous, collaborateurs de Mauna Kea Technologies, qui est d'offrir aux professionnels de santé les technologies d'imagerie nécessaires pour améliorer la prise en charge des patients tout en réduisant les coûts. Nous avons ouvert la voie à une nouvelle dimension dans l'exploration du corps humain et nous poursuivons nos efforts pour mettre nos innovations au service du progrès médical.

A. L'EMPLOI

Les effectifs en équivalent temps plein ont augmenté de 7,91 % et se répartissent de façon suivante

Répartition des effectifs par catégorie :

| | 31/12/14 | 31/12/13 | variation |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| CDI | 116,6 | 104,2 | 11,90% |
| CDD | 3,5 | 7,1 | -50,70% |
| Effectif Total | 120,1 | 111,3 | 7,91% |
| Cadres | 104,6 | 93,8 | 11,51% |
| non cadres | 14,1 | 12,2 | 15,57% |
| apprentis | 1,4 | 5,3 | -73,58% |

Répartition des effectifs par genre :

| | 31/12/14 | 31/12/13 | variation |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Hommes | 74,2 | 69,5 | 6,76% |
| Femmes | 45,8 | 41,8 | 9,57% |
| Effectif Total | 120,1 | 111,3 | 7,91% |

Répartition des effectifs zones géographiques :

| | 31/12/14 | 31/12/13 | variation |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| France | 84,6 | 86,7 | -2,42% |
| Europe Hors France | 2,4 | 1,9 | 26,32% |
| Amérique | 28,1 | 20,9 | 34,45% |
| Asie-Pacifique | 5 | 1,8 | 177,78% |
| Total salariés | 120,1 | 111,3 | 7,91% |

La forte évolution des effectifs aux Etats-Unis s'explique par une volonté de développer la force commerciale dans cette région, après une année 2013 de restructuration.

En Asie, nous avons ouvert un bureau R&D au Vietnam.

Entrées et départs:

| Nombre d'embauches | 2014 | 2013 |
|-----------------------|-----------|-----------|
| CDI | 37 | 21 |
| CDD | 3 | 3 |
| Apprenti/contrat pro. | 3 | |
| Total | 43 | 24 |

En 2014, nous avons poursuivi notre politique de développement de nos forces de vente commerciales.

| Départs par motif | 2014 | 2013 |
|---------------------|------|------|
| Licenciements | 5 | 1 |
| Départs volontaires | 14 | 23 |

| | | |
|--------------|-----------|-----------|
| fin CDD | 3 | 7 |
| Autres | 7 | 3 |
| Total | 29 | 34 |

L'effectif est majoritairement en Contrat à Durée Indéterminée – c'est la politique de l'entreprise qui investit fortement dans la formation de ses nouveaux collaborateurs, et qui souhaite donc les fidéliser. La répartition Hommes/Femmes se doit à une population commerciale très majoritairement masculine.

B. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

En 2014, l'entreprise a revu l'organisation du temps de travail. Une majorité des collaborateurs sont passé en base forfaitaire jour, conformément au cadre conventionnel – ce qui leur permet de bénéficier de jours de repos forfaitaire (8 pour l'année 2014). Les autres collaborateurs sont passés sur base 36H50mn, bénéficiant ainsi de JRTT.

La majorité des salariés est à temps plein.

Absentéisme

| NIVEAU D'ABSENTEISME hors paternité et maternité | 2014 | 2013 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Nb d'heures d'absence pour maladie / nb total d'heures théoriquement travaillées | 1,37% | 1,66% |

On observe une baisse de l'absentéisme en 2014, probablement lié à la nouvelle organisation du temps de travail. Les arrêts sont de courte durée, ils se concentrent sur un petit nombre de collaborateurs. Seuls 2 collaborateurs ont eu un arrêt de longue durée.

L'entreprise a défini une politique télétravail occasionnel, qui permet aux managers de l'autoriser à leurs collaborateurs en cas de besoin.

Enfin, l'entreprise a depuis son origine décidé de maintenir la rémunération des pères pendant leur congé paternité.

C. LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

Les rémunérations sont revues annuellement en fonction de la performance des collaborateurs, faite lors des Revues de Performance et de Développement.

En Janvier 2014, l'augmentation moyenne des salaires (partie fixe) par rapport à 2013 a été de 3,25%. Cela représente une hausse bien supérieure à celles annoncées dans les différentes études publiées. (2% annoncés par le cabinet Hay Group, et 2,5% selon AON Hewitt)

Compte tenu de la situation financière de la Société, aucun accord de participation ou d'intéressement n'a été mis en place. Des primes sur objectifs sont versées à l'ensemble des salariés, une partie étant liée aux résultats de la Société, l'autre sur la base d'objectifs individuels.

A noter enfin que tous les salariés de l'entreprise sont associés à sa performance par le biais d'attribution de BSPCE en France (Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'entreprise) ou de stock-options aux Etats-Unis.

D. LES RELATIONS SOCIALES

Des élections professionnelles ont eu lieu en avril 2011 ; compte tenu de la taille de la Société, les élus sont regroupés en Délégation Unique du Personnel. Les dernières élections ont eu lieu en mars 2015.

La nouvelle organisation du temps de travail s'est faite sur la base des accords de branche.

L'entreprise a démarré un travail avec la Délégation Unique du Personnel sur un plan d'action pour l'égalité professionnelle homme/femme et pour les seniors ; les chiffres ont été présentés lors de la réunion mensuelle du 23 octobre 2014. Les membres de la Délégation Unique n'ont pas souhaité à ce stade donné suite à ces projets.

Les réunions mensuelles permettent de faire le point sur la marche de l'entreprise et sur l'emploi.

E. SANTE ET SECURITE

La Société a établi un Document Unique, conformément aux dispositions légales. Ce document a été totalement redéfini en 2012, et un plan d'action détaillé a été mis en oeuvre avec le CHSCT. Il est suivi à chaque réunion trimestrielle du CHSCT.

A noter:

- aucun accident de travail ou de trajet n'est intervenu en 2014
- l'entreprise a acheté en 2014 un défibrilateur (livrable en mars 2015). Les Sauveteurs Secouristes du Travail de l'entreprise ont déjà été formés à cet appareil, cependant une nouvelle formation est prévue en 2015 pour une dizaine de collaborateurs.

Les collaborateurs exposés à des risques de contamination (présence fréquente en hôpitaux) passent des visites médicales renforcées avec des analyses de sang. Certains collaborateurs sont également porteurs de dosimètre de radioprotection, à utiliser en bloc opératoire.

F. LA FORMATION

L'entreprise a depuis toujours fait le choix d'investir fortement en formation, le développement des collaborateurs étant central dans sa politique ressources humaines.

| FORMATION (périmètre monde entier) | 2014 | 2013 |
|---------------------------------------------|-------|-------|
| nombre d'heures de formation | 1 877 | 3 074 |
| nombre de salariés ayant reçu une formation | 129 | 116 |
| nombre d'heures / mois par salarié formé | 1,21 | 2,21 |

Pour 2014, 2 facteurs expliquent la baisse du nombre d'heures de formation :

- un investissement en baisse sur les formations managériales collectives, l'effort de formation de 2013 était lié à un programme spécifique pour les nouveaux managers.
- les formations sécurité non renouvelées en 2014 (le nombre de SST, Guide et Serre File et habilitation extincteurs étant suffisant)

A noter que plus de 50% des heures de formation sont dispensées en interne (formation qualité, formation technique/produit/clinique sur le produit Cellvizio, formations informatiques notamment).

L'évaluation du collaborateur chez Mauna Kea Technologies : la Revue de Performance et de Développement.

Plus qu'une simple évaluation des performances, la Revue de Performance et de Développement a pour objectif de créer un véritable dialogue entre le collaborateur et le manager sur ses souhaits de développement dans l'entreprise.

Il commence par un bilan personnel effectué par le collaborateur, qui peut largement s'exprimer sur ce qui lui plaît dans son poste, sur ses aspirations professionnelles, ses souhaits de développement. Il comporte un paragraphe Grandir avec l'entreprise (qui est une de nos 4 valeurs) laissant libre cours au collaborateur de s'exprimer.

Le collaborateur est invité par la suite à s'exprimer lui-même sur sa performance, son adéquation aux valeurs de l'entreprise, et son autoévaluation sur ses compétences par rapport aux compétences requises pour le poste. Il propose également des objectifs pour l'année suivante.

Le manager réalise ensuite l'entretien sur la base de ce bilan personnel, et analyse la progression observée sur les axes de développement fixés l'année précédente. Il fixe également, en accord avec le collaborateur, les actions de développement sur l'année suivante, basées sur les écarts constatés sur l'adéquation aux valeurs, et le niveau de compétences.

Ces actions sont la base du plan de formation de l'entreprise.

G. DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

La Société a mis en place un partenariat avec un Etablissement de Service d'Aide par le Travail ESAT (ateliers de la Coopération) ; elle emploie ainsi de façon régulière des travailleurs handicapés dans des missions logistiques (réceptions, livraisons) et d'imprimerie.

Les charges engagées se sont élevées à 7 570 € en 2014 contre 18 883 € en 2013. Cette baisse s'explique par une période d'indisponibilité de la personne détachée de l'Esat dans la Société pendant une bonne partie de l'année 2014.

L'équité

Sur tous les critères d'équité, l'entreprise obtient de très bons scores lors de l'étude Great Place to Work :

- le personnel est traité équitablement quel que soit son âge : 87% de réponses positives (moyenne nationale = 47%)
- le personnel est traité équitablement quel que soit son origine ethnique ou sa religion : 94% de réponses positives (moyenne nationale = 64%)
- le personnel est traité équitablement quel que soit son éventuel handicap : 91% de réponses positives (moyenne nationale = 59%)
- le personnel est traité équitablement quelles que soient ses orientations sexuelles : 94% de réponses positives (moyenne nationale = 65%)

Politique de parité et répartition hommes / femmes.

Il s'agit du pourcentage de femmes cadres sur le total des salariés cadres :

| | 31/12/14 | 31/12/13 | variation |
|---------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Femmes cadres | 39,85% | 39,45% | 1,02% |

2. La responsabilité environnementale de Mauna Kea Technologies

A. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe prend en compte dès la conception des produits les réglementations européennes relatives à l'environnement (par exemple REACH, ROHS, DEEE...) qui ont pour objectif de :

- limiter les déchets et leur dangerosité,
- favoriser la réutilisation et le recyclage,
- améliorer les conditions d'élimination et leur contrôle,
- limiter ou interdire l'utilisation de certains matériaux.

Ces réglementations et leurs exigences sont totalement intégrées dans le système qualité de l'entreprise. Des procédures spécifiques, sous la responsabilité conjointe des ingénieurs qualité et R&D, ont été établies pour garantir qu'aucune substance dangereuse pour l'environnement n'est intégrée dans ses produits.

En 2014, une revue approfondie de toutes les pièces comprises dans la nomenclature de nos produits a été effectuée. Les fournisseurs ont été interrogés pour justifier leur respect des réglementations REACH et RoHS. On demande systématiquement pour les nouvelles pièces l'engagement du fournisseur sur le respect de ces normes. A ce jour, la Société est conforme avec la réglementation RoHS.

Par ailleurs, Mauna Kea Technologies fait appel à un éco-organisme agréé (Recylum) pour le recyclage de ses systèmes en fin de vie.

Mauna Kea Technologies a renouvelé en 2012 son parc d'imprimante, et introduit un système de badgeage qui a permis de limiter les impressions inutiles et les déchets de papier.

B. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

Les activités de Mauna Kea Technologies ne mettent pas en oeuvre de produits dangereux ou contribuant à une pollution significative.

Gestion des déchets : les résidus souillés de la production (lingettes de désinfection, gants, résidus de colle...) présentant un risque infectieux sont stockés dans un conteneur spécifique. Ce conteneur est repris par une entreprise spécialisée (EDC, Groupe GC) qui s'assure d'abaisser leur infectuosité au niveau de celle des ordures ménagères.

Nous nous attachons à réutiliser les produits en fin de vie pour des essais et tests, par exemple des tests destructifs ou de durabilité sur nos sondes, ou en récupérant des éléments pour la réalisation de maquettes et de prototypes lors de la conception de nouveaux produits.

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

La consommation d'énergie est de 145 952 kWh en 2014 contre 212 980 kWh pour l'exercice 2013 pour le site principal, soit respectivement 7 735 Kg équivalent Co² de gaz

à effets de serre contre 11 288 Kg équivalent Co²(*). Cette baisse s'explique en partie par des arrêts de serveurs informatiques.

(*) 53 g d'équivalent CO₂ par Kwh, source EDF moyenne 15 dernières années.

3. La responsabilité sociétale de Mauna Kea Technologies

A. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL

1) Bénéfice patient/système de santé

La mission de Mauna Kea Technologies est de mettre à disposition des patients, des médecins, des hôpitaux et des systèmes de santé, des produits qui à la fois améliorent le soin aux patients et permettent de réduire les coûts des systèmes de santé.

Par comparaison avec la biopsie traditionnelle, qui consiste à prélever un morceau de tissu d'un patient afin de le faire analyser sous un microscope dans un laboratoire d'anatomopathologie, la biopsie optique offre une visualisation en temps réel – c'est à dire pendant la procédure d'examen du patient – au niveau microscopique et sans avoir besoin de réaliser un prélèvement de tissus.

Cela donne l'avantage d'éviter la prise de biopsies physiques sur des zones identifiées comme saines par la biopsie optique ; sachant que 90% des biopsies physiques sont négatives, cela correspond à plusieurs millions de prélèvements de tissus qui pourraient être évités, et un coût pour les systèmes de santé de plusieurs centaines de millions d'euros.

La biopsie optique procure le confort et l'avantage de pouvoir rassurer le patient dans les nombreux cas où les cellules sont saines en supprimant une attente anxiogène de plusieurs jours à plusieurs semaines.

2) Brevets

Lors de sa création la société s'est appuyée sur des brevets licenciés auprès d'instituts ou de laboratoires de recherche. Elle a mis au point ses produits en menant d'importants travaux de recherche et de développement et investi plusieurs dizaines de millions d'euros ; Ces investissements lui ont permis de déposer de nombreux brevets ; 166 brevets ont d'ores et déjà été délivrés en France mais également aux Etats-Unis, en Europe et dans certains pays d'Asie.

Afin de maintenir son avance technologique, de compléter son offre de produit et d'élargir le champ d'utilisation de la biopsie optique, la Société continue toujours d'investir en recherche et développement et a même augmenté ses investissements au cours des 3 dernières années pour atteindre une charge de 4 583 K€ en 2014 contre 3 611 K€ et 3 262 K€ pour 2013 et 2012.

2014 a vu naître 2 nouvelles activités qui visent à favoriser l'innovation:

L'Idea Booster est une activité qui a pour objectif la gestion des idées d'innovation techniques qui ne seraient pas exploitées dans le cadre d'un projet clairement identifié ou d'une étude. Toute idée peut être adressée à l'Idea Booster qui a pour mission de favoriser sa maturation, l'évaluer et la valoriser.

Le Hackfest est un événement qui a eu lieu à 2 reprises en 2014. 2 journées sont consacrées entièrement à la création, c'est-à-dire à la réalisation de « hack » ou de preuve de concept.

Ce concours interne s'adressait en 2014 à des services spécifiques tels que le marketing ou la R&D avec un prix à la clé, décerné par un jury spécialement désigné pour l'événement.

3) Création d'emplois

Emplois directs :

Le groupe est composé de 123 salariés à fin décembre 2014 dont 85 en France. Son effectif est hautement qualifié avec un effectif composé majoritairement de cadres.

Emplois indirects :

La Société a noué un réseau de relations privilégiées avec certains de ses fournisseurs Français et européens mais également Japonais avec lesquelles elle développe, conçoit et manufacture ses produits.

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Mauna Kea technologies évolue au sein d'un écosystème complexe qui comprend de nombreux acteurs.

Les utilisateurs finaux de ses produits sont les patients. C'est pour améliorer le soin aux patients que la société développe ses produits ; Afin de prouver que ses produits améliorent le soin aux patients la société doit procéder à la réalisation de plusieurs essais cliniques par indication.

Les clients – les acheteurs des produits – sont les médecins et les hôpitaux. La Société a donc développé des relations fortes avec la communauté de médecins que l'on appelle les leaders d'opinion, qui disposent de l'autorité nécessaire à l'adoption d'une nouvelle technologie médicale. Ces sont ces mêmes leaders d'opinion qui réalisent les essais cliniques qui vont permettre de démontrer la pertinence de ces produits. La plupart du temps les médecins sont réunis en association professionnelle ou sociétés savantes. Ces sociétés savantes ont un pouvoir important pour l'obtention de codes de remboursement ou pour la délivrance de recommandations d'utilisation à leurs pairs ; Les codes de remboursement sont délivrés par les autorités de santé suivant un schéma d'organisation et une procédure qui varie d'un pays à l'autre.

En mars 2012, la société a obtenu la création de 3 codes dits CPT ® de catégorie I aux Etats-Unis, spécifiquement créés par l'*American Medical Association* (AMA) pour l'endomicroscopie dans les voies hautes de l'appareil digestif. La création de ces codes est une reconnaissance forte de l'intérêt des médecins et du système de santé pour la biopsie optique et les produits de Mauna Kea Technologies aux Etats-Unis.

La Société travaille maintenant à l'établissement du remboursement des procédures Cellvizio par les assureurs privés aux Etats-Unis.

Concernant les autorisations de commercialisation, la Société travaille dans chaque pays avec les autorités de santé compétentes : aux Etats-Unis, elle a obtenu 7 accords réglementaires (510K) auprès de la Food & Drug Administration (FDA).

L'autorisation de commercialisation au Japon a été obtenue en avril 2014. La Société a obtenu une double autorisation : une de Classe 1 pour l'utilisation de la technologie Cellvizio et une de Classe 2 (NINSHO), pour l'utilisation endoscopique des minisondes Cellvizio. Elles portent toutes deux sur l'ensemble des indications cliniques actuelles du Cellvizio : la gastroentérologie, l'urologie, et la pneumologie

Mécénat Sante DIGE

La Société participe au financement avec d'autres entreprises de la fondation SanTDige. Cette fondation a pour objet

- le développement de la recherche (fondamentale et appliquée) réalisée par l'institut des Maladies de l'Appareil Digestif (IMAD Nantes), dans le domaine de l'hépatogastroentérologie, et sa promotion au niveau national et international, en particulier européen.
- La promotion de programmes et actions de formation contribuant à l'amélioration de la prise en charge des maladies du foie et de l'appareil digestif.

Hors du champ médical, la Société entretient des liens étroits avec la communauté financière européenne et mais également américaine. La société est cotée sur le marché NYSE-Euronext à Paris depuis juillet 2011. Elle dispose d'une base actionnariale de plusieurs milliers d'actionnaires individuels français dans leur grande majorité et d'investisseurs institutionnels européens et américains, gérants de fonds généralistes ou spécialistes santé. Elle rencontre ces investisseurs à l'occasion de conférences et de « roadshows » en Europe et aux Etats-Unis organisées par les banques spécialisées soit dans les Small-mid caps soit dans le secteur Santé.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Nous entretenons les liens privilégiés avec nos fournisseurs. Nous avons travaillé cette année avec près de 200 fournisseurs pour nos achats de production et de recherche et développement, 69% des fournisseurs utilisés pour la production étaient français. Notre principal fournisseur qui représente 21% de nos achats de production est actionnaire de notre Société avec qui nous avons mis en place un contrat de transfert de production.

Nous avons recours à la sous-traitance pour la fabrication des cartes électroniques, l'intégration des boîtiers électromécaniques du Cellvizio et la fabrication de certaines sondes avec les mêmes sous-traitants français et japonais depuis une dizaine d'années.

Nous avons mis en place un process qui permet de sélectionner les fournisseurs stratégiques sur la base d'une matrice multi-critères tels que la conformité réglementaire et normative, la solvabilité, les capacités techniquesdès la conception des produits.

Les fournisseurs critiques, c'est à dire ceux qui ont un impact direct sur les performances du produit, sont évalués tous les ans. Nous leur faisons un retour sur leur évaluation et cette année, nous avons intégré une partie RSE dans le questionnaire. Nous les interrogeons sur leur politique RSE, et le cas échéant nous les questionnons entre autre sur les actions mises en place concernant la sécurité et santé des salariés.

De plus, un programme d'audit fournisseur est établi annuellement. Ces audits sont réalisés sur le site du fournisseur, par du personnel de la Société (achats, R&D, production, qualité) et permettent d'évaluer la conformité des fournisseurs à différents critères et de garantir le respect des exigences de notre système de management de la qualité ISO 13485 et ISO 9001. Suite à chaque audit, un bilan est dressé et un plan d'action est établi en accord avec le fournisseur. Ainsi en 2014, nous avons réalisé 12 audits fournisseurs en présence de représentants de la Société.

D. LOYALTE DES PRATIQUES

Nous sommes à l'écoute de nos clients et de leurs retours sur l'utilisation de nos produits qui alimentent notre process d'amélioration continue.

Dans le cadre de l'utilisation dans un environnement médical de nos produits, nous avons mis en place un processus spécifique de surveillance post-marché et de matériovigilance. Il permet de collecter les incidents présentant un risque potentiel pour la santé des patients ou des utilisateurs liés à l'utilisation de nos produits. Nous analysons ces incidents, en liaison avec les médecins utilisateurs, pour décider de la nécessité de reporter l'incident aux autorités nationales de santé. En 2014, le pourcentage d'incidents reporté a été inférieur à 0,08% des procédures réalisées avec notre dispositif médical, ce qui est très inférieur aux données publiées pour ces examens lorsqu'ils sont réalisés sans notre dispositif.

1) Essais cliniques

La Société est promoteur de plusieurs essais cliniques. Un processus rigoureux est suivi : un protocole d'essai est remis au comité de protection des personnes et à l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour la France, ou au comité d'éthique de l'institution intéressé pour les autres pays.

Ce protocole qui décrit en détail la nature des essais menés va surtout s'attacher à démontrer la pertinence de l'étude en mettant en avant le bénéfice pour le patient et les risques associés.

Les patients qui participent à l'essai, reçoivent une lettre d'information précisant la nature des essais réalisés, les risques encourus et les avantages de la preuve clinique qui peut être retirée de cet essai.

Ils signent un consentement qui est archivé.

Toutes les données issues des essais cliniques et notamment les données patient sont traitées en conformité avec les lois et réglementations en vigueur relatives à la gestion et au traitement de ces données. Toutes les données patient en particulier sont dé-identifiées afin de garantir le respect de la vie privée.

Mauna Kea technologies effectue des visites régulières des sites afin de s'assurer du respect du protocole et remet annuellement une analyse au comité d'éthique.

Mauna Kea Technologies a mis en place un « Medical advisory board » composé de médecins experts qui l'assiste sur la définition des études et leur pertinence.

1) Transparence des avantages accordés aux professionnels de santé

Dans le cadre de La Loi Bertrand du 29 mai 2011 et de son décret n°2013-414 du 21 mai 2013 relatif à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme.

Nous rendons public:

- les informations relatives aux conventions conclues avec les professionnels de santé et autres personnes assimilées (à l'exception des conventions régies par les articles L.441-3 et L.441-7 du Code de commerce),
- l'ensemble des avantages consentis dont le montant est égal ou supérieur à 10 euros.

Ces informations seront centralisées sur un site internet unique géré par le ministère de la santé.

Aux Etats Unis nous sommes soumis au respect des dispositions du Sunshine Act, qui nous impose déclarer tous les paiements effectués aux professionnels de santé.

Ainsi, pour nous conformer à ces dispositions légales nous avons mis en place des procédures permettant de recueillir l'information nécessaire et avons sensibilisé nos équipes en relation avec les professionnels de santé.

2) Code de conduite et règles d'indépendance

Nous veillons scrupuleusement au respect des règles d'indépendance vis à vis des professionnels de santé afin de garantir que les décisions d'achat de nos produits soient toujours effectuées dans l'intérêt du patient grâce notamment à :

- un code de conduite signé par tous nos vendeurs américains (plus de 2/3 de notre force de vente) définissant les comportements à adopter vis à vis des personnels de santé basé sur le code d'éthique Advamed et inspiré par les codes Eucomed & BVMed.
- Une déclaration au conseil de l'ordre des médecins de notre conférence annuelle des utilisateurs du Cellvizio détaillant le programme, la liste des professionnels de santé dont la participation a été sollicitée, la nature et le montant de chacune des prestations ou le cas échéant du forfait énumérant les différentes prestations prises en charge à l'occasion de la manifestation considérée

3) Sites patients

Mauna Kea Technologies a lancé en 2013 deux sites internet dédiés à deux indications :

- Œsophage de Barrett
- Kystes Pancréatiques

Ces sites à l'usage des patients ont pour objectif de fournir des informations sur ces maladies, leur méthode de diagnostic et les apports de la biopsie optique.

On y trouve des témoignages de patients, des moteurs de recherche de spécialistes par pays ainsi que des options de traitements de ces pathologies.

Ces sites sont une aide pour les malades et leur famille et sont aussi très utiles pour les médecins et les spécialistes.

Les adresses web sont :

<http://diagnosingpancreaticcysts.com>

<http://diagnosingbarretts.com>

Table de correspondance :

| Thème | Information | Page |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Emploi | l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | 4 |
| Emploi | les embauches et les licenciements | 4 & 5 |
| Emploi | les rémunérations et leur évolution | 6 |
| Organisation du travail | l'organisation du temps de travail | 5 |
| Organisation du travail | l'absentéisme | 5 |
| Relations sociales | Organisation du dialogue social | 6 |
| Relations sociales | le bilan des accords collectifs | 6 |
| Santé et sécurité | les conditions de santé et de sécurité au travail | 6 |
| Santé et sécurité | le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | 6 |
| Santé et sécurité | les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | 6 |
| Formation | les politiques mises en œuvre en matière de formation | 7 |
| Formation | le nombre total d'heures de formation | 7 |
| Egalité de traitement | les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | 8 |
| Egalité de traitement | les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | 8 |
| Egalité de traitement | la politique de lutte contre les discriminations | 8 |
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT | au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective | NA |
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT | à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | NA |
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT | à l'élimination du travail forcé ou obligatoire | NA |
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT | Abolition effective du travail des enfants | NA |
| Politique générale en matière environnementale | l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | 8 |
| Politique générale en matière environnementale | les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | 9 |
| Politique générale en matière environnementale | les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | NA |
| Politique générale en matière environnementale | les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | NA |
| Politique générale en matière environnementale | le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | NA |
| Pollution et gestion des déchets | les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | 9 |
| Pollution et gestion des déchets | la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | NA |
| Utilisation durable des ressources | la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; | NA |
| Utilisation durable des ressources | la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | NA |
| Utilisation durable des ressources | la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | 9 |
| Utilisation durable des ressources | l'utilisation des sols | NA |
| Changement climatique | les rejets de gaz à effet de serre | 9 |
| Changement climatique | l'adaptation aux conséquences du changement climatique | NA |
| Protection de la biodiversité | les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | NA |
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | en matière d'emploi et de développement régional | 9 |
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | sur les populations riveraines ou locales | NA |
| Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations | 10 |
| Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | les actions de partenariat ou de mécénat | 10 |
| Sous-traitance et fournisseurs | la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux. | 12 |
| Sous-traitance et fournisseurs | l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | 12 |
| Loyauté des pratiques | les actions engagées pour prévenir la corruption | NA |
| Loyauté des pratiques | les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | 12 |
| Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | NA |

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC³ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Mauna Kea Technologies, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre RSE du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction du chapitre RSE dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

³ Portée disponible sur www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre octobre 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

⁴ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions Financière et Administrative, des Opérations, Ressources Humaines et Contrôle de Gestion en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵ au niveau de la société, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

⁵ **Informations environnementales et sociétales** : la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique) et les émissions de GES; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les Référentiels et outils de reporting applicables pour cet exercice n'ont pas été systématiquement formalisés. Ils reposent en grande partie sur des règles locales de collecte et de calcul des données.

Paris-La Défense, le 14 avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé



Mauna Kea Technologies

Société anonyme au capital de 559 701 euros
Siège social : 9 rue d'Enghien
75010 Paris
431 268 028 R.C.S. Paris

Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2014

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Montants en milliers d'euros)

| | Note | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------------|------|----------------|---------------|
| | | 2014 | 2013 |
| ACTIF | | | |
| Actifs non-courants | | | |
| Immobilisations incorporelles | 3 | 3 542 | 3 713 |
| Immobilisations corporelles | 4 | 794 | 519 |
| Actifs financiers non-courants | 5 | 105 | 77 |
| Total des actifs non-courants | | 4 440 | 4 309 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et en-cours | 6 | 1 912 | 2 263 |
| Clients et comptes rattachés | 7 | 3 874 | 3 114 |
| Autres actifs courants | 7 | 2 165 | 1 859 |
| Actifs financiers courants | 8 | 128 | 207 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 9 | 15 018 | 27 792 |
| Total des actifs courants | | 23 098 | 35 235 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 27 538 | 39 544 |

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Montants en milliers d'euros)

| | Note | Au 31 décembre | |
|----------------------------------------------|------|----------------|---------------|
| | | 2014 | 2013 |
| PASSIF | | | |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 10 | 560 | 552 |
| Primes liées au capital | 10 | 58 162 | 57 501 |
| Réserves | | (26 604) | (16 253) |
| Réserves de conversion | | 23 | (124) |
| Résultat consolidé, part du groupe | | (13 991) | (11 516) |
| Total des capitaux propres | | 18 150 | 30 159 |
| Passifs non-courants | | | |
| Dettes à long terme | 11 | 2 606 | 2 643 |
| Provisions non courantes | 12 | 518 | 465 |
| Total des passifs non-courants | | 3 124 | 3 108 |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 11 | 638 | 659 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 13 | 2 238 | 2 439 |
| Autres passifs courants | 13 | 3 388 | 3 178 |
| Total des passifs courants | | 6 264 | 6 276 |
| TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | 27 538 | 39 544 |

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(Montants en milliers d'euros)

| | Note | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------|-----------------|
| | | 2014 | 2013 |
| Produits opérationnels | | | |
| Chiffre d'affaires | 15 | 11 016 | 9 977 |
| Autres revenus | 15 | 1 267 | 939 |
| Total des produits | | 12 282 | 10 915 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des produits vendus | | (3 675) | (3 042) |
| <i>Taux de marge brute</i> | | 67% | 70% |
| Recherche & Développement | 18 | (4 583) | (3 611) |
| Ventes & Marketing | 18 | (12 753) | (11 174) |
| Frais Généraux | 18 | (3 837) | (3 759) |
| Paiement fondé sur des actions | 17 | (1 257) | (851) |
| Total des charges | | (26 106) | (22 437) |
| Résultat opérationnel | | (13 823) | (11 521) |
| Produits financiers | 19 | 251 | 207 |
| Charges financières | 19 | (419) | (202) |
| Résultat courant avant impôt | | (13 991) | (11 516) |
| Charge d'impôt | 20 | 0 | 0 |
| Résultat net | | (13 991) | (11 516) |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| <i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i> | | | |
| Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies | 12 | (79) | 6 |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net | | (79) | 6 |
| <i>Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i> | | | |
| Ecart de conversion sur entités étrangères | | 147 | (49) |
| Instruments financiers dérivés | 11 | 30 | (30) |
| Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net | | 178 | (79) |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts | | 99 | (73) |
| Résultat global | | (13 892) | (11 589) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) | 23 | 13 905 | 13 727 |
| Résultat net par actions (€/action) | 23 | (1,01) | (0,84) |
| Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers) | 23 | 15 588 | 15 317 |

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants en milliers d'euros)

| | | Capital | Primes | Titres auto-détenus | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Résultat consolidé, part du groupe | Total des capitaux propres consolidés |
|------------------------------------|-----------------|------------|---------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Capitaux propres au | 31/12/12 | 542 | 56 805 | (184) | (3 869) | (76) | (13 056) | 40 162 |
| Affectation du résultat | | | | | (13 056) | | 13 056 | |
| Opérations sur le capital | | 10 | 697 | | | | | 706 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | 885 | | | 885 |
| Opérations sur les actions propres | | | | 46 | (51) | | | (4) |
| Résultat global au | 31/12/13 | | | | (24) | (49) | (11 516) | (11 589) |
| Capitaux propres au | 31/12/13 | 552 | 57 501 | (138) | (16 115) | (124) | (11 516) | 30 159 |
| Affectation du résultat | | | | | (11 516) | | 11 516 | |
| Opérations sur le capital | | 8 | 660 | | | | | 668 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | 1 295 | | | 1 295 |
| Opérations sur les actions propres | | | | 33 | (114) | | | (81) |
| Résultat global au | 31/12/14 | | | | (48) | 147 | (13 991) | (13 892) |
| Capitaux propres au | 31/12/14 | 560 | 58 162 | (105) | (26 499) | 23 | (13 991) | 18 150 |

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants en milliers d'euros)

| | Note | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|-----------------|
| | | 2014 | 2013 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat net consolidé | | (13 991) | (11 516) |
| Élimination des amortissements et provisions | | 884 | 676 |
| Charges et produits calculés liés aux paiements fondés sur des actions | 16/17 | 1 257 | 851 |
| Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement | | 99 | (26) |
| <i>Produits et charges liés à l'actualisation des avances remboursables</i> | 11 | 153 | (34) |
| <i>Intérêts financiers nets payés</i> | | (99) | (10) |
| <i>Autres éléments non monétaires</i> | | 44 | 17 |
| Plus et moins-values de cession | | | |
| Elimination de la charge / produit d'impôt | 20 | | |
| Capacité d'autofinancement | | (11 751) | (10 016) |
| Impôts versés | | | |
| Variation du BFR lié à l'activité | | (980) | 405 |
| <i>Stocks et en-cours</i> | | 153 | (383) |
| <i>Clients et comptes rattachés</i> | | (673) | 178 |
| <i>Autres actifs courants</i> | | (303) | 282 |
| <i>Fournisseurs et comptes rattachés</i> | | (211) | 266 |
| <i>Autres passifs courants</i> | | 54 | 62 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A) | | (12 731) | (9 612) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 3/4 | (618) | (1 146) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | | |
| Cession d'actifs financiers | | | |
| Variation des prêts et avances consenties | | 51 | |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | | |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (B) | | (567) | (1 146) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Sommes reçues lors de l'exercice de stocks options | 10 | 668 | 706 |
| Rachats et revente des actions d'autocontrôle | | (81) | (4) |
| Intérêts financiers nets payés | | 99 | 10 |
| <i>Produits des équivalents de trésorerie</i> | 19 | 123 | 110 |
| <i>Pertes des équivalents de trésorerie</i> | | (25) | (100) |
| Autres flux liés aux opérations de financement | 11 | (203) | 210 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (C) | | 483 | 923 |
| Incidence de la variation des cours des devises (D) | | 41 | (10) |
| Variation de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D) | | (12 774) | (9 846) |
| Trésorerie d'ouverture | 9 | 27 792 | 37 638 |
| Trésorerie de clôture | 9 | 15 018 | 27 792 |
| Variation de trésorerie | | (12 774) | (9 846) |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Note 1 : Principes comptables | 75 |
| Note 2 : Société et périmètre | 84 |
| Note 3 : Immobilisations incorporelles | 85 |
| Note 4 : Immobilisations corporelles | 87 |
| Note 5 : Actifs financiers non-courants | 87 |
| Note 6 : Stocks et en-cours | 89 |
| Note 7 : Créances clients et autres actifs courants | 90 |
| Note 8 : Actifs financiers courants | 92 |
| Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie | 93 |
| Note 10 : Capital | 94 |
| Note 11 : Emprunts et dettes financières | 96 |
| Note 12 : Provisions non courantes | 99 |
| Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants | 100 |
| Note 14 : Actifs et passifs financiers inscrits au bilan et effet résultat | 101 |
| Note 15 : Chiffre d'affaires et produits opérationnels | 102 |
| Note 16 : Charges de personnel | 103 |
| Note 17 : Paiements fondés sur des actions | 103 |
| Note 18 : Charges externes | 105 |
| Note 19 : Produits et charges financiers | 106 |
| Note 20 : Charge d'impôt | 107 |
| Note 21 : Engagements | 108 |
| Note 22 : Relations avec les parties liées | 109 |
| Note 23 : Résultat par action | 110 |
| Note 24 : Gestion des risques financiers | 111 |
| Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture | 113 |

Note 1 : Principes comptables

1.1 Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 avril 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers, notamment dans le cadre de l'évaluation de la charge de paiements fondés sur des actions et sur les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur. Ces hypothèses et estimations, qui sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la trésorerie disponible au 31 décembre 2014 qui s'élève à 15 millions d'euros et qui permettra à la société de faire face à ses besoins de trésorerie d'ici le 31 décembre 2015.

La Société a par ailleurs l'intention de mettre en place des solutions de financement appropriées pour assurer ses besoins futurs de trésorerie. Une ligne de financement en fonds propres a notamment été finalisée avec la Société Générale le 11 mars 2015, comme évoqué en Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouvelles normes, amendements, révisions et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 appliqués pour la première fois par la Société sur l'exercice sont les suivants :

- IFRS 10, « Etats financiers consolidés »,
- IFRS 11, « Partenariats »
- IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 28 révisée, « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, « Modalité de transition »
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27, « Entités d'investissements » ;
- Amendements à IAS 32, « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » ;
- Amendements à IAS 36, « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendements à IAS 39, « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

L'application de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Société n'a pas appliqué de façon anticipée les autres normes, amendements, révisions et interprétations de normes publiés dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit des normes, amendements, révisions et interprétations de normes suivants :

- IFRIC 21, « Taxes prélevées par une autorité publique », applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014
- Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2010-2012, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015
- Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2011-2013, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

La Société n'a également pas appliqué de façon anticipée les normes, amendements, révisions et interprétations de normes publiés et non endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 et ses amendements portant sur les « Instruments financiers » ;

- IFRS 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » ;
- Amendements à IAS 19, « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel »
- Amendements à IAS 16 et IAS 38, « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ».
- Amendements à IFRS 11, « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- Amendement à IAS 1 relatif aux « Informations à fournir »
- Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2012-2014.

Les impacts de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés sont en cours d'analyse.

1.2 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce le contrôle, ce contrôle s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

1.3 Investissements nets à l'étranger

Conformément à l'IAS21 §15, les gains et pertes de change sur les créances à long terme en US Dollars détenues par la Société sur sa filiale ont été inscrits en capitaux propres. En effet, ces créances sont considérées comme des investissements nets en devises dans des filiales étrangères consolidées compte tenu du caractère non prévisible du règlement de ces créances.

1.4 Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Les subventions reçues au titre des dépenses immobilisables sont portées en déduction du coût de revient.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la Société a comptabilisé jusqu'à la mise au point des premiers prototypes du Cellvizio, l'ensemble de ses dépenses de R&D en charges.

Les dépenses de développement relatives à la mise au point de nouveaux produits ont par la suite été inscrites à l'actif, les dépenses de recherche et les dépenses concernant les améliorations de produits existants demeurant en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, qui est de 7 ans pour les projets mis en service avant le 31 décembre 2013 et 5 ans pour les projets mis en service ultérieurement. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à l'obsolescence des produits portés à l'actif.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets engagés par Mauna Kea Technologies jusqu'à l'obtention de ces derniers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38 pour ces coûts.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de protection accordée.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les réparations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Les subventions reçues au titre des dépenses immobilisables sont portées en déduction du coût de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les Cellvizio qui sont confiés à des hôpitaux avec lesquels nous avons des accords de partenariat (Centres de référence), mis à disposition d'hôpitaux ayant conclu des accords de facturation à l'acte pratiqué ou à la vente de consommables ou utilisés de façon permanente comme du matériel de démonstration ou de remplacement sont comptabilisés en immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| Agencements et aménagements des constructions | 7 ans, |
| Outillage de recherche et développement | 2 à 5 ans, |
| Outillage de production | 3 à 7 ans, |
| Cellvizio confiés à des centres de référence ou mis à disposition..... | 5 ans, |
| Matériel de recherche et Installations techniques | 7 ans, |
| Matériel et mobilier de bureau | 5 ans, |
| Matériel informatique | 3 ans. |

1.6 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs incorporels et corporels amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateurs de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

1.7 Actifs Financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent des prêts et créances et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances commerciales, les autres prêts et créances ainsi que les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

La société analyse chacune de ses créances commerciales échues afin de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme.

1.8 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

1.9 Trésorerie, Equivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquels ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

1.10 Capital

Le coût des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles est comptabilisé dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

1.11 Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité intra day de l'action Mauna Kea Technologies.

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés de la Société à la clôture de chaque exercice. Le solde espèce du contrat de liquidité est comptabilisé en actifs financier courants.

1.12 Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « *Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise* » (BSPCE) attribués à des salariés et/ou dirigeants jusqu'à la fin de l'éligibilité de la société à ce dispositif en juillet 2014, sous la forme de « *Bons de Souscription d'Actions* » (BSA) attribués à des membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance non-salariés et sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés ne pouvant pas prétendre à des BSPCE (salariés de la filiale Mauna Kea Technologies Inc, salariés de la Société pour les instruments octroyés postérieurement à juillet 2014).

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, des personnes physiques ou à des entreprises.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

La détermination de la juste valeur des options intègre les conditions d'acquisition des droits comme décrit en Note 17 : Paiements fondés sur des actions. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 17 : Paiements fondés sur des actions.

1.13 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

1.14 Evaluation et comptabilisation des dérivés

Instruments financiers de couverture des flux futurs de trésorerie

La Société utilise les dérivés pour gérer et réduire son exposition au risque de fluctuation des taux de change relative à ses activités opérationnelles. La couverture de change porte uniquement sur les flux futurs de trésorerie sur un actif ou passif comptabilisé ou une transaction prévue hautement probable (par exemple achat attendu) et qui affecteraient le compte de résultat.

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur et classés dans l'état de la situation financière en fonction de leur date de maturité. La société applique la comptabilité de couverture en documentant à l'initiation de chaque opération la relation de couverture et en déterminant l'efficacité de la relation de couverture pendant la durée de la couverture. La juste valeur est issue de cotations d'établissement tiers.

La partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé de couverture est enregistrée en contrepartie capitaux propres et sera reclassée ultérieurement en résultat opérationnel lorsque l'opération couverte affecte le résultat net. La partie inefficace est comptabilisée en gains de change ou en perte de change.

1.15 Avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 11 : Emprunts et dettes financières.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux des obligations assimilables du Trésor à 10 ans (OAT 10 ans).

1.16 Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au

bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Engagement de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

La société fait appel à des actuaires qualifiés pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

En application de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », le coût des services et l'intérêt net sont comptabilisés en résultat opérationnel et les réestimations en autres éléments du résultat global.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

1.17 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants d'imagerie pour le diagnostic médical, la recherche et les services associés.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Le chiffre d'affaires relatif à la garantie est reconnu linéairement sur la durée de la garantie. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition, le Cellvizio est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou à l'acte pratiqué par le professionnel de santé.

1.18 Autres revenus

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en autres produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Sinon, la subvention est comptabilisée en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges et dépenses correspondantes.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La part du crédit d'impôt finançant les dépenses de recherche est comptabilisée en « Autres revenus » au cours de l'exercice auquel se rattachent les dépenses éligibles. La part finançant les dépenses de développement éligibles est portée en déduction des coûts inscrits à l'actif.

1.19 Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus est composé des consommations de matières premières, des frais de main d'œuvre directs, des amortissements, des provisions pour dépréciation des stocks et des frais généraux, liés à la production.

1.20 Contrats de location

Le Groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

1.21 Impôts

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

1.22 Information sectorielle

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activité distincts. La Société opère sur un seul segment opérationnel : l'endomicroscopie.

1.23 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Il s'agit principalement :

- des écarts de conversion EUR/USD de la filiale Mauna Kea Technologies Inc
- de la variation de la provision pour engagements de retraite liée aux changements d'hypothèses actuarielles
- de la part efficace de la variation des instruments de couverture de flux de trésorerie.

1.24 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

Valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions

L'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Valorisation des immobilisations incorporelles

L'évaluation de la valeur d'utilité des actifs incorporels repose sur une hypothèse de croissance des ventes et d'un taux d'actualisation qui reflètent les meilleures estimations du management.

1.25 Evénements postérieurs à la clôture

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans la Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture.

Note 2 : Société et périmètre

Créée en mai 2000, Mauna Kea Technologies SA («la Société») développe, produit et commercialise des micro-endoscopes, des sondes et fournit les services associés.

Dans le cadre de son développement aux Etats-Unis, la Société a créé la filiale de distribution Mauna Kea Technologies Inc. le 3 janvier 2005.

| Sociétés | Au 31 décembre | | | | Méthode de consolidation |
|-------------------------------|----------------|---------------|--------------|---------------|--------------------------|
| | 2014 | | 2013 | | |
| | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | |
| Mauna Kea Technologies SA (1) | 100% | 100% | 100% | 100% | Intégration globale |
| Mauna Kea Technologies Inc | 100% | 100% | 100% | 100% | Intégration globale |
| (1) Société mère du Groupe | | | | | |

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu sur l'exercice.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

| | 31/12/2012 | Augmentation | Diminution | Reclassements | 31/12/2013 |
|-----------------------------------------------------|----------------|--------------|-------------|---------------|----------------|
| Frais de développement | 2 313 | | | 35 | 2 348 |
| Brevets, licences et marques | 1 046 | 53 | | 101 | 1 200 |
| Logiciels | 204 | 50 | (11) | 114 | 357 |
| Frais de développement en cours | 390 | 713 | | (35) | 1 069 |
| Brevets, licences et marques en cours | 539 | 141 | | (101) | 579 |
| Autres immobilisations incorporelles en cours | 114 | 16 | | (114) | 16 |
| Total brut des immobilisations incorporelles | 4 607 | 973 | (11) | | 5 568 |
| Amort. / dép. des frais de développement | (1 052) | (283) | | | (1 335) |
| Amort. / dép. des brevets, licences et marques | (292) | (78) | | | (369) |
| Amort. / dép. des logiciels | (100) | (63) | 11 | | (151) |
| Total amort. / dép. des immobilisations | (1 444) | (423) | 11 | | (1 856) |
| Total net des immobilisations incorporelles | 3 163 | 550 | | | 3 713 |

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

| | 31/12/2013 | Augmentation | Diminution | Reclassements | 31/12/2014 |
|-----------------------------------------------------|----------------|--------------|------------|---------------|----------------|
| Frais de développement | 2 348 | | | 1 275 | 3 623 |
| Brevets, licences et marques | 1 200 | 32 | | 107 | 1 340 |
| Logiciels | 357 | 39 | | 16 | 413 |
| Frais de développement en cours | 1 069 | 207 | | (1 275) | |
| Brevets, licences et marques en cours | 579 | 124 | | (107) | 596 |
| Autres immobilisations incorporelles en cours | 16 | | | (16) | |
| Total brut des immobilisations incorporelles | 5 568 | 403 | | | 5 972 |
| Amort. / dép. des frais de développement | (1 335) | (406) | | | (1 741) |
| Amort. / dép. des brevets, licences et marques | (369) | (84) | | | (454) |
| Amort. / dép. des logiciels | (151) | (84) | | | (236) |
| Total amort. / dép. des immobilisations | (1 856) | (574) | | | (2 431) |
| Total net des immobilisations incorporelles | 3 713 | (171) | | | 3 542 |

La période a été marquée par le début de la commercialisation du Cellvizio Dual Band de deuxième génération et de la nouvelle version du logiciel 2.2 du Cellvizio ce qui a entraîné le début de l'amortissement des coûts de développement afférents à ces projets.

VARIATION ANNUELLE DES FRAIS DE DEVELOPPEMENT (PART ACTIVEE)

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|---------------------------------------------------|----------------|------------|
| | 2014 | 2013 |
| Coûts externes | | 90 |
| Charges de personnel | 242 | 842 |
| Crédit d'impôt recherche | (73) | (253) |
| Paiement fondé sur des actions | 38 | 34 |
| Variation brute des frais de développement | 207 | 713 |
| Amortissement des frais de développement | (406) | (283) |
| Variation nette des frais de développement | (199) | 431 |

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'un test de perte de valeur par rapport à leur valeur d'utilité qui est basée sur une valorisation par la méthode des Cash-Flow actualisés, selon les modalités suivantes :

- les projections de flux de trésorerie sont réalisées pour les années de 2015 à 2019 sur la base des prévisions de ventes futures correspondant aux meilleures estimations du management. Dans le cadre

du test sur les brevets, une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé avec un taux de croissance à l'infini de 2 % est intégrée dans la mesure où la durée résiduelle de protection excède 5 ans.

- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12%. Ce taux est celui utilisé par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.

Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur des actifs testés.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur les hypothèses clés retenues par le management comme suit :

- Diminution du taux de croissance des ventes de 5 point par an sur l'horizon des prévisions.
- Variation du taux de l'EBITDA sur le Chiffre d'Affaires de + ou - 1 point sur le flux normatif.
- Augmentation du coût moyen pondéré du capital de 1 point.

Les résultats des tests de sensibilité réalisés ne conduiraient pas à comptabiliser de perte de valeur.

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en milliers d'euros)

| | 31/12/12 | Augmentation | Diminution / Mise au rebut | Ecart de change | Reclassements | 31/12/13 |
|------------------------------------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|--------------------|---------------|----------------|
| Matériel industriel | 1 032 | 54 | (189) | 2 | (24) | 874 |
| Agencements des constructions | 50 | 1 | | | | 51 |
| Autres immobilisations corporelles | 636 | 153 | (36) | (4) | (1) | 747 |
| Total brut des immobilisations corporelles | 1 718 | 208 | (226) | (2) | (25) | 1 673 |
| Amort. / dép. du matériel industriel | (754) | (132) | 189 | | 17 | (681) |
| Amort. / dép. des agencements des constructions | (18) | (7) | | | | (24) |
| Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles | (375) | (114) | 36 | 2 | 1 | (449) |
| Total amort. / dép. des immobilisations corporelles | (1 147) | (253) | 226 | 2 | 17 | (1 154) |
| Total net des immobilisations corporelles | 571 | (45) | | | (7) | 519 |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en milliers d'euros)

| | 31/12/13 | Augmentation | Diminution / Mise au rebut | Ecart de change | Reclassements | 31/12/14 |
|------------------------------------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|--------------------|---------------|----------------|
| Matériel industriel | 874 | 53 | | 19 | 347 | 1 293 |
| Agencements des constructions | 51 | | | | | 51 |
| Autres immobilisations corporelles | 747 | 199 | (1) | 12 | (43) | 914 |
| Total brut des immobilisations corporelles | 1 673 | 253 | (1) | 31 | 304 | 2 259 |
| Amort. / dép. du matériel industriel | (681) | (217) | | (5) | 39 | (864) |
| Amort. / dép. des agencements des constructions | (24) | (7) | | | | (31) |
| Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles | (449) | (127) | 1 | (8) | 13 | (570) |
| Total amort. / dép. des immobilisations corporelles | (1 154) | (351) | 1 | (13) | 52 | (1 465) |
| Total net des immobilisations corporelles | 519 | (98) | | 17 | 356 | 794 |

Les reclassements concernent des mouvements de postes à postes, des reclassements de stocks à immobilisation pour du matériel utilisé de façon permanente comme du matériel de démonstration ou de remplacement et du matériel mis à disposition auprès de clients du Groupe.

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été appliqué sur les immobilisations corporelles.

Note 5 : Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non-courants comprennent uniquement les dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de location simple.

Note 6 : Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| STOCKS ET EN-COURS (Montants en milliers d'euros) | | |
| Stocks de matières premières | 816 | 920 |
| Stocks et en-cours de produits finis | 1 216 | 1 414 |
| Total brut des stocks et en-cours | 2 032 | 2 334 |
| Dép. des stocks de matières premières | (74) | (59) |
| Dép. des stocks et en-cours de produits finis | (45) | (13) |
| Total dép. des stocks et en-cours | (120) | (72) |
| Total net des stocks et en-cours | 1 912 | 2 263 |

A la clôture de chaque exercice, les stocks et en-cours de produits finis comprennent certains actifs relatifs à des produits qui ne figurent plus en catalogue. Ces actifs identifiés sont conservés par la Société afin que le Service Après-Vente puisse s'en servir. Ils sont dépréciés de 80 %.

Note 7 : Créances clients et autres actifs courants

7.1 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Clients et comptes rattachés | 3 948 | 3 151 |
| Dépréciation des clients et comptes rattachés | (73) | (37) |
| Total net des clients et comptes rattachés | 3 874 | 3 114 |

Le montant des créances clients échues non dépréciées au 31 décembre 2014 s'élève à 928 K€.

L'augmentation des comptes clients s'explique principalement par des encours plus élevés auprès de certains distributeurs.

7.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

AUTRES ACTIFS COURANTS

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|----------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Personnel et comptes rattachés | 50 | 28 |
| Crédit d'impôt recherche | 1 251 | 984 |
| Autres créances fiscales | 328 | 279 |
| Autres créances | 208 | 318 |
| Charges constatées d'avance | 328 | 250 |
| Total brut des autres actifs courants | 2 165 | 1 859 |
| Dép. des autres créances | | |
| Total net des autres actifs courants | 2 165 | 1 859 |

Les autres créances fiscales sont relatives à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de la TVA demandé.

Les autres créances comprennent principalement des acomptes payés aux fournisseurs pour 165 K€ en 2014 et 282 K€ en 2013.

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à de l'assurance, des loyers, des frais d'études, de communication et de voyages.

Crédit d'impôt recherche

L'évolution du crédit d'impôt recherche se présente comme suit :

**EVOLUTION DE LA CREANCE DE
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

(Montants en milliers d'euros)

| | <u>31/12/2012</u> | <u>Produit d'exploitation</u> | <u>Paie ment reçu</u> | <u>Part activée</u> | <u>31/12/2013</u> |
|--------------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|
| Crédit d'impôt recherche | 1 100 | 732 | (1 100) | 253 | 984 |

**EVOLUTION DE LA CREANCE DE
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

(Montants en milliers d'euros)

| | <u>31/12/2013</u> | <u>Produit d'exploitation</u> | <u>Paie ment reçu</u> | <u>Part activée</u> | <u>31/12/2014</u> |
|--------------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|
| Crédit d'impôt recherche | 984 | 1 178 | (984) | 73 | 1 251 |

La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2014 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. Ce remboursement interviendra en 2015.

Note 8 : Actifs financiers courants

Le poste actifs financiers courants correspond au solde espèce du compte titre ouvert dans le cadre du contrat de liquidité de la Société domicilié auprès de Gilbert Dupont pour un montant de 128 K€ au 31 décembre 2014 contre 207 K€ au 31 décembre 2013.

Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| | 2014 | 2013 |
| Dépôts bancaires à court terme | 14 375 | 3 287 |
| OPCVM monétaires | 643 | 24 505 |
| Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie | 15 018 | 27 792 |

Le montant des plus-values latentes relatives aux équivalents de trésorerie a été enregistré en résultat financier.

Les OPCVM monétaires s'analysent comme suit :

OPCVM MONETAIRES

| | Quantité | Cours au 31.12.2014 (en €) | Valorisation (en K€) | Prix de revient (en K€) |
|-----------------------------------|------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Actions BNP Paribas deposit P | 629 | 1 022 | 643 | 643 |
| Total des OPCVM monétaires | 629 | | 643 | 643 |

Note 10 : Capital

10.1 Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent cinquante-neuf mille sept cent euros et soixante-seize centimes (559 700,76 €). Il est divisé en 13 992 519 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013 :

| Date | Nature opération | Capital (en K€) | Prime d'émission (en K€) | Nombre d'actions composant le capital (en milliers) |
|-------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 31/12/2013 | Total | 552 | 57 501 | 13 803 |
| 06/02/2014 | Exercice de BSPCE | 1 | 104 | 26 |
| 07/03/2014 | Exercice de stock-options | 0 | 19 | 5 |
| 03/04/2014 | Exercice de BSPCE | 2 | 155 | 44 |
| 02/06/2014 | Exercice de BSPCE | 3 | 215 | 80 |
| 04/08/2014 | Exercice de BSPCE | 1 | 62 | 20 |
| 01/09/2014 | Exercice de BSPCE | 0 | 28 | 7 |
| 01/10/2014 | Exercice de BSPCE | 0 | 17 | 8 |
| 14/11/2014 | Souscription de BSA | | 18 | |
| 22/12/2014 | Souscription de BSA | | 24 | |
| 24/12/2014 | Souscription de BSA | | 18 | |
| 31/12/2014 | | 560 | 58 162 | 13 993 |

10.2 Bons de souscription, options de souscription d'actions

La Société a émis des « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des « Bons de Souscription d'Actions de Parts de Créateur d'entreprise (BSPCE et BCE) ainsi que des options de souscription d'actions (SO) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2013 se présente comme suit :

| Type | Date d'Octroi | Prix d'exercice | En cours au 31.12.2013 | Créé | Exercé | Perdu | En cours au 31.12.2014 | Nb d'actions potentielles |
|---------------------------------------------|---------------|--------------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------------------|
| Options octroyées avant le 1er janvier 2014 | | | 4 033 660 | | 754 373 | 90 881 | 3 188 406 | 1 289 664 |
| BSPCE 2014 | 12/02/14 | 10,56 | | 281 000 | | 5 000 | 276 000 | 276 000 |
| SO 2014 | 12/02/14 | 10,56 | | 10 000 | | 2 000 | 8 000 | 8 000 |
| SO | 01/09/14 | 6,02 | | 100 000 | | 100 000 | | |
| BSA | 01/09/14 | 6,12 | | 100 000 | | | 100 000 | 100 000 |
| | | | 4 033 660 | 491 000 | 754 373 | 197 881 | 3 572 406 | 1 673 664 |

Suite au regroupement de 4 actions anciennes pour 1 nouvelle au 25 mai 2011, il faut 4 BSA, BSPCE, ou SO pour souscrire 1 action pour les bons dont la date d'octroi est antérieure à cette date. Pour les bons et options dont la date d'octroi est postérieure, la parité est de 1 bon pour 1 action.

10.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 11 juin 2014 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Prix d'achat maximum : 30 € par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 5 000 000 €.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du nombre total d'actions à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Récapitulatif des actions achetées et vendues sur l'exercice :

| | 2014 | | | | Total |
|-----------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------|
| | 1er trimestre | 2ème trimestre | 3ème trimestre | 4ème trimestre | |
| Titres achetés | 172 060 | 161 310 | 179 026 | 221 820 | 734 216 |
| Prix | 11,50 | 11,11 | 6,61 | 5,95 | 8,54 |
| Montant total (en K€) | 1 979 | 1 792 | 1 183 | 1 319 | 6 273 |
| Titres vendus | 176 578 | 146 421 | 180 318 | 226 843 | 730 160 |
| Prix | 11,50 | 11,12 | 6,64 | 5,91 | 8,48 |
| Montant total (en K€) | 2 030 | 1 628 | 1 197 | 1 340 | 6 194 |

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 17 537 actions Mauna Kea Technologies acquises au prix moyen de 5,99 € et valorisées à 5,75 € soit un résultat négatif latent de 4 K€.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

11.1 Avances BPI (anciennement OSEO)

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet d'un contrat avec « OSEO Innovation ».

La Société bénéficie de 3 contrats d'avances de ce type, dont les variations sont présentées ci-dessous. Ces avances sont remboursables à 100 % (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

La part remboursable à plus d'un an des avances reçues est enregistrée en « Dettes à long terme » tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en « Emprunts et dettes financières à court terme ».

Première avance

OSEO a accordé à Mauna Kea Technologies une aide de 400 K€ ne portant pas intérêt le 5 août 2004 pour le développement d'un prototype industriel d'un système de microscopie confocale fibrée multi-longueurs d'onde dédiée à l'imagerie moléculaire in vivo. La totalité de cette avance a été remboursée.

Deuxième avance

Le 10 octobre 2006, Mauna Kea Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 620 K€ ne portant pas intérêt pour le développement d'un dispositif d'endoscopie multimodale appliqué au diagnostic médical. Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet comme suit :

- Premier versement de 300 K€ postérieurement à la signature du contrat (le 30 octobre 2006) ;
- Deuxième versement de 180 K€ le 14 mai 2010 ;
- Dernier versement de 140 K€ le 10 juin 2013.

Le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté suite au succès technique et commercial du projet selon les modalités suivantes révisées en accord la BPI :

- Le 30 septembre 2012 150 K€,
- Le 20 septembre 2013 170 K€,
- Au plus tard le 30 septembre 2015 300 K€.

Troisième avance

Le 31 mai 2010, Mauna Kea Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 3 416 K€ dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet a pour ambition de développer, valider puis commercialiser un dispositif capable d'améliorer les techniques de diagnostic et de bilan d'extension pré-opératoire de patients atteints de cancer. Les premiers versements de cette avance sont les suivants :

- Premier versement de 454 K€ le 31 mai 2010,
- Deuxième versement de 1 138 K€ le 21 décembre 2011,
- Troisième versement de 685 K€ le 29 mai 2013,

L'accord avec OSEO prévoit encore deux versements pour un montant total de 1 139 K €.

Selon le contrat initial, la Société est tenue de rembourser à OSEO la somme de 3 996 K€ incluant des intérêts calculés au taux de 2,45 % dès l'atteinte d'un montant de chiffre d'affaires cumulé de 2 500 K€. Ce montant sera réactualisé eu égard aux montants réellement perçus.

11.2 Avances COFACE

Mauna Kea Technologies a reçu des avances remboursables de la COFACE pour son développement en Amérique du Nord, ne portant pas intérêt, selon les modalités suivantes :

- Premier versement de 212 K€ le 29 février 2008,
- Deuxième versement de 652 K€ le 23 décembre 2008,
- Troisième versement de 560 K€ le 26 janvier 2010,
- Quatrième versement de 280 K€ le 27 décembre 2010.

Le remboursement s'effectue au moyen de versements déterminés en fonction du chiffre d'affaires, réalisé en Amérique du Nord, de l'exploitation des produits ou services issus du projet selon les modalités suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services,
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens.

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

De 2011 à 2014, la Société a effectué des remboursements à la COFACE pour un montant total de 986 K€. Sur la base des dernières prévisions commerciales, le remboursement des 718 K€ restants devrait intervenir au plus tard le 31 août 2018.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montants en milliers d'euros)

| | <u>31/12/2012</u> | <u>Encaissement</u> | <u>Remboursement</u> | <u>Autres</u> | <u>31/12/2013</u> |
|----------------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|---------------|-------------------|
| OSEO Financement (1ère avance) | 120 | | (120) | | |
| OSEO Financement (2ème avance) | 324 | 140 | (170) | 4 | 297 |
| OSEO Financement (3ème avance) | 1 433 | 685 | | (42) | 2 075 |
| COFACE | 1 212 | | (324) | 6 | 894 |
| Total des avances remboursables | 3 088 | 825 | (614) | (32) | 3 266 |

| | <u>31/12/2013</u> | <u>Encaissement</u> | <u>Remboursement</u> | <u>Autres</u> | <u>31/12/2014</u> |
|----------------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|---------------|-------------------|
| OSEO Financement (1ère avance) | | | | | |
| OSEO Financement (2ème avance) | 297 | | | 3 | 300 |
| OSEO Financement (3ème avance) | 2 075 | | | 126 | 2 201 |
| COFACE | 894 | | (203) | 24 | 715 |
| Total des avances remboursables | 3 266 | | (203) | 153 | 3 216 |

11.3 Dettes à long terme

Les dettes à long terme s'analysent comme suit :

| DETTES A LONG TERME (Montants en milliers d'euros) | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|-------------|--------------|
| | 31/12/12 | Encaissement | Remboursement | Reclassements | Autres | 31/12/13 |
| Comptes courants d'associés | 5 | | | | | 5 |
| Avances conditionnées OSEO-Financement | 1 586 | 685 | | (180) | (15) | 2 075 |
| Avances conditionnées COFACE | 771 | | | (214) | 6 | 563 |
| Total des dettes à long terme | 2 362 | 685 | | (394) | (10) | 2 643 |

| | 31/12/13 | Encaissement | Remboursement | Reclassements | Autres | 31/12/14 |
|----------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|------------|--------------|
| Comptes courants d'associés | 5 | | | | | 5 |
| Avances conditionnées OSEO-Financement | 2 075 | | | | 149 | 2 224 |
| Avances conditionnées COFACE | 563 | | | (209) | 23 | 377 |
| Total des dettes à long terme | 2 643 | | | (209) | 172 | 2 606 |

Sur 2014, le montant des reclassements porte sur le passage en dettes financières à court terme de la part non actualisée d'avances remboursables à échéance 2015 pour 203 K€.

Les variations « Autres » concernent l'actualisation des avances conditionnées à long terme.

11.4 Couvertures des flux de trésorerie

Afin de couvrir son exposition au risque de change d'une partie de ses flux opérationnels en devise, le Groupe avait mis en place sur l'exercice 2013 une politique de couverture sur le yen via la souscription d'un contrat d'achat à terme de 50 millions de Yen d'échéance octobre 2014.

Sur l'exercice 2014, les critères d'efficacité requis pour justifier le maintien de la relation de couverture n'étant pas remplis, les (30) K€ comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2013 ont été recyclés en résultat financier.

11.5 Maturité des dettes

La maturité des dettes au 31 décembre 2014 s'analyse comme suit :

| MATURITE DES DETTES (Montants en milliers d'euros) | | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|-------------------|---------------------|
| | Montant brut | A moins d'un an | De un à trois ans | De trois à cinq ans |
| Dettes à long terme | 2 606 | | 1 122 | 1 484 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 638 | 638 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 238 | 2 238 | | |
| Autres passifs courants | 3 388 | 3 388 | | |
| Total des dettes | 8 870 | 6 264 | 1 122 | 1 484 |

La maturité des dettes à long terme et des emprunts et dettes financières à court terme relative aux avances remboursables est déterminée selon les estimations de remboursement prévues au 31 décembre 2014.

Note 12 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'analysent comme suit :

| PROVISIONS NON COURANTES | | | | | | |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------|-------------------|
| (Montants en milliers d'euros) | | | | | | |
| | 31/12/2012 | Dotations | Reprises non utilisées | Reprises utilisées | Autres | 31/12/2013 |
| Engagements de retraite | 174 | 27 | (14) | | (6) | 181 |
| Provisions pour litiges prud'homaux | 244 | | | | (11) | 233 |
| Provision pour mise à jour logiciel | 23 | | (8) | | | 15 |
| Autres provisions pour charges | 40 | 10 | (15) | | | 36 |
| Total des provisions non courantes | 481 | 37 | (36) | | (17) | 465 |

| PROVISIONS NON COURANTES | | | | | | |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------|-------------------|
| (Montants en milliers d'euros) | | | | | | |
| | 31/12/2013 | Dotations | Reprises non utilisées | Reprises utilisées | Autres | 31/12/2014 |
| Engagements de retraite | 181 | 55 | (28) | | 79 | 287 |
| Provisions pour litiges prud'homaux | 233 | 91 | (242) | | 9 | 91 |
| Provision pour mise à jour logiciel | 15 | | | | | 15 |
| Autres provisions pour charges | 36 | 82 | | | 7 | 125 |
| Total des provisions non courantes | 465 | 228 | (270) | | 95 | 518 |

Les variations « Autres » correspondent d'une part aux écarts actuariels relatifs à l'évaluation des engagements de retraite pour 79 K€ en 2014 contre (6) K€ en 2013 et d'autre part, aux écarts de change pour 16 K€ en 2014 contre (11) K€ en 2013.

12.1 Engagement indemnités de départ en retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

| | ENGAGEMENT RETRAITE | |
|---------------------------|----------------------------|-------------|
| | Au 31 décembre | |
| | 2014 | 2013 |
| % charges sociales | 48% | 48% |
| Augmentation des salaires | 2% | 2% |
| Taux d'actualisation | 1,89% | 3,50% |

- Age de départ : 65 ans,
- Modalités de départ : départ volontaire,
- Table de mortalité : INSEE 2014 en 2014 et INSEE 2013 en 2013,
- Convention collective : métallurgie,
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite. Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Les taux d'actualisation proviennent des références iBoxx Corporate AA10+ ajusté en fonction de la durée du plan de la Société estimée à 23 ans.

12.2 Provision pour litiges prud'homaux

En mai 2014 un litige prud'homal s'est dénoué de manière favorable aux Etats-Unis, sans décaissement pour le Groupe. La provision devenue sans objet a été intégralement reprise.

12.3 Autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour mise à jour logiciel ont été comptabilisées pour couvrir les frais de mise à jour d'une version 1.0 vers une version 1.5 des produits Cellvizio.

Le Groupe a constaté au 31 décembre 2014 une provision à hauteur de 82 K€ pour un litige commercial aux Etats-Unis.

Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les fournisseurs et comptes rattachés et les autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de chaque exercice en question.

13.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------|----------------|-------|
| | 2014 | 2013 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 238 | 2 439 |

13.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

AUTRES PASSIFS COURANTS

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Dettes fiscales | 202 | 132 |
| Dettes sociales | 2 466 | 2 174 |
| Autres dettes | 53 | 243 |
| Produits constatés d'avance | 667 | 630 |
| Total des autres passifs courants | 3 388 | 3 178 |

Les dettes fiscales concernent principalement les taxes assises sur les salaires, le chiffre d'affaires et la taxe sur la valeur ajoutée.

Les dettes sociales sont relatives aux charges sociales, primes annuelles et congés à payer.

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel à des contrats de service de maintenance des systèmes vendus (entre 1 et 3 années de maintenance) ainsi qu'à la garantie fabricant sur le Cellvizio.

Note 14 : Actifs et passifs financiers inscrits au bilan et effet résultat
**INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN
ET EFFET RESULTAT**
(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre 2013 | | | | |
|----------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| | Valeur au bilan | Juste valeur par résultat | Juste valeur par capitaux propres | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
| Actif | | | | | |
| Actifs financiers non-courants | 77 | | | 77 | |
| Clients et comptes rattachés | 3 114 | | | 3 114 | |
| Autres actifs courants (2) | 1 327 | | | 1 327 | |
| Actifs financiers courants | 207 | | | 207 | |
| Equivalents de trésorerie (1) | 24 505 | 24 505 | | | |
| Trésorerie | 3 287 | | | 3 287 | |
| Total actif | 32 518 | 24 505 | | 8 013 | |
| Passif | | | | | |
| Dettes à long terme | 2 643 | | | | 2 643 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 659 | | 30 | | 629 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 439 | | | | 2 439 |
| Autres passifs courants (2) | 2 548 | | | | 2 548 |
| Total passif | 8 289 | | 30 | | 8 259 |
| | | | | | |
| | Au 31 décembre 2014 | | | | |
| | Valeur au bilan | Juste valeur par résultat | Juste valeur par capitaux propres | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
| Actif | | | | | |
| Actifs financiers non-courants | 105 | | | 105 | |
| Clients et comptes rattachés | 3 874 | | | 3 874 | |
| Autres actifs courants (2) | 1 672 | | | 1 672 | |
| Actifs financiers courants | 128 | | | 128 | |
| Equivalents de trésorerie (1) | 643 | 643 | | | |
| Trésorerie | 14 375 | | | 14 375 | |
| Total actif | 20 797 | 643 | | 20 154 | |
| Passif | | | | | |
| Dettes à long terme | 2 606 | | | | 2 606 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 638 | | | | 638 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 238 | | | | 2 238 |
| Autres passifs courants (2) | 2 721 | | | | 2 721 |
| Total passif | 8 203 | | | | 8 203 |

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers à la juste valeur par résultat se réfère à un marché actif (catégorie de niveau 1 selon IFRS 7).

(2) Les avances et acomptes versés et reçus ne donnant pas lieu à remboursement en trésorerie et les produits et charges constatés d'avances qui ne répondent pas à la définition d'un passif financier n'ont pas été repris ici.

Note 15 : Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Le chiffre d'affaires et les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------------------------|----------------|---------------|
| | 2014 | 2013 |
| Chiffre d'affaires | 11 016 | 9 977 |
| Subventions | 4 | 13 |
| Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôt | 1 239 | 826 |
| Part de subvention des avances remboursables | 23 | 78 |
| Autres produits | 1 | 22 |
| Total des produits | 12 282 | 10 915 |

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de la vente des produits Cellvizio et accessoires (sondes, softwares, etc.) ainsi que de prestations de services.

Les autres crédits d'impôt intègrent le montant du crédit d'impôt compétitivité emploi.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Total ventes "équipements" | 7 175 | 6 835 |
| Total ventes "consommables"(sondes) | 2 958 | 2 603 |
| Total chiffre d'affaires "services" | 882 | 538 |
| Total du chiffre d'affaires par nature | 11 016 | 9 977 |

Le chiffre d'affaires par secteur géographique est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique) | 3 197 | 2 973 |
| <i>dont France</i> | <i>1 047</i> | <i>1 073</i> |
| Amérique | 4 013 | 4 502 |
| <i>dont Etats-Unis d'Amérique</i> | <i>2 810</i> | <i>3 536</i> |
| Asie | 3 806 | 2 502 |
| <i>dont Chine</i> | <i>995</i> | <i>1 136</i> |
| <i>dont Japon</i> | <i>1 446</i> | <i>587</i> |
| Total chiffre d'affaires par zone géographique | 11 016 | 9 977 |

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou, en cas de prestation de services, en fonction de la localisation du siège social du client.

Au 31 décembre 2013 un client représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2014 aucun client ne représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires.

Note 16 : Charges de personnel

Le Groupe employait 120 personnes au 31 décembre 2014 contre 112 personnes au 31 décembre 2013.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

| | CHARGES DU PERSONNEL | |
|-------------------------------------|--------------------------------|---------------|
| | (Montants en milliers d'euros) | |
| | Au 31 décembre | |
| | 2014 | 2013 |
| Frais de personnel | 12 364 | 10 739 |
| Charges sur engagements de retraite | 27 | 13 |
| Païement fondé sur des actions | 1 257 | 851 |
| Total charges du personnel | 13 648 | 11 603 |

Note 17 : Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE/SO) attribués à des employés, des membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance ou des prestataires de services.

Ils ont été enregistrés en charge à partir de l'exercice d'attribution sachant que, à l'exception des BCE-A du 4 août 2008 et de 100 000 BSPCE 2014 dont l'acquisition est immédiate, les modalités d'acquisition des BSPCE et des SO sont les suivantes :

- 25 % des BSPCE/SO est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la première date anniversaire de leur attribution ;
- 25 % des BSPCE/SO est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la seconde date anniversaire de leur attribution ;
- 25 % des BSPCE/SO est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la troisième date anniversaire de leur attribution ;
- Le solde restant, soit 25 % des BSPCE/SO, est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la quatrième date anniversaire de leur attribution ;

Les modalités d'acquisition des BSA attribués au cours de l'exercice 2011 et 2014 sont les suivantes :

- 33,3 % des BSA est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la première date anniversaire de leur attribution ;
- 33,3 % des BSA est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la seconde date anniversaire de leur attribution ;

Le solde restant, soit 33,3 % des BSA, est acquis, sous conditions de présence des bénéficiaires, à la troisième date anniversaire de leur attribution ;

A l'exception des SO octroyés avant 2011, qui sont exerçables au plus tard dans les 7 ans suivants leur émission, les bons (BSA/BSPCE/SO) sont exerçables au plus tard dans les dix ans de leur émission. Les bons qui n'auraient pas été exercés à l'expiration de la période d'exercice seraient caducs de plein droits.

Les bons en circulation au 31 décembre 2014 s'analysent comme suit :

HISTORIQUE DES PLANS DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR AU 31/12/14

| Type | Date d'octroi | Prix d'exercice | Date d'expiration | Nombre de bons attribués | Annulés | Exercés | Bons En circulation au 31/12/14 | Equivalent actions des bons en circulation au 31/12/14 | Equivalent actions des bons exerçables au 31/12/2014 |
|------------|---------------|-----------------|-------------------|--------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| BSPCE 4 | 11/07/05 | 0,5671 | 11/07/15 | 80 000 | 0 | 0 | 80 000 | 20 000 | 20 000 |
| BSPCE 5 | 10/03/06 | 0,916 | 10/03/16 | 310 950 | 17 500 | 158 450 | 135 000 | 33 750 | 33 750 |
| BSPCE 5 | 10/08/06 | 0,916 | 10/08/16 | 100 000 | 20 000 | 45 000 | 35 000 | 8 750 | 8 750 |
| BSPCE 5 | 13/09/06 | 0,916 | 13/09/16 | 20 000 | 10 000 | 0 | 10 000 | 2 500 | 2 500 |
| BSPCE 5 | 09/10/06 | 0,916 | 09/10/16 | 25 000 | 0 | 0 | 25 000 | 6 250 | 6 250 |
| SO 2008 | 02/06/08 | 1,00 | 02/06/15 | 670 000 | 230 000 | 188 592 | 251 408 | 62 852 | 62 852 |
| BSPCE 6 | 04/08/08 | 1,00 | 04/08/18 | 1 225 000 | 570 008 | 337 492 | 317 500 | 79 375 | 79 375 |
| BCE-A | 04/08/08 | 1,00 | 04/08/18 | 500 000 | 0 | 4 | 499 996 | 124 999 | 124 999 |
| BSPCE 6 | 08/12/08 | 1,00 | 08/12/18 | 35 000 | 0 | 0 | 35 000 | 8 750 | 8 750 |
| SO 2008 | 30/01/09 | 1,00 | 30/01/16 | 40 000 | 0 | 4 000 | 36 000 | 9 000 | 9 000 |
| BSPCE 6 | 24/11/09 | 1,00 | 24/11/19 | 637 500 | 273 756 | 192 492 | 171 252 | 42 813 | 42 813 |
| SO 2008 | 01/03/10 | 1,00 | 01/03/17 | 250 000 | 100 000 | 10 000 | 140 000 | 35 000 | 35 000 |
| SO 2010 | 31/01/11 | 1,00 | 31/01/21 | 245 000 | 88 750 | 56 250 | 100 000 | 25 000 | 18 750 |
| BSPCE 2010 | 15/02/11 | 1,00 | 15/02/21 | 915 000 | 120 000 | 259 500 | 535 500 | 133 875 | 89 813 |
| SO 2010 | 15/02/11 | 1,00 | 15/02/21 | 50 000 | 40 000 | 0 | 10 000 | 2 500 | 1 875 |
| BSPCE 2010 | 01/03/11 | 1,00 | 01/03/21 | 200 000 | 0 | 150 000 | 50 000 | 12 500 | 0 |
| SO 2010 | 01/04/11 | 1,00 | 01/04/21 | 100 000 | 0 | 0 | 100 000 | 25 000 | 18 750 |
| BSA | 05/07/11 | 13,00 | 05/07/21 | 80 000 | 0 | 0 | 80 000 | 80 000 | 80 000 |
| BSPCE 2011 | 05/12/11 | 13,00 | 05/12/21 | 129 500 | 68 250 | 0 | 61 250 | 61 250 | 54 375 |
| SO 2011 | 05/12/11 | 11,44 | 05/12/21 | 288 153 | 268 153 | 0 | 20 000 | 20 000 | 15 000 |
| BSPCE 2012 | 04/12/12 | 10,79 | 04/12/22 | 239 500 | 21 625 | 625 | 217 250 | 217 250 | 107 900 |
| SO 2012 | 04/12/12 | 10,79 | 04/12/22 | 161 000 | 31 000 | 0 | 130 000 | 130 000 | 65 000 |
| BSPCE 2013 | 07/05/13 | 10,28 | 07/05/23 | 63 000 | 15 750 | 0 | 47 250 | 47 250 | 13 500 |
| SO 2013 | 09/12/13 | 10,05 | 09/12/23 | 101 000 | 0 | 0 | 101 000 | 101 000 | 25 250 |
| BSPCE 2014 | 12/02/14 | 10,56 | 12/02/24 | 281 000 | 5 000 | 0 | 276 000 | 276 000 | 0 |
| SO 2014 | 12/02/14 | 10,56 | 12/02/24 | 10 000 | 2 000 | 0 | 8 000 | 8 000 | 0 |
| BSA 2014 | 01/09/14 | 6,12 | 01/09/24 | 100 000 | 0 | 0 | 100 000 | 100 000 | 0 |
| SO 2014 | 01/09/14 | 6,02 | 01/09/24 | 100 000 | 100 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | 6 956 603 | 1 981 792 | 1 402 405 | 3 572 406 | 1 673 664 | 924 252 |

Les principales autres hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts de l'état (indice GFRN),
- Dividende : néant,
- Turnover : 15 %,
- Volatilité : 60 % pour les BSA, BSPCE et SO octroyés jusqu'au 31 décembre 2011, 35% pour les BSPCE et SO octroyés en 2012, 34% pour les BSPCE et SO octroyés en 2013, 32% et 33% pour les plans octroyés en 2014.

À partir de 2012, la volatilité retenue correspond à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées du secteur d'activité dans lequel opère la Société et/ou ayant une capitalisation boursière et des volumes de titres échangés comparables à ceux de la Société. Les sociétés cotées dont les titres étaient négociés pour un montant inférieur à 1 € ont été exclues du panel.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

La charge des paiements fondés sur des actions de la période s'analyse de la façon suivante :

MONTANTS COMPTABILISÉS AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS :
(Montants en milliers d'euros)

| Charge IFRS2 de la période en K€ : | 2014 | 2013 |
|----------------------------------------------|--------------|------------|
| Plans de BSPCE | 905 | 685 |
| Plans de Stock-options | 327 | 83 |
| Plans de BSA | 63 | 117 |
| Total paiement fondés sur des actions | 1 295 | 885 |
| Part activée en frais de développement | -38 | -34 |
| Charge de la période | 1 257 | 851 |

Note 18 : Charges externes

18.1 Département Recherche & Développement

RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Achats consommés | 59 | 26 |
| Charges de personnel | 2 607 | 2 135 |
| Charges externes | 1 259 | 1 015 |
| Variations nettes aux amortissements et dépréciations | 658 | 435 |
| Total Recherche & Développement | 4 583 | 3 611 |

18.2 Département Ventes & Marketing

VENTES & MARKETING

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| | 2014 | 2013 |
| Achats consommés | 89 | 70 |
| Charges de personnel | 7 516 | 6 263 |
| Charges externes | 5 085 | 4 735 |
| Variations nettes aux amortissements et dépréciations | 62 | 106 |
| Total Ventes & Marketing | 12 753 | 11 174 |

18.3 Département Frais Généraux

FRAIS GENERAUX

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Achats consommés | 56 | 59 |
| Charges de personnel | 1 752 | 1 893 |
| Charges externes | 1 739 | 1 594 |
| Impôts et taxes | 130 | 85 |
| Variations nettes aux amortissements et dépréciations | 159 | 128 |
| Total Frais Généraux | 3 837 | 3 759 |

Note 19 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------|----------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Gains de change | 124 | 97 |
| Revenus des équivalents de trésorerie | 123 | 110 |
| Autres produits financiers | 4 | |
| Total des produits financiers | 251 | 207 |
| Pertes de change | (218) | (56) |
| Pertes sur équivalents de trésorerie | (25) | (100) |
| Charges d'actualisation | (176) | (44) |
| Total des charges financières | (419) | (202) |
| Total des produits et charges financiers | (168) | 5 |

Note 20 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, le Groupe dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 59 963 K€ et reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 25 113 K€, soit un total de 85 076 K€ au 31 décembre 2014. La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 1 : Principes comptables.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33 %. Par convention, le taux d'impôt différé retenu est 34,43 %.

PREUVE D'IMPOT

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 2014 | 2013 |
| Résultat net des sociétés intégrées | (13 991) | (11 516) |
| Charge d'impôt | | |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | (13 991) | (11 516) |
| Charge d'impôt théorique 34,43% | (4 817) | (3 965) |
| Autres charges non déductibles et produits non imposables | 28 | 27 |
| Différence de taux d'impôt | (34) | (22) |
| Limitation d'impôts différés actifs non activés | 4 824 | 3 960 |
| Charge d'impôt réelle | | |

Note 21 : Engagements

Obligations au titre des contrats de location simple

Un bail commercial a été conclu entre la société Capkey Gates at Sugarloaf partners LLC et Mauna Kea Technologies Inc. Ce contrat s'étend du 1^{er} février 2013 au 28 février 2017 pour la location des bureaux situés au 1325 Satellite Boulevard, Unit 108, Suwanee, GA, 30024, Etats-Unis.

Par ailleurs, la Société a conclu des baux mobiliers relatifs aux véhicules et matériel de bureau.

Les engagements fermes et inconditionnels au titre des contrats de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2014 :

OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|-----------------------------------------|-----------------------|-------------|
| | 2014 | 2013 |
| Part à - 1 an | 224 | 211 |
| Part 1 à 5 ans | 448 | 429 |
| Part à + 5 an | 89 | 119 |
| Total Engagement location simple | 761 | 759 |

Obligations au titre d'autres contrats

La Société sous-traite auprès de fournisseurs la fabrication de certains sous-ensembles nécessaires à la fabrication de ses produits. Afin de sécuriser ces opérations, elle s'est engagée à acheter une certaine quantité de sous-ensembles auprès de ces fournisseurs conformément au tableau ci-dessous.

OBLIGATIONS AU TITRE D'AUTRES CONTRATS

(Montants en milliers d'euros)

| | Au 31 décembre | |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------|
| | 2014 | 2013 |
| Part à - 1 an | 1 526 | 1 558 |
| Part 1 à 5 ans | 1 858 | 168 |
| Total Engagement fournisseurs | 3 384 | 1 726 |

L'augmentation des engagements fournisseurs est due à la renégociation du contrat auprès du fournisseur japonais de fibres optiques sur les trois prochaines années.

Les autres obligations de la Société n'ont pas évolué de façon significative sur l'année écoulée.

Note 22 : Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres de la direction générale et autres parties liées de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

| | Au 31 décembre | |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|
| | 2014 | 2013 |
| Salaires et traitements Direction Générale | 219 | 288 |
| Salaires et traitements autres Parties liées | 86 | 105 |
| Paiements fondés sur des actions Direction Générale (*) | 333 | |
| Paiements fondés sur des actions autres Parties liées | 1 | 11 |
| Honoraires | 36 | |

(*) Plan de 100 000 BSPCE attribué le 12 février 2014, à un prix de souscription de 10,56 Euros par action.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 17 : Paiements fondés sur des actions.

Note 23 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

RESULTAT PAR ACTION

| | Au 31 décembre | |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 2014 | 2013 |
| Résultat net (en K€) | (13 991) | (11 516) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) | 13 905 | 13 727 |
| Résultat net par action (en €) | (1,01) | (0,84) |
| Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers) | 15 588 | 15 317 |

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 24 : Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change.

Risque de change

Les principales devises pour lesquelles le Groupe est exposé à un risque de change significatif sont l'US dollar et le yen.

La filiale Mauna Kea Technologies Inc, établie dans l'Etat de Géorgie, a pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis. Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place 3 conventions :

- une convention de trésorerie pour un compte courant en USD ;
- un accord de distribution ;
- un contrat de services (Management fees).

Le principal risque de change auquel est confronté le Groupe concerne l'évolution de la parité Euro/USD. En effet, le Groupe commercialise ses produits et services aux Etats-Unis via sa filiale Mauna Kea Technologies Inc où l'ensemble des produits et charges - y compris l'achat de Cellvizio et sondes auprès de Mauna Kea Technologies SA- est libellé en US dollar, monnaie fonctionnelle de la filiale. Le Groupe est ainsi exposé à la variation du taux de change EUR/USD, par l'intermédiaire de cette filiale.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres du Groupe, comme suit :

- Une variation de la parité EUR/USD de +10% générerait une amélioration du résultat de 527 K€ au 31 décembre 2014 ;
- Une variation de la parité EUR/USD de -10% générerait une dégradation du résultat de (644) K€ au 31 décembre 2014.

La Société a mis en place un contrat d'achat à terme de yen en 2013 pour réduire son exposition au risque de fluctuation des taux de change relative à ses achats futurs. Il est arrivé à échéance en 2014. Il n'existe plus d'autre contrat pour couvrir ce risque.

Risque de liquidité

Cf. Note 1.9 : Trésorerie, Equivalents de trésorerie

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Ceux-ci sont composés de OPCVM monétaires et de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro ou à taux préférentiel d'un montant global non actualisé de 3 296 K€ détaillé en Note 11 : Emprunts et dettes financières.

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Selon l'expérience de la Société, le versement de certains financements publics de dépenses de recherche est soumis à un risque de crédit.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des OPCVM monétaires). Au 31 décembre 2014, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses créances commerciales le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée tendre vers la juste valeur de ces éléments.

Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture

Le 11 mars 2015, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale, sur le fondement de la 20ème résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2014.

Dans le cadre de cette ligne de financement, et sous réserve du respect de certaines conditions (prix plancher de souscription et volumes journaliers moyens minimum), la Société Générale s'est engagée à souscrire 1 390 000 actions nouvelles (représentant 9,9% du capital actuel) d'ici le 11 janvier 2016, dont au moins la moitié d'ici le 11 juillet 2015, aux périodes et au rythme qu'elle choisira.

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. En mars 2015, lors du premier mois de mise en place de cette ligne de financement, 140 000 bons de souscriptions d'actions ont été souscrits pour un montant de 704 900 Euros.

COFIDEC
155, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 32.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Mauna Kea Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des immobilisations incorporelles. Dans ce cadre, nous sommes assurés que les notes « 1.4 : Immobilisations incorporelles » et « 1.6 : Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée sur les pratiques de votre groupe.

- Les immobilisations incorporelles ont par ailleurs fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « 3 : Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie suivie et les hypothèses utilisées par votre groupe pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Depuis sa création, votre groupe a mis en place des plans de rémunérations dénoués en instruments de capitaux propres dont les modalités de comptabilisation et d'évaluation sont décrites dans les notes « 1.12 : Paiements fondés sur des actions » et « 17 : Paiements fondés sur des actions » de l'annexe aux états financiers consolidés. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié la pertinence du modèle de valorisation utilisé et revu les hypothèses retenues par votre groupe pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris La Défense le 14 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

COFIDEC

ERNST & YOUNG et Autres

Thibault Faure.

Cédric Garcia



Mauna Kea Technologies

Société anonyme au capital de 559 701 euros

Siège social : 9 rue d'Enghien

75010 Paris

431 268 028 R.C.S. Paris

Comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014

I. BILAN AU 31/12/2014

A. Bilan actif

| (en euros) | Rubrique | Montant brut | Amort. Prov. | Net 31/12/2014 | Net 31/12/2013 |
|------------|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Capital souscrit non appelé | | | | |
| | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| | Frais d'établissement | | | | |
| | Frais de développement | | | | |
| | Concessions, brevets et droits similaires | 412 940 | 231 596 | 181 343 | 205 958 |
| | Fonds commercial | | | | |
| | Autres immobilisations incorporelles | | | | 15 685 |
| | Avances, acomptes sur immo. incorporelles | | | | |
| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| | Terrains | | | | |
| | Constructions | 51 090 | 30 821 | 20 269 | 26 837 |
| | Installations techniques, mat. et outillage | 1 080 583 | 807 544 | 273 038 | 194 845 |
| | Autres immobilisations corporelles | 786 385 | 494 894 | 291 491 | 199 723 |
| | Immobilisations en cours | 29 790 | | 29 790 | 55 675 |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| | Participations par mise en équivalence | | | | |
| | Autres participations | 23 077 | 23 077 | | |
| | Créances rattachées à des participations | 27 563 575 | 26 473 364 | 1 090 212 | 351 191 |
| | Autres titres immobilisés | | | | |
| | Prêts | | | | |
| | Autres immobilisations financières | 334 868 | 4 200 | 330 668 | 418 484 |
| | ACTIF IMMOBILISE | 30 282 307 | 28 065 496 | 2 216 811 | 1 468 397 |
| | STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | 815 845 | 74 142 | 741 703 | 861 467 |
| | En-cours de production de biens | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | 844 822 | 45 489 | 799 333 | 920 320 |
| | Marchandises | | | | |
| | Avances, acomptes versés sur commandes | 156 759 | | 156 759 | 280 725 |
| | CREANCES | | | | |
| | Créances clients et comptes rattachés | 3 889 021 | 73 226 | 3 815 795 | 3 556 669 |
| | Autres créances | 1 738 364 | | 1 738 364 | 1 378 537 |
| | Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| | DIVERS | | | | |
| | Valeurs mobilières de placement | 642 401 | | 642 401 | 24 504 338 |
| | Disponibilités | 14 003 597 | | 14 003 597 | 3 057 710 |
| | COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| | Charges constatées d'avance | 316 102 | | 316 102 | 214 195 |
| | ACTIF CIRCULANT | 22 406 912 | 192 857 | 22 214 055 | 34 773 960 |
| | Frais d'émission d'emprunts à étaler | | | | |
| | Primes de remboursement des obligations | | | | |
| | Ecarts de conversion actif | 3 879 | | 3 879 | 649 280 |
| | TOTAL GENERAL | 52 693 098 | 28 258 353 | 24 434 745 | 36 891 637 |

B. Bilan passif

| (en euros) | Rubriques | Exercice 2014 | Exercice 2013 |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|
| Capital social ou individuel | (dont versé : 559 701) | 559 701 | 552 138 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 58 161 723 | 57 501 409 |
| Ecarts de réévaluation | | | |
| Réserve légale | | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | |
| Réserves réglementées | | | |
| Autres réserves | | | |
| Report à nouveau | | -30 027 977 | -18 613 982 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | | -14 741 711 | -11 413 995 |
| Subventions d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | 13 951 736 | 28 025 570 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | | |
| Avances conditionnées | | 3 295 795 | 3 498 574 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | 3 295 795 | 3 498 574 |
| Provisions pour risques | | 94 989 | 649 280 |
| Provisions pour charges | | 57 566 | 50 690 |
| PROVISIONS | | 152 555 | 699 970 |
| DETTES FINANCIERES | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 2 182 332 | 2 264 983 |
| Dettes fiscales et sociales | | 2 248 976 | 2 190 699 |
| DETTES DIVERSES | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | 47 168 | 144 392 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | |
| Produits constatés d'avance | | 70 117 | 65 645 |
| DETTES | | 4 548 593 | 4 665 719 |
| Ecarts de conversion passif | | 2 486 067 | 1 803 |
| TOTAL GENERAL | | 24 434 745 | 36 891 637 |

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2014

| (en euros) | Rubriques | Exercice 2014 | | | Exercice 2013 |
|------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | | France | Exportation | Total | |
| | Ventes de marchandises | 32 388 | | 32 388 | |
| | Production vendue de biens | 921 238 | 9 586 359 | 10 507 597 | 7 915 675 |
| | Production vendue de services | 102 541 | 1 013 382 | 1 115 923 | 840 653 |
| | CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | 1 056 167 | 10 599 741 | 11 655 908 | 8 756 328 |
| | Production stockée | | | -88 248 | 436 111 |
| | Production immobilisée | | | 16 001 | 15 938 |
| | Subventions d'exploitation | | | 3 625 | 13 103 |
| | Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges | | | 38 214 | 175 812 |
| | Autres produits | | | 8 383 | 5 024 |
| | PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 11 633 883 | 9 402 316 |
| | Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | 69 338 | 48 941 |
| | Variation de stock (marchandises) | | | | |
| | Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 2 160 794 | 2 452 324 |
| | Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | 104 577 | -18 873 |
| | Autres achats et charges externes | | | 7 318 475 | 6 302 197 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | | | 218 057 | 168 553 |
| | Salaires et traitements | | | 6 280 883 | 5 920 956 |
| | Charges sociales | | | 2 746 803 | 2 529 464 |
| | Dotations d'exploitation : | | | | |
| | Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 345 556 | 270 297 |
| | Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| | Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 84 538 | 49 364 |
| | Dotations aux provisions | | | 97 986 | 9 932 |
| | Autres charges | | | 65 292 | 124 680 |
| | CHARGES D'EXPLOITATION | | | 19 492 299 | 17 857 834 |
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | | | -7 858 417 | -8 455 519 |
| | OPERATIONS EN COMMUN | | | | |
| | Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| | Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| | PRODUITS FINANCIERS | | | 871 882 | 197 044 |
| | Produits financiers de participations | | | | |
| | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés | | | 164 845 | 149 480 |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 649 280 | 765 |
| | Différences positives de change | | | 57 756 | 46 800 |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| | CHARGES FINANCIERES | | | 9 066 332 | 4 225 648 |
| | Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 8 786 201 | 4 016 081 |
| | Intérêts et charges assimilées | | | 167 039 | 166 531 |
| | Différences négatives de change | | | 113 092 | 43 036 |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| | RESULTAT FINANCIER | | | -8 194 450 | -4 028 603 |
| | RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | -16 052 867 | -12 484 122 |
| | PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | 1 438 | |
| | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | 1 324 | |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 114 | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | |
| | CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | 1 682 | 8 066 |
| | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 66 | 40 |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | | |
| | Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | 1 615 | 8 026 |
| | RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | -244 | -8 066 |
| | Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | | | |
| | Impôts sur les bénéfices | | | -1 311 400 | -1 078 192 |
| | TOTAL DES PRODUITS | | | 13 818 602 | 10 677 552 |
| | TOTAL DES CHARGES | | | 28 560 313 | 22 091 547 |
| | BENEFICE OU PERTE | | | -14 741 711 | -11 413 995 |

III. ANNEXE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE | 121 |
| 1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE | 121 |
| 1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE | 121 |
| 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE | 121 |
| 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES | 122 |
| 3.1. IMMOBILISATIONS | 122 |
| 3.2. EVALUATION DES STOCKS | 123 |
| 3.3. CREANCES | 123 |
| 3.4. PROVISIONS | 123 |
| 3.5. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES | 124 |
| 3.6. SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES | 124 |
| 3.7. CREDIT IMPOT RECHERCHE | 124 |
| 3.8. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX | 124 |
| 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF | 125 |
| 4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES | 125 |
| 4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 126 |
| 4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS | 127 |
| 4.4. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES | 127 |
| 4.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES | 127 |
| 4.6. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES | 128 |
| 4.7. PRODUITS A RECEVOIR | 128 |
| 4.8. VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT | 128 |
| 4.9. COMPTES DE REGULARISATION | 129 |
| 5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF | 130 |
| 5.1. CAPITAUX PROPRES | 130 |
| 5.2. AUTRES FONDS PROPRES | 132 |
| 5.3. ETAT DES PROVISIONS | 132 |
| 5.4. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES | 134 |
| 5.5. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES | 134 |
| 5.6. CHARGES A PAYER | 135 |
| 5.7. COMPTES DE REGULARISATION | 135 |
| 5.8. DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES | 135 |
| 6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT | 136 |
| 6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES | 136 |
| 6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 136 |
| 6.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 136 |
| 6.4. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES | 137 |
| 6.5. RESULTAT FINANCIER | 138 |
| 6.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL | 138 |
| 6.7. IMPOT SUR LES BENEFICES | 138 |
| 7. INFORMATIONS DIVERSES | 139 |
| 7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE | 139 |
| 7.2. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS | 140 |
| 7.3. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES | 140 |
| 7.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION | 140 |
| 7.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS | 140 |
| 7.6. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL | 141 |

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale spécialisée dans les dispositifs médicaux, dédiée à l'avènement de la biopsie optique et leader en endomicroscopie. La société conçoit, développe et commercialise des outils innovants pour la visualisation et la détection en temps réel des anomalies cellulaires lors de procédures standard d'endoscopie gastro-intestinales et pulmonaires. Son produit phare, Cellvizio®, système d'endomicroscopie confocale par minisonde (ECM), fournit aux médecins et aux chercheurs des images haute résolution des tissus au niveau cellulaire. Des essais cliniques multicentriques internationaux de grande envergure ont démontré que le Cellvizio pouvait aider les médecins à détecter de façon plus précise des formes précoces de pathologies et à prendre des décisions thérapeutiques immédiates. Conçu pour aider les médecins dans leur diagnostic, mieux traiter les patients et réduire les coûts hospitaliers, le Cellvizio est utilisable avec pratiquement n'importe quel endoscope.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 soit une durée de 12 mois.

Aucun fait marquant entraînant une modification comptable essentielle ne permettant pas de comparaison avec l'exercice antérieur n'est à signaler.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 11 mars 2015, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale, sur le fondement de la 20ème résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2014.

Dans le cadre de cette ligne de financement, et sous réserve du respect de certaines conditions (prix plancher de souscription et volumes journaliers moyens minimum), la Société Générale s'est engagée à souscrire 1 390 000 actions nouvelles (représentant 9,9% du capital actuel) d'ici le 11 janvier 2016, dont au moins la moitié d'ici le 11 juillet 2015, aux périodes et au rythme qu'elle choisira.

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. En mars 2015, lors du premier mois de mise en place de cette ligne de financement, 140 000 bons de souscriptions d'actions ont été souscrits pour un montant de 704 900 Euros.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général annexé au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- i. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ii. indépendance des exercices ;
- iii. continuité de l'exploitation.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la trésorerie disponible au 31 décembre 2014 qui permettra à la société de faire face à ses besoins de trésorerie d'ici le 31 décembre 2015.

La Société a par ailleurs l'intention de mettre en place des solutions de financement appropriées pour assurer ses besoins futurs de trésorerie. Une ligne de financement en fonds propres a notamment été finalisée avec la Société Générale le 11 mars 2015, comme évoqué au point 2. Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation. Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

| Catégorie | Durée | Mode |
|--------------------------------------|-----------|----------|
| Logiciels | 1 à 3 ans | Linéaire |
| Marques | 10 ans | Linéaire |
| Autres immobilisations corporelles : | | |
| - agencements | 7 ans | Linéaire |
| - outillage | 2 à 7 ans | Linéaire |
| - matériel de démonstration | 5 ans | Linéaire |
| - matériel informatique | 3 ans | Linéaire |
| - mobilier | 5 ans | Linéaire |

Les frais de développement sont comptabilisés en charges.

3.1.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières ont été évaluées suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition, constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lors de leur cession, il est fait application de la méthode premier entré-premier sorti. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'achat.

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

| Désignations | Méthodes |
|------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Matières premières | Coût unitaire moyen pondéré |
| En-cours de production | Coût d'en-cours de production |
| Produits finis | Coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation |

Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient),
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date d'arrêté des comptes.

3.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société analyse chacune de ses créances commerciales échues afin de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

3.4. Provisions

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

3.5. Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

3.6. Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni dans les notes relatives au bilan.

Les subventions sont comptabilisées en produits lorsque la société acquiert la certitude :

- qu'elle a rempli les conditions suspensives nécessaires à l'octroi des subventions,
- et qu'elles seront encaissées.

En pratique, les subventions sont donc reconnues au moment où le dossier justifiant les dépenses de recherche de développement encourues a été accepté par l'organisme financeur.

3.7. Crédit impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche sur toutes les années antérieures au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2014 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.8. Dérogations aux principes généraux

3.8.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.8.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Acquisitions | Virements de poste à poste et corrections +/- | Cessions | Au 31/12/2014 |
|-------------------------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------------------------------|---------------|------------------|
| Frais d'établissement et de développement | | | | | |
| Autres postes d'immobilisation incorporelles | 374 548 | 54 075 | 15 684 | 0 | 412 940 |
| Total Immo. Incorporelles | 374 548 | 54 075 | 15 684 | 0 | 412 940 |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Constructions installations, agencements..... | 51 090 | | | | 51 090 |
| Installations générales et agencements | 222 273 | 84 881 | | 2 200 | 304 954 |
| Installations techniques, matériels et outillages (1) | 881 225 | 238 675 | | 39 317 | 1 080 583 |
| Matériel de transport | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 385 143 | 108 317 | | 12 029 | 481 431 |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Total Immo. Corporelles | 1 539 731 | 431 873 | 0 | 53 546 | 1 918 058 |
| Immobilisations corporelles en cours (2) | 55 675 | 29 790 | 50 733 | 4 942 | 29 790 |
| Total Encours Corporelles | 55 675 | 29 790 | 50 733 | 4 942 | 29 790 |
| Acomptes | | | | | |
| TOTAL | 1 969 954 | 515 738 | 66 417 | 58 488 | 2 360 788 |

- (1) Les acquisitions comprennent des reclassements de stocks à immobilisations de matériel de démonstration et de matériel mis à disposition pour 160 552 euros.
- (2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Dotations | Diminutions ou reprises | Au 31/12/2014 |
|---------------------------------------------------|------------------|----------------|-------------------------|------------------|
| Frais d'établissement et de développement | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 152 906 | 78 690 | | 231 596 |
| Total Amort. Immo. Incorporelles | 152 906 | 78 690 | 0 | 231 596 |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 24 253 | 6 568 | | 30 821 |
| Installations générales et agencements | 130 156 | 29 787 | 2 200 | 157 743 |
| Installations techniques, matériels et outillages | 686 380 | 160 371 | 39 206 | 807 544 |
| Matériel de transport | | | | |
| Matériel de bureau informatique, mobilier | 277 536 | 70 140 | 10 526 | 337 151 |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Total Amort. Immo. Corporelles | 1 118 325 | 266 866 | 51 932 | 1 333 259 |
| TOTAL | 1 271 231 | 345 556 | 51 932 | 1 564 855 |

4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [5.2. Etat des provisions.](#)

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

| Chiffres exprimés en euros | Valeur Brute au 31/12/2013 | Acquisitions et Virements de poste à poste | Cessions et Virements de poste à poste | Valeur Brute au 31/12/2014 | Provision | Valeur Nette au 31/12/2014 |
|---------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|-------------------|----------------------------|
| Autres participations | 23 077 | | | 23 077 | 23 077 | |
| Créances rattachées à des participations | 18 046 432 | 9 517 143 | | 27 563 575 | 26 473 364 | 1 090 212 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 418 484 | -83 616 | | 334 868 | 4 200 | 330 668 |
| TOTAL | 18 487 993 | 9 433 527 | 0 | 27 921 520 | 26 500 641 | 1 420 880 |

Suite à son introduction en Bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris en 2011, la Société a signé un contrat liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité intra day de l'action Mauna Kea Technologies.

Le solde espèce du contrat liquidité et la part du contrat qui est investie en actions propres sont comptabilisés dans le poste « Prêts et autres immobilisations financières pour les montants respectifs de 128 252 euros et 105 038 euros au 31 décembre 2014.

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

| Chiffres exprimés en euros | Montant Brut | Dépréciation | Solde au 31/12/2014 |
|----------------------------|------------------|----------------|---------------------|
| Matières premières | 815 845 | 74 142 | 741 703 |
| Produits finis | 844 822 | 45 489 | 799 333 |
| TOTAL | 1 660 667 | 119 631 | 1 541 036 |

4.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe [5.2. Etat des Provisions.](#)

4.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 33 841 930 € en valeur brute au 31/12/2014 et elles se décomposent comme suit :

| Chiffres exprimés en euros | Montant Brut | A un an au plus | A plus d'un an |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| ACTIF IMMOBILISE : | 27 898 443 | 27 898 443 | 0 |
| Créances rattachées à des participations | 27 563 575 | 27 563 575 | |
| Prêts | | | |
| Autres immobilisations financières | 334 868 | 334 868 | |
| ACTIF CIRCULANT : | 5 943 488 | 5 943 488 | 0 |
| Clients | 3 889 021 | 3 889 021 | |
| Clients douteux | | | |
| Personnel et comptes rattachés | 47 508 | 47 508 | |
| Organismes sociaux | 8 353 | 8 353 | |
| Etat : impôts et taxes diverses | 1 631 285 | 1 631 285 | |
| Groupe et associés | | | |
| Débiteurs divers | 51 219 | 51 219 | |
| Charges constatées d'avance | 316 102 | 316 102 | |
| TOTAL | 33 841 931 | 33 841 931 | 0 |
| Montants des prêts accordés en cours d'exercice | | | |
| Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice | | | |
| Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques) | | | |

4.6. Créances clients et comptes rattachés

| Chiffres exprimés en euros | Montant brut | Amort. Prov. | Net 31/12/2014 | Net 31/12/2013 |
|---------------------------------------|------------------|---------------|-------------------|-------------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 3 889 021 | 73 226 | 3 815 795 | 3 556 669 |
| Autres créances | 1 738 364 | | 1 738 364 | 1 378 537 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| TOTAL | 5 627 385 | 73 226 | 5 554 159 | 4 935 206 |

Les créances clients sont soumises à des clauses de réserve de propriété.

Dont créances Groupe :

| Chiffres exprimés en euros | 2014 | 2013 |
|----------------------------------------|----------------|------------------|
| Clients sociétés affiliées consolidées | 602 374 | 1 117 687 |
| TOTAL | 602 374 | 1 117 687 |

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 5.2.5](#).

4.7. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 |
|----------------------------------------|----------------|----------------|
| Clients – Factures à établir | | |
| Fournisseurs – avoirs à recevoir | 7 700 | |
| Taxes sur la valeur ajoutée à recevoir | 257 481 | 148 218 |
| Produits à recevoir | 42 692 | 42 692 |
| TOTAL | 307 873 | 190 910 |

Les produits à recevoir correspondent aux subventions de l'Agence Nationale de la Recherche.

4.8. Valeur mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, la Société détient des OPCVM monétaires pour un montant de 642 401 euros qui se décomposent comme suit :

| OPCVM MONÉTAIRES | | | | | | |
|---------------------------------------|----------|------------------------|----------------|--------------------|--------------|-----------------|
| En euros | Quantité | Cours au 31/12/2014 | Valorisation | Prix de revient | Dépréciation | Valeur nette |
| CPR CASH P SI. | 629 | 1022 | 642 926 | 642 401 | | 642 401 |
| Total des OPCVM monétaires | | | 642 926 | 642 401 | | 642401 |

4.9. Comptes de régularisation

4.9.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 316 102 €.

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Charges d'exploitation | 316102 | 214195 |
| Charges financières | | |
| Charges exceptionnelles | | |
| TOTAL | 316 102 | 214 195 |

4.9.2. Ecart de conversion

| ECART ACTIF | | ECART PASSIF | |
|-------------------------|--------------|---------------------------|------------------|
| | Euros | | Euros |
| Diminution des créances | 0 | Diminution des dettes | 90 |
| Augmentation des dettes | 3879 | Augmentation des créances | 2 485 977 |
| TOTAL | 3 879 | TOTAL | 2 486 067 |

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent cinquante-neuf mille sept cent euros et soixante-seize centimes (559 700,76 €). Il est divisé en 13 992 519 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2013 :

| Date | Nature opération | Capital (en K€) | Prime d'émission (en K€) | Nombre d'actions composant le capital (en milliers) |
|-------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 31/12/2013 | Total | 552 | 57 501 | 13 803 |
| 06/02/2014 | Exercice de BSPCE | 1 | 104 | 26 |
| 07/03/2014 | Exercice de stock-options | 0 | 19 | 5 |
| 03/04/2014 | Exercice de BSPCE | 2 | 155 | 44 |
| 02/06/2014 | Exercice de BSPCE | 3 | 215 | 80 |
| 04/08/2014 | Exercice de BSPCE | 1 | 62 | 20 |
| 01/09/2014 | Exercice de BSPCE | 0 | 28 | 7 |
| 01/10/2014 | Exercice de BSPCE | 0 | 17 | 8 |
| 14/11/2014 | Souscription de BSA | | 18 | |
| 22/12/2014 | Souscription de BSA | | 24 | |
| 24/12/2014 | Souscription de BSA | | 18 | |
| 31/12/2014 | | 560 | 58 162 | 13 993 |

Bons de souscription, options de souscription d'actions

La Société a émis des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés (BSPCE et autres) ainsi que des options de souscription d'actions dont l'évolution depuis le 31 décembre 2013 se présente comme suit :

| Type | Date d'Octroi | Prix d'exercice | En cours au 31.12.2013 | Créé | Exercé | Perdu | En cours au 31.12.2014 | Nb d'actions potentielles |
|---------------------------------------------|---------------|--------------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------------------|
| Options octroyées avant le 1er janvier 2014 | | | 4 033 660 | | 754 373 | 90 881 | 3 188 406 | 1 289 664 |
| BSPCE 2014 | 12/02/14 | 10,56 | | 281 000 | | 5 000 | 276 000 | 276 000 |
| SO 2014 | 12/02/14 | 10,56 | | 10 000 | | 2 000 | 8 000 | 8 000 |
| SO | 01/09/14 | 6,02 | | 100 000 | | 100 000 | | |
| BSA | 01/09/14 | 6,12 | | 100 000 | | | 100 000 | 100 000 |
| | | | 4 033 660 | 491 000 | 754 373 | 197 881 | 3 572 406 | 1 673 664 |

Suite au regroupement de 4 actions anciennes pour 1 nouvelle au 25 mai 2011, il faut 4 BSA, BSPCE, ou SO pour souscrire 1 action pour les bons dont la date d'octroi est antérieure à cette date. Pour les bons et options dont la date d'octroi est postérieure, la parité est de 1 bon pour 1 action.

A compter de juillet 2014, la Société ne peut plus émettre de nouveaux plans de BSPCE, car elle a dépassé il y a plus de trois ans le seuil de 150 millions de capitalisation boursière.

Les bons en circulation au 31 décembre 2014 s'analysent comme suit :

HISTORIQUE DES PLANS DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR AU 31/12/14

| Type | Date d'octroi | Prix d'exercice | Date d'expiration | Nombre de bons attribués | Annulés | Exercés | Bons En circulation au 31/12/14 | Equivalent actions des bons en circulation au 31/12/14 | Equivalent actions des bons exerçables au 31/12/2014 |
|------------|---------------|-----------------|-------------------|--------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| BSPCE 4 | 11/07/05 | 0,5671 | 11/07/15 | 80 000 | 0 | 0 | 80 000 | 20 000 | 20 000 |
| BSPCE 5 | 10/03/06 | 0,916 | 10/03/16 | 310 950 | 17 500 | 158 450 | 135 000 | 33 750 | 33 750 |
| BSPCE 5 | 10/08/06 | 0,916 | 10/08/16 | 100 000 | 20 000 | 45 000 | 35 000 | 8 750 | 8 750 |
| BSPCE 5 | 13/09/06 | 0,916 | 13/09/16 | 20 000 | 10 000 | 0 | 10 000 | 2 500 | 2 500 |
| BSPCE 5 | 09/10/06 | 0,916 | 09/10/16 | 25 000 | 0 | 0 | 25 000 | 6 250 | 6 250 |
| SO 2008 | 02/06/08 | 1,00 | 02/06/15 | 670 000 | 230 000 | 188 592 | 251 408 | 62 852 | 62 852 |
| BSPCE 6 | 04/08/08 | 1,00 | 04/08/18 | 1 225 000 | 570 008 | 337 492 | 317 500 | 79 375 | 79 375 |
| BCE-A | 04/08/08 | 1,00 | 04/08/18 | 500 000 | 0 | 4 | 499 996 | 124 999 | 124 999 |
| BSPCE 6 | 08/12/08 | 1,00 | 08/12/18 | 35 000 | 0 | 0 | 35 000 | 8 750 | 8 750 |
| SO 2008 | 30/01/09 | 1,00 | 30/01/16 | 40 000 | 0 | 4 000 | 36 000 | 9 000 | 9 000 |
| BSPCE 6 | 24/11/09 | 1,00 | 24/11/19 | 637 500 | 273 756 | 192 492 | 171 252 | 42 813 | 42 813 |
| SO 2008 | 01/03/10 | 1,00 | 01/03/17 | 250 000 | 100 000 | 10 000 | 140 000 | 35 000 | 35 000 |
| SO 2010 | 31/01/11 | 1,00 | 31/01/21 | 245 000 | 88 750 | 56 250 | 100 000 | 25 000 | 18 750 |
| BSPCE 2010 | 15/02/11 | 1,00 | 15/02/21 | 915 000 | 120 000 | 259 500 | 535 500 | 133 875 | 89 813 |
| SO 2010 | 15/02/11 | 1,00 | 15/02/21 | 50 000 | 40 000 | 0 | 10 000 | 2 500 | 1 875 |
| BSPCE 2010 | 01/03/11 | 1,00 | 01/03/21 | 200 000 | 0 | 150 000 | 50 000 | 12 500 | 0 |
| SO 2010 | 01/04/11 | 1,00 | 01/04/21 | 100 000 | 0 | 0 | 100 000 | 25 000 | 18 750 |
| BSA | 05/07/11 | 13,00 | 05/07/21 | 80 000 | 0 | 0 | 80 000 | 80 000 | 80 000 |
| BSPCE 2011 | 05/12/11 | 13,00 | 05/12/21 | 129 500 | 68 250 | 0 | 61 250 | 61 250 | 54 375 |
| SO 2011 | 05/12/11 | 11,44 | 05/12/21 | 288 153 | 268 153 | 0 | 20 000 | 20 000 | 15 000 |
| BSPCE 2012 | 04/12/12 | 10,79 | 04/12/22 | 239 500 | 21 625 | 625 | 217 250 | 217 250 | 107 900 |
| SO 2012 | 04/12/12 | 10,79 | 04/12/22 | 161 000 | 31 000 | 0 | 130 000 | 130 000 | 65 000 |
| BSPCE 2013 | 07/05/13 | 10,28 | 07/05/23 | 63 000 | 15 750 | 0 | 47 250 | 47 250 | 13 500 |
| SO 2013 | 09/12/13 | 10,05 | 09/12/23 | 101 000 | 0 | 0 | 101 000 | 101 000 | 25 250 |
| BSPCE 2014 | 12/02/14 | 10,56 | 12/02/24 | 281 000 | 5 000 | 0 | 276 000 | 276 000 | 0 |
| SO 2014 | 12/02/14 | 10,56 | 12/02/24 | 10 000 | 2 000 | 0 | 8 000 | 8 000 | 0 |
| BSA 2014 | 01/09/14 | 6,12 | 01/09/24 | 100 000 | 0 | 0 | 100 000 | 100 000 | 0 |
| SO 2014 | 01/09/14 | 6,02 | 01/09/24 | 100 000 | 100 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | 6 956 603 | 1 981 792 | 1 402 405 | 3 572 406 | 1 673 664 | 924 252 |

Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 11 juin 2014 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Prix d'achat maximum : 30 € par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 5 000 000 €.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du nombre total d'actions à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Récapitulatif des actions achetées et vendues sur l'exercice :

| | 2014 | | | | Total |
|-----------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------|
| | 1er trimestre | 2ème trimestre | 3ème trimestre | 4ème trimestre | |
| Titres achetés | 172 060 | 161 310 | 179 026 | 221 820 | 734 216 |
| Prix | 11,50 | 11,11 | 6,61 | 5,95 | 8,54 |
| Montant total (en K€) | 1 979 | 1 792 | 1 183 | 1 319 | 6 273 |
| Titres vendus | 176 578 | 146 421 | 180 318 | 226 843 | 730 160 |
| Prix | 11,50 | 11,12 | 6,64 | 5,91 | 8,48 |
| Montant total (en K€) | 2 030 | 1 628 | 1 197 | 1 340 | 6 194 |

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 17 537 actions Mauna Kea Technologies acquises au prix moyen de 5,99 € et valorisées à 5,75 € soit un résultat négatif de 4 199,90 €.

Affectation des résultats de l'exercice 2013 :

Les comptes de l'exercice 2013 ont fait apparaître un résultat de -11 413 995 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, cette perte a été affectée en report à-nouveau.

La Société n'a versé aucun dividende.

5.2. Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances conditionnées auprès de collectivités publiques faisant l'objet d'un contrat « OSEO Innovation » et d'avances remboursables de la COFACE octroyées pour financer le développement de la Société en Amérique du Nord.

Au 31 décembre 2014, le montant des avances se ventile comme suit :

| | 31/12/13 | Encaissements | Remboursements | 31/12/14 |
|---------------------------------|-----------|---------------|----------------|-----------|
| OSEO Financement (1ère avance) | | | | |
| OSEO Financement (2ème avance) | 300 000 | | | 300 000 |
| OSEO Financement (3ème avance) | 2 277 321 | | | 2 277 320 |
| COFACE | 921 253 | | 202 778 | 718 475 |
| Total des avances remboursables | 3 498 574 | 0 | 202 778 | 3 295 795 |

5.3. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1. Provisions pour risques

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2014 |
|-----------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Provisions pour litige prud'homal | | 91 110 | | 91 110 |
| Provisions pour pertes de change | 649 280 | 3 879 | 649 280 | 3 879 |
| TOTAL | 649 280 | 94 989 | 649 280 | 94 989 |

Le montant des reprises utilisées au cours de l'exercice est nul.

5.2.2. Provisions pour charges

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2014 |
|-------------------------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|
| Autres provisions pour risques et charges | 50 690 | 6 876 | | 57 566 |
| TOTAL | 50 690 | 6 876 | 0 | 57 566 |

5.2.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2014 |
|----------------------------------------|-------------------|------------------|----------|-------------------|
| Provisions Immobilisations financières | 17 718 319 | 8 782 322 | | 26 500 640 |
| TOTAL | 17 718 319 | 8 782 322 | 0 | 26 500 640 |

Au cours de l'exercice 2014, une avance de 9 517 143€ a été consentie à la filiale Mauna Kea Technologies Inc. Le montant total des avances s'élève à 27 563 575€. Cette somme a été provisionnée à hauteur du montant de l'actif net négatif de la filiale soit 26 473 364€.

5.2.4. Provisions pour dépréciation des stocks

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2014 |
|----------------------------|---------------|---------------|----------|----------------|
| Matières premières | 58 955 | 15 187 | | 74 142 |
| Produits finis | 12 751 | 32 738 | | 45 489 |
| TOTAL | 71 706 | 47 925 | | 119 631 |

5.2.5. Provisions pour dépréciation des créances

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2013 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2014 |
|----------------------------|---------------|---------------|----------|---------------|
| Poste : Clients douteux | 36 613 | 36 613 | | 73 226 |
| Poste : Autres créances | | | | |
| TOTAL | 36 613 | 36 613 | | 73 226 |

5.4. Etats des échéances des dettes

| DETTES | Montant brut fin ex. | Moins d'1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|----------------------------------------------------------|-------------------------|------------------|-----------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : | | | | |
| à 1 an maximum à l'origine | | | | |
| à plus d'1 an à l'origine | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 182 332 | 2 182 332 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 1 085 966 | 1 085 966 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 934 427 | 934 427 | | |
| Etat et autres collectivités publiques : | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 27 550 | 27 550 | | |
| Obligations cautionnées | | | | |
| Autres impôts et comptes rattachés | 201 033 | 201 033 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| Groupe et associés | 5 000 | 5 000 | | |
| Autres dettes | 42 168 | 42 168 | | |
| Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie | | | | |
| Produits constatés d'avance | 70 117 | 70 117 | | |
| TOTAL | 4 548 593 | 4 548 593 | 0 | 0 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | | | | |

5.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs Groupe | | |
| Fournisseurs France | 872 640 | 1 038 113 |
| Fournisseurs Etrangers | 372 055 | 254 870 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 937 637 | 972 001 |
| Valeurs nettes comptables | 2 182 332 | 2 264 984 |

5.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

| Rubriques | Exercice 2014 | Exercice 2013 |
|-----------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs factures non parvenues | 937 637 | 972 001 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 708 038 | 1 721 906 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :) | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | | 59 500 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance | | |
| DETTES | 2 645 675 | 2 753 407 |

5.7. Comptes de régularisation

5.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

| Chiffres exprimés en euros | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Produits d'exploitation | 70 117 | 65 645 |
| Produits financiers | | |
| Produits exceptionnels | | |
| TOTAL | 70 117 | 65 645 |

5.6.2. Ecart de conversion

Se référer au [paragraphe 4.9.2.](#)

5.8. Dettes sur les entreprises liées

La Société ne possède aucune dette envers sa filiale.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 se ventile de la façon suivante :

| Chiffres exprimés en euros | Exercice 2014 | | | Exercice 2013 |
|-------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| | France | CEE + Export | Total | Total |
| Ventes de marchandises | 32 388 | | 32 388 | |
| Ventes de produits finis | 921 238 | 9 586 359 | 10 507 597 | 7 915 675 |
| Production vendue de services | 102 541 | 1 013 382 | 1 115 923 | 840 653 |
| Chiffre d'affaires | 1 056 167 | 10 599 741 | 11 655 908 | 8 756 328 |
| % | 9,06 % | 90,94 % | 100 % | |

6.2. Autres produits d'exploitation

| Chiffres exprimés en euros | Au | Au |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
| Production stockée | -88 248 | 436 111 |
| Production immobilisée | 16 001 | 15 938 |
| Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation | 3 625 | 13 103 |
| Rep. sur amort. et provisions, transfert de charges et autres produits | 46 597 | 180 836 |
| TOTAL | -22 025 | 645 988 |

Les transferts de charges comprennent les refacturations des frais de formation à l'OPCAIM, les avantages en nature personnel ainsi que les remboursements d'assurance maladie et autres assurances.

6.3. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges et se présentent comme suit :

| Chiffres exprimés en euros | Au | Au |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
| Frais de recherche et développement | 4 459 510 | 4 223 512 |
| TOTAL | 4 459 510 | 4 223 512 |

6.4. Rémunération du Commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, selon les lettres de mission, sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

| Montant en euros | Exercice 2014 | | Exercice 2013 | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | EY | COFIDEC | EY | COFIDEC |
| Audit | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés | | | | |
| - Mauna Kea Technologies SA | 65 650 | 53 500 | 65 000 | 52 500 |
| - Filiales intégrées globalement | 45 450 | | 45 000 | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | 49 800 | 6 500 | 22 715 | |
| Sous Total | 160 900 | 60 000 | 132 715 | 52 500 |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | |
| Autres | 12 000 | | 16 000 | |
| Sous Total | | | | |
| Total | 172 900 | 60 000 | 148 715 | 52 500 |

6.5. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -8 194 450 € et s'analyse de la façon suivante :

| Rubriques | Exercice 2014 | Exercice 2013 |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | 871 882 | 197 044 |
| Produits financiers de participations | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 164 845 | 149 480 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 649 280 | 765 |
| Différences positives de change | 57 756 | 46 800 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| CHARGES FINANCIERES | 9 066 332 | 4 225 648 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 8 786 201 | 4 016 081 |
| Intérêts et charges assimilées | 167 039 | 166 531 |
| Différences négatives de change | 113 092 | 43 036 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| RESULTAT FINANCIER | -8 194 450 | -4 028 603 |

Les dotations financières sont relatives à la dépréciation des avances en comptes courant à la filiale Mauna Kea Technologies Inc pour 8 778 122 €.

6.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -244 € s'analyse de la façon suivante :

| Rubriques | Exercice 2014 | Exercice 2013 |
|------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 438 | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 1 324 | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 114 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 682 | 8 066 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 66 | 40 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 1 615 | 8 026 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -244 | -8 066 |

Les dotations exceptionnelles sont relatives à la dépréciation exceptionnelle des immobilisations sorties.

6.7. Impôt sur les bénéfices

6.6.1. Situation fiscale

Au 31 décembre 2014, la Société dispose d'un report déficitaire de 59 962 828€.

6.6.2. Fiscalité différée

| BASES | A l'ouverture de l'exercice (K€) | Variations en résultat de l'exercice (K€) | A la clôture de l'exercice (K€) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|
| Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges : | | | |
| Contribution sociale de solidarité | 14 042 | 3 920 | 17 962 |
| Autres provisions pour risques | 649 279 | -645 400 | 3 879 |
| TOTAL | 663 321 | - 641 480 | 21 841 |

6.6.3. Crédits d'impôts

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit impôt recherche. Le montant du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 250 629€. Le montant des autres crédits d'impôt s'élèvent à 62 334€ et correspondent essentiellement au crédit d'impôt compétitivité et emploi et au crédit d'impôt apprentissage.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité. Les actions réalisées par la société au cours de l'exercice ont essentiellement porté sur des efforts de recherche et d'innovation.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2014, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

| Année fiscale 2014 | Effectif |
|---------------------------------------------|-----------|
| Cadres | 78 |
| Agents de maîtrise, techniciens et employés | 14 |
| Ouvriers | 2 |
| TOTAL | 94 |

7.2. Liste des filiales et des participations

| Sociétés concernées Montants en dollars | Capital | Capital détenu | Capitaux propres y compris résultat | Résultat Net |
|--------------------------------------------|---------|----------------|-------------------------------------------|--------------|
| Mauna Kea Technologies Inc | 30 000 | 100% | -32 141 311 | - 7 737 803 |

Les montants correspondant en euros sont les suivants, convertis aux taux de clôture de 1,2141 :

| Sociétés concernées Montant en euros | Capital | Capital détenu | Capitaux propres y compris résultat | Résultat Net |
|-----------------------------------------|---------|----------------|-------------------------------------------|--------------|
| Mauna Kea Technologies Inc | 24 702 | 100% | -26 473 364 | - 6 373 283 |

7.3. Informations sur les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées d'un montant significatif et qui n'aurait pas été conclue aux conditions normales du marché.

7.4. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

7.5. Engagements financiers

7.5.1. Engagements donnés

| Engagements donnés | Total | -1 an | de 1 à 5 ans | +5 ans |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Liés aux locations | 697 314 | 192 460 | 416 105 | 88 750 |
| Liés aux contrats d'approvisionnement | 3 369 228 | 1 521 346 | 1 847 882 | |
| | 4 066 542 | 1 713 806 | 2 263 987 | 88 750 |

Afin de couvrir son exposition au risque de change d'une partie de ses flux opérationnels en devise, le Groupe avait mis en place sur l'exercice 2013 une politique de couverture sur le yen. Au 31 décembre 2014 le Groupe n'avait plus d'instrument financier dérivé.

7.5.2. Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au 31/12/2014.

7.6. Engagements sur le personnel

7.6.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

ENGAGEMENT RETRAITE

| | Au 31 décembre | |
|---------------------------|----------------|-------|
| | 2014 | 2013 |
| % charges sociales | 48% | 48% |
| Augmentation des salaires | 2% | 2% |
| Taux d'actualisation | 1,89% | 3,50% |

- Age de départ : 65 ans,
- Modalités de départ : départ volontaire,
- Table de mortalité : INSEE 2014 en 2014 et INSEE 2013 en 2013,
- Convention collective : métallurgie,
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite. Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Les taux d'actualisation proviennent des références iBoxx Corporate AA10+ ajusté en fonction de la durée du plan de la Société estimée à 23 ans.

Au 31 décembre 2014, l'engagement de départ à la retraite est estimé à 286 905 euros. Aucune provision n'a été constatée dans le compte de résultat.

7.6.2. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31/12/2014 à 5 015 heures.

L'utilisation des heures DIF sur l'exercice se résume de la façon suivante :

| Total heures utilisées en 2014 | Total heures cumulées jusqu'en 2014 | % d'heures de DIF utilisées par rapport aux heures disponibles en 2014 | Nombre de salariés à en avoir bénéficié en 2014 |
|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 516 | 5 015 | 10% | 18 |

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) va se substituer au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

COFIDEC
155, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 32.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mauna Kea Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les modalités selon lesquelles votre société bénéficie du crédit d'impôt recherche sont précisées dans la note « 3.7. Crédit impôt recherche » et le montant du produit de l'exercice au titre de ce crédit d'impôt est mentionné dans la note « 6.6.3. Crédits d'impôts » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie utilisée par votre société pour évaluer le montant de ce produit et réalisé des tests sur les dépenses de recherche retenues dans le calcul. Sur cette base, nous avons conclu au caractère raisonnable du produit comptabilisé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

COFIDEC

ERNST & YOUNG et Autres

Thibault Faure

Cédric Garcia

COFIDEC
155, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 32.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

COFIDEC

ERNST & YOUNG et Autres

Thibault Faure

Cédric Garcia

COFIDEC
155, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 32.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Mauna Kea Technologies

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mauna Kea Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris La Défense, le 21 avril 2015.

Les Commissaires aux Comptes

COFIDEC

ERNST & YOUNG et Autres

Thibault Faure

Cédric Garcia